CONSEIL COMMUNAL GEMEENTERAAD

Séance publique du jeudi 24/01/2013 à 19h30 Openbare zitting van donderdag 24/01/2013 te 19 uur 30

M. le Président - M. de Voorzitter, Michel Eylenbosch :

Je déclare la séance publique du Conseil communal du 24 janvier 2013 ouverte. Ik verklaar de openbare zitting van de Gemeenteraad van 24 januari 2013 geopend.

Je vous souhaite tous mes meilleurs vœux pour la nouvelle année, à vous, mais également en votre nom, à tous les habitants de Molenbeek-Saint-Jean.

Je vous informe que le Collège Juridictionnel de la Région de Brussel-Capitale a validé l'élection des membres du Conseil de l'Action Sociale en date du 14 janvier 2013 et que l'élection du Conseil de Police est également validée par dépassement du délai.

Ik deel u mee dat het Rechtscollege van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest de verkiezing van de leden van de Raad voor Sociale Actie op 14 januari 2013 geldig heeft verklaard, en dat de verkiezing van de Politieraad geldig is, mits het verstrijken van de termijnen.

Je tiens à vous rappeler la teneur de l'article 37 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal qui règle le droit de visite des conseillers communaux :

Les membres du Conseil ont le droit de visiter les établissements et services communaux accompagnés par une personne désignée par le Collège des Bourgmestre et Echevins. Durant la visite de l'établissement, le membre du Conseil communal est tenu à un devoir de stricte neutralité et de réserve.

Cette visite aura lieu au plus tard dans les 30 jours francs de la demande aux jours et heures fixés par le Collège.

Ik wens u aan de inhoud van artikel 37 van het inwendig reglement van de gemeenteraad herinneren dat het bezoekrecht van de raadsleden regelt:

De Gemeenteraadsleden hebben het recht de instellingen en de gemeentediensten te bezoeken vergezeld door een persoon aangesteld door het College van Burgemeester en Schepenen. Tijdens het bezoek van de instelling is het Gemeenteraadslid gehouden tot een strikt neutrale plicht en bescheiden.

Dat bezoek zal plaatsvinden ten laatste 30 dagen na de aanvraag op de dag en uur bepaald door het College.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin:

Merci Monsieur le Président. A propos du règlement d'ordre intérieur, j'aurais bien voulu vous demander s'il y avait moyen également d'âtre particulièrement attentif à faire respecter l'article 8 qui stipule le temps de parole, mais aussi le nombre d'intervention par rapport à un sujet. Je vous demande ça, d'abord par respect pour tous les Conseillers communaux qui sont ici et qui se déplacent les soirs du Conseil. Ensuite, parce que je pense que manifestement au niveau intellectuel, je crois que nous sommes tous capables de le faire, nous pouvons et nous devons essayer de mettre en avant des arguments pertinents et

nous devons essayer aussi de faire une synthèse des éléments que nous voulons faire connaître à nos collègues. Enfin, nous avons ici très souvent et je pense que nous en avons ce soir, des fonctionnaires de la Commune et aussi des traducteurs, ces gens sont payés avec de l'argent public, donc je trouve qu'il faut essayer que les séances ne durent pas trop longtemps et de manière tout à fait inexpliquée. Je souhaiterais que l'article 8 du règlement soit appliqué le mieux possible! Merci Monsieur le Président.

M. le Président :

Je ne veux pas entrer dans des polémiques, Monsieur Ikazban, je vais vous donner la parole, mais je voudrais que ça se limite à un seul intervenant par groupe politique.

M. Ikazban:

Ce n'est pas ça que dit le règlement, je suis désolé. Moi, je ne m'attendais pas à vos deux remarques. Je souhaitais aussi commencer par vous souhaiter une bonne et heureuse année 2013. Apparemment, vous avez déjà commencé à prendre de bonnes résolutions puisque vous voulez déjà museler l'opposition sur un règlement concernant des visites des Conseillers communaux. J'aimerais savoir pourquoi vous faites cette remarque, est-ce qu'il y a quelque chose ? S'il y a une plainte, il faut l'adresser aux personnes concernées. Si l'objectif, c'est simplement d'empêcher les Conseillers communaux de faire leur travail, dites-le franchement!

Pour le reste, Madame Bastin, je vous entends bien. D'abord, vous êtes super gentille de vous déplacer une fois par mois pour le Conseil communal. Mais nous sommes des Conseillers communaux, donc on est là aussi pour poser des questions, pour analyser, pour faire notre travail de Conseiller. Donc si vous voulez museler l'opposition, dites-le franchement! Ne passer pas par des entourloupes ou par des règlements, parce qu'alors, on va demander de modifier le règlement. Ici, vous avez une opposition qui est importante, ça fait des années qu'on n'a plus connu une opposition aussi importante, il y a notre groupe PS-SPa avec 16 membres, mais il y a aussi d'autres membres de l'opposition. Donc, je suis désolé, je ne suis pas d'accord avec vous, il y autant de possibilités d'intervention qu'il y a de Conseillers communaux ici, dans cette enceinte. Maintenant, qu'on puisse à un moment donné discuter du règlement, du temps de parole, moi je veux bien, on peut discuter, débattre. Effectivement, il y a peut-être des trucs où on pourrait aller à l'essentiel. Mais de grâce, ne commencer pas l'année en nous donnant cette impression de vouloir museler l'opposition et de vouloir empêcher notre devoir. Parce que dans l'opposition, notre devoir, c'est d'examiner et d'être vigilant par rapport à la politique qui est proposée par la majorité.

Je regrette vraiment ces deux remarques, parce que ce n'est pas du tout par ça que je voulais commencer. Je voudrais qu'on me réponde clairement, pourquoi cette remarque ? Parce que s'il y a un fait concret, il faut s'adresser aux personnes.

Je ne suis pas du tout d'accord avec la remarque de Madame Bastin, s'il y a des discussions, alors qu'on ouvre un dialogue sur le règlement, parce que c'est vrai, le règlement doit aussi être adapté à la réalité. Vous êtes pour le changement, donc changeons aussi le règlement pour respecter les droits et les devoirs de chaque Conseillers communaux. Je sais que vous avez un problème à avoir une opposition qui fait de l'opposition, mais c'est comme ça !

M. le Président :

Monsieur Ikazban, je vais vous répondre directement. En ce qui concerne l'article 37, visiblement des demandes ont été posées de savoir comment on pouvait visiter des bâtiments et des établissements, on donne une réponse à tout le monde, de telle façon que tout le monde soit informé. Il n'y a pas eu d'incident, il n'y a pas de problème par rapport à ça. Le point que soulève Madame Bastin, correspond à un point du règlement d'ordre

intérieur de ce Conseil. Elle a tenu à le préciser, c'est son droit, comme vous avez également eu le droit de donner votre réponse. Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block:

Bonne année à tous, même si l'année pourrait commencer mieux pour certains. Je voudrais demander, sur base de l'article 5 du règlement d'ordre intérieur, que le point 124 sur l'état d'insalubrité du bâtiment situé rue de Liverpool passe en début de séance. Il y a pas mal de gens qui sont présents, qui aimeraient bien écouter l'interpellation et vos réponses. J'ai fait la demande avant le Conseil, on m'a répondu que ce n'était pas possible. Je vois que dans le règlement, c'est au Conseil d'en décider. Donc, je voudrais soumettre au vote ce changement dans l'ordre du jour afin que les gens puissent écouter les interventions et les réponses. Merci !

(Applaudissements dans la salle - Applaus in de zaal)

M. le Président :

S'il vous plaît. Je demande au public de ne pas réagir. Merci!

M. Ikazban:

Vous avez répondu à mes deux questions. Je vous en remercie. Je dis simplement que vous avez donné l'impression de pointer quelqu'un du doigt.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, n'entrons pas dans des polémiques.

M. Ikazban:

Deuxièmement, par rapport à la remarque de Madame Bastin, parce que votre réponse n'est pas une réponse.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, s'il vous plaît.

M. Ikazban:

Je dirai simplement, elle qui pense au confort des Conseillers communaux....

M. le Président :

Monsieur Ikazban, je vous demande de vous taire, je ne vais ai pas donné la parole. Je vous demande de vous taire.

M. Ikazban:

D'inverser l'ordre du jour...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, je vous demande de vous taire! S'il vous plaît!

M. Ikazban:

Pour les habitants qui se sont déplacés.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, je vous demande de vous taire! S'il vous plaît! Monsieur De Block m'a effectivement posé la question de savoir si nous avions la possibilité de mettre l'interpellation en début de séance. Je lui ai répondu que malheureusement on ne pouvait pas déroger à l'ordre des points. Maintenant, il y effectivement l'article 5 qui permet au Conseil de changer cet ordre, je propose de mettre au vote la proposition de Monsieur De Block. Madame Ouberri, c'est sur ce point ou pas ?

Mme Ouberri:

C'est sur un geste que vous avez fait, Monsieur le Président. J'ai vu que vous vous êtes retourné vers la gauche pour demander de couper. Je voulais savoir si c'est le micro ou l'enregistrement. J'aimerais comprendre ?

M. le Président :

C'était le micro. Je propose de passer au vote. Monsieur De Block, vous voulez préciser une chose ?

M. De Block:

Je voudrai juste demander que le vote soit nominatif.

M. le Président :

Non, ce n'est pas une question de personne. On passe au vote.

Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid

Approuvé - Goedgekeurd

M. Ikazban:

C'est quoi ce cinéma?

M. le Président :

Il n'y a pas de cinéma, c'est vous qui faites du cinéma. Je donne maintenant la parole à Monsieur De Block pour son interpellation.

124. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal, relative à l'état d'insalubrité du bâtiment sis rue de Liverpool, 18. Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de Heer De Block, Gemeenteraadslid, betreffende de toestand van onbewoonbaarheid van het gebouw gelegen Liverpoolstraat 18.

M. De Block:

Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers Molenbeekois,

Les habitants des logements sociaux situés au numéro 18 rue de Liverpool crient leur désespoir quant à l'état d'abandon dans lequel se trouve leur bâtiment appartenant la SC Le Logement molenbeekois.

Ils ont signalé plusieurs fois les problèmes mais on dirait qu'on les oublie. Or, ces problèmes ne manquent pas. La première et même la deuxième porte d'entrée sont cassées ce qui donne évidemment un libre accès à des visiteurs non désirés. Il y a des encombrants qui traînent depuis plus d'un an dans le jardin, lequel est devenu inaccessible aux habitants parce que son accès par les caves a été coupé par la construction d'un local fermé destiné à abriter les installations du chauffage central. Ces caves sont par ailleurs dans un état pitoyable.

Ce qui révolte en particulier, ce sont les conditions de vie des familles surtout celles qui occupent les plus petits appartements. Plusieurs habitants font part de graves problèmes d'humidité et de moisissures, problèmes inévitables quand ce qui sert de salon sert aussi de cuisine et que les conditions d'habitation ne sont plus du tout adaptées à la composition des ménages.

Je prends l'exemple de Latifa qui vit avec son mari, sa mère et ses deux enfants - dont l'un est adolescente- dans un appartement de deux chambres alors que ces gens ont droit à quatre chambres. Une demande de mutation a été introduite il y a six ans mais la famille attend toujours. En avril 2012, elle a fait effectuer une étude qui évoque un taux d'humidité de 90% et constate, suite aux importantes moisissures, une présence d'allergènes très largement située au-delà des normes légalement acceptables. Or, la fille de Latifa souffre d'importantes allergies. C'est pourquoi, en octobre 2012, elle a envoyé au Logement molenbeekois les résultats de cette étude ainsi qu'une lettre de son médecin demandant le transfert rapide de la famille vers un appartement salubre. Or, à ce jour, aucune réponse ne lui a été apportée.

Autre exemple, la famille de Fatima est constituée de 7 personnes qui vivent dans un appartement de 1 chambre. Ici aussi, il est inacceptable que depuis un mois, il n'y a plus d'eau chaude dans la salle de bain alors que dans cette famille, on compte un bébé de quelques mois. Tout cela en plus, en plein hiver. Deux des enfants sont malades. Ici aussi, une demande de mutation a été introduite en 2010. Ici aussi une lettre du médecin de famille a été envoyée à la Direction de la SC Le Logement molenbeekois, demandant un transfert urgent vers une habitation mieux adaptée. Ici aussi, aucune réponse n'a été donnée à ce courrier!

Nous estimons qu'il est complètement irresponsable de la part de la SC Le Logement molenbeekois et de celle de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean de laisser traîner ces problèmes signalés depuis des mois et parfois depuis plusieurs années comme c'est le cas au sujet de la défectuosité des portes d'entrée de l'immeuble. Toutes ces conditions de logement mettent en danger la sécurité et la santé des gens.

Suite aux déclarations qui ont été tout récemment relayées par les médias, je tiens aussi à exiger, au nom des habitants, que le Directeur Magotteaux s'excuse pour les propos a tenus devant les représentants de la presse... Ces propos sont carrément méprisants et culpabilisateurs pour les habitants. Au lieu de trouver des solutions pour les problèmes signalés, il a déclaré que les occupants en sont responsables... Qu'il n'y accordera pas de priorité et que les locataires transportent leurs problèmes avec eux !

Nous demandons à l'Echevin du Logement ce qu'il compte faire et ce que l'Administrateur Délégué compte faire pour résoudre concrètement le cas de ces familles. L'Echevin du logement compte-t-il interpeller les responsables de la SC Le Logement molenbeekois ? Est-ce que la Commune saisira son droit et son devoir de contrôler la salubrité et l'hygiène des logements ? Est-ce que, le cas échéant, elle sanctionnera les responsables en cas de refus de rénovation ?

Nous avons été interpellés aussi par des habitants d'autres bâtiments appartenant au Logement molenbeekois. Ces habitants se plaignent aussi d'humidité et de surpeuplement. L'immeuble de la rue de Liverpool n'est donc pas un cas isolé. Est-ce que la Commune ou la

SC Le Logement molenbeekois comptent faire un état des lieux de ces appartements, principalement au niveau des questions d'humidité et de qualité d'air ? De quelles équipes dispose Le Logement molenbeekois pour entretenir et réparer son parc locatif ? Est-ce que ces équipes sont suffisantes ? Pourquoi la SC Le Logement molenbeekois n'a pas entamé davantage de rénovations ? Pourquoi n'a-t-elle pas consacré un budget plus important pour rénover alors qu'on constate que le budget régional pour les rénovations n'est pas épuisé ? Combien de familles occupant des appartements sociaux se trouvent-elles dans une situation de surpeuplement ? Est-ce que le chiffre de 1.500 cas évoqués par la RTBF radio est exact ? Quelle est la période d'attente moyenne pour l'attribution d'un logement social de trois ou quatre chambres ? Quelles sont enfin les ambitions de la majorité et du Logement molenbeekois pour l'élargissement du parc de logements sociaux ?

Je vous remercie d'apporter vos réponses à ces questions.

M. Le Président :

Je vous remercie, Monsieur De Block.

Je rappelle aux Conseillers communaux que lorsqu'il y a une interpellation, ils ont la possibilité de se joindre à celle-ci, tout en sachant que lorsque la réponse a été apportée par l'Echevin concerné ou par Madame la Bourgmestre, seule la personne qui a introduit l'interpellation pourra répliquer.

Certaines personnes souhaitent-elles se joindre à l'interpellation de Monsieur De Block ?

Je vois que Monsieur Vossaert souhaite le faire et je lui donne volontiers la parole.

M. Vossaert:

En fait, je ne souhaite pas me joindre à cette interpellation. Je souhaite plutôt me joindre à la discussion qui a eu lieu au sujet du Règlement d'ordre intérieur.

M. le Président :

Non, Monsieur Vossaert, je Vous en prie!...

M. Vossaert:

Excusez-moi, mais j'avais levé la main pour demander la parole et vous êtes passé au point suivant...

M. le Président :

Dans ce cas, je suis désolé. Je ne l'ai pas vu. On en parlera après, lorsque nous aurons traité l'interpellation de Monsieur De Block.

M. Vossaert:

Voilà qui est très bien. C'est ce que j'allais vous proposer et j'attendrai mon tour.

M. le Président :

Merci. Mijnheer Berckmans, U heeft het woord gevraagd?

M. Berckmans:

Ja, ik wil zeggen dat ik mij aansluit bij de interpellatie van Mijnheer De Block.

M. le Président :

Dank u wel, Mijnheer Berckmans.

Quelqu'un d'autre souhaite se joindre à l'interpellation?

La parole est à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi:

Oui, d'une certaine manière puisque je voudrais savoir où en est le dossier de rénovation relatif à l'immeuble situé rue Fernand Brunfaut 65.

Merci.

M. le Président :

La parole est à Monsieur Jeddig.

M. Jeddig:

Je pense que la question du logement à Molenbeek est vraiment cruciale et que le problème est vraiment à prendre à bras-le-corps. Il y a des familles entières avec enfants qui attendent un logement depuis trop longtemps. Voilà ce que j'avais à dire.

M. Le Président :

Merci. Je cède la parole à Monsieur Majoros, Echevin du Logement.

M. L'Echevin Majoros :

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les habitants,

Je remercie d'abord Monsieur De Block pour son interpellation. Comme l'a souligné Monsieur le Président du Conseil, je répondrai au nom du Collège en ma qualité d'Echevin du Logement et non comme un responsable de la SC Le Logement molenbeekois que je ne suis pas.

Monsieur De Block, au-delà des cas individuels que vous soulevez, votre interpellation nous permet aussi d'évoquer la crise du logement en général. C'est un sujet qui nous préoccupe tous grandement, comme vous l'aurez constaté lors de la dernière réunion de notre Conseil, lorsque nous avons parlé de la taxation des logements insalubres.

Nous connaissons les situations extrêmement difficiles que vivent beaucoup d'habitants de notre commune. A la télévision et dans les journaux, nous avons lu et vu les témoignages de personnes qui se trouvent dans des situations difficilement vivables. Il s'agit des conditions que vous avez décrites : humidité s'accumulant sur les murs, exiguïté, aménagements datant d'un autre temps... On sait donc à quoi on doit s'engager puisqu'au cours des derniers mois, on a pu dialoguer de manière plus intense avec des citoyens qui

vivent dans des situations et dans des conditions qui ne sont pas acceptables. En voyant certaines images, notre combat pour un logement décent n'en n'est que conforté.

J'en viens maintenant plus précisément à vos différentes questions. Tout d'abord, vous me demandez ce que compte faire la Commune par rapport à ces cas. En tant qu'Echevin du Logement, j'ai immédiatement demandé à la Cellule Logement de me faire un état des lieux des problèmes signalés par les locataires de ces habitations. En effet, la Cellule Logement de la Commune agit uniquement sur base des plaintes des habitants et ceci dans leur intérêt, notamment pour préserver leur logement quand une menace vient à planer à la suite d'un Arrêté d'inhabitabilité. Elle n'accepte de toute manière aucune pression et la Commune a le droit de contrôler. Elle le fait avec la Région et elle a procédé de la sorte dans les cas que vous avez cités.

Lorsqu'un habitant signale un cas difficile de son habitation à la Cellule Logement, que le logement soit public ou privé, la Cellule prend ses responsabilités et visite le logement, en contact avec la Direction Régionale du Logement. A la suite de cela, le logement est tantôt déclaré conforme au regard du Code du logement, tantôt il est déclaré non conforme.

Lorsque le logement est déclaré conforme, cela ne signifie pas pour autant qu'il est exempt de problèmes. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de pollution intérieure, par exemple et il arrive d'ailleurs qu'un logement en mauvais état ne réponde pas à la définition légale d'insalubrité.

J'en viens à présent à quelques chiffres. Rien que pour le logement public, tous organes confondus, soit la SC Le Logement molenbeekois mais aussi tous les organismes actifs dans le domaine à Molenbeek-Saint-Jean comme les A.I.S, le service des Propriétés communales, etc., je signale que la Cellule logement a écrit à treize reprises à des propriétaires et les a tous rencontrés au cours des trois dernières années. Evidemment, elle n'agit pas à la place des sociétés publiques de logement ni à celle des différents opérateurs pour rénover les biens si cette solution est jugée adéquate.

Pour en venir à un cadre plus large que celui relatif aux cas que vous avez cités, ce qui est souvent en cause au niveau de l'insalubrité, c'est la surpopulation dans les appartements. Beaucoup de personnes dans un petit logement, cela crée de la condensation et donc de l'humidité. On pouvait faire des travaux dans ce type de logements à l'époque où on était moins attentif à la ventilation et au confort minimum des habitants -c'était le cas dans les années 30 par exemple-, la condensation revient toujours, au détriment de la santé des occupants et il est évident qu'on le déplore.

Vous l'avez signalé aussi, humidité et surpeuplement vont de pair mais le surpeuplement n'intervient jamais quand les gens emménagent car les règles régionales permettent d'éviter qu'au départ, une famille de cinq, six ou sept personnes s'installe dans un logement offrant une seule chambre... Bien entendu, libre aux personnes d'agrandir leur famille et de vivre ensemble plus nombreux. Ils peuvent alors demander une mutation vers un logement plus grand. Encore faut-il que ces logements de quatre, cinq chambres ou plus existent et pour l'instant, en trouver c'est un peu comme chercher une aiguille dans un botte de foin.

On ne peut que regretter cette situation dramatique pour certains citoyens en détresse. Tous opérateurs confondus sur Molenbeek-Saint-Jean, il n'y a qu'une soixantaine de logements publics de 4 ou 5 chambres qui sont occupés pour plus de 600 sur-occupations et plus de 500 demandes de mutation.

Sur base des dernières données d'attributions similaires de logements, on constate que la période d'attente varie pour l'instant, suivant les catégories, suivant les opérateurs et suivant les règles d'attribution ou de priorité qui seraient vraiment trop longues à détailler ici,

on constate donc, disais-je, de 6 à plus de 15 ans... alors qu'on enregistre plus de 2.000 demandes dans ces catégories, mutations et demandes d'obtention de logements, toutes catégories et toutes tailles de logements confondus.

Voilà, je le disais tout à l'heure, on sait pourquoi on se bat. Soyons clairs : en regard des besoins sociaux et de la crise économique, sociale et environnementale, la situation actuelle pour le logement accessible dans la commune est donc catastrophique et ceci spécialement en ce qui concerne les grandes familles.

Que propose dès lors la nouvelle majorité ? La nouvelle majorité entend prendre à bras-le-corps le problème du *mal logement* et du manque d'accessibilité de logements bien ventilés et bien isolés.

Pour ce faire, la nouvelle majorité entend construire davantage de logements sociaux, à la fois via les logements communaux que via les opérateurs régionaux que sont la SLRB et le Fonds du Logement. Il s'agit aussi de prendre plus de logements privés en gestion publique, notamment via les Agences Immobilières Sociales, M.A.I.S comprise.

Il s'agit aussi de mener des « opérations tiroirs » pour reloger les personnes pendant qu'on rénove le bien qu'elles occupent. C'est le cas pour le projet qui concerne la Tour Brunfaut qui est en bonne voie et sur lequel on pourra peut-être revenir ultérieurement.

Sans dévoiler le détail, le contenu et surtout les chiffres de la Note de Politique Générale que nous vous présenterons en février, je peux vous dire dès maintenant que nous voulons rénover plus de logements, en améliorant évidemment leur qualité et en les adaptant aux familles d'aujourd'hui. Nous ne voulons plus *bricoler* mais rénover durablement et offrir des logements de toutes sortes dans tous les quartiers de la commune. Nous voulons plus de logements publics accessibles, de meilleurs logements durables et pour cela, nous utiliserons toutes les pistes possibles.

En tant qu'Echevin essentiellement actif sur le logement et les propriétés communales -c'est un signe-, je peux vous dire que dès que le nouveau Collège aura en mains chacune des structures et travaillera avec les Conseils d'Administration concernés, il s'attellera avec vigueur à lutter contre la crise du logement à Molenbeek-Saint-Jean.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président :

Merci, Monsieur Majoros.

La parole est à Monsieur De Block.

M. De Block:

J'ai cru comprendre que la Commune a bien contrôlé le logement que j'ai évoqué. Comment l'a-t-elle trouvé ? Conforme ? Salubre ? Insalubre ? Et quand a eu lieu le contrôle ?

M. l'Echevin Majoros :

La dernière demande des habitants date de 2009. Il y en a eu également une autre en 2007. La Commune a travaillé avec la Région qui, sur base du Code du Logement qui est assez précis et qui reprend une série de critères, n'a pas déclaré le logement insalubre. Ceci dit, elle a quand même pointé un certain nombre de difficultés que vous avez largement citées. Je l'ai dit tout à l'heure, ce n'est parce qu'un logement est déclaré salubre en regard

du Code du Logement, qu'il est exempt de problèmes et de difficultés et qu'il est forcément agréable à vivre.

Voilà. J'ai décrit la situation du parc de logement en général. On la connaît et on s'attellera, je le répète, à l'améliorer.

M. De Block:

Je suis désolé d'être un peu technique, mais dans le Code du Logement, il y a quelques critères pour estimer qu'un logement est salubre ou pas. Qu'en est-il du taux d'humidité si les locaux sont utilisés de façon normale ? Même selon le code minimal actuel du logement - je dis bien du code minimal actuel et je ne parle pas des codes de construction pour les nouveaux bâtiments -, on voit bien que les habitations sont complètement en dessous des normes. Selon les normes minimales actuelles, il est tout à fait possible, selon la loi, de mettre 5 personnes dans l'appartement dont j'ai parlé... Evidemment, si l'on trouve normal que la cuisine se trouve dans le salon, on trouve sans doute aussi normal la présence d'un tel taux d'humidité... Ou alors, il faut déclarer que cette situation rend l'appartement insalubre. En effet, à 5 personnes, ceci est tout à fait possible selon les normes minimales et je ne pense pas que les gens y soient spécialement pour quelque chose... Je trouve que votre réponse sur les demandes de contrôle de 2007 et 2009 laisse vraiment à désirer... Je ne comprends pas comment on peut juger cette habitation « salubre », même selon les critères du Code du Logement.

M. L'Echevin Majoros :

Monsieur De Block, ni vous ni moi ne sommes juristes, ni ingénieurs... On pourrait entrer ici dans des considérations techniques, mais je pense que le vrai problème -je le répète- est l'état du parc de manière générale et le manque de logements en particulier. Donc, je ne pense pas qu'on puisse...

M. De Block:

Pour en revenir au logement dont j'ai parlé, on a demandé à un architecte de visiter tout le bâtiment. Selon lui et selon les critères du Code du Logement, les méthodes d'évacuation ne sont pas suffisantes, les murs ne sont pas bien isolés... Bref, l'architecte a insisté sur trois ou quatre points pour lesquels les critères sont largement insuffisants. Je voudrais donc savoir si on compte refaire un contrôle, parce qu'entre-temps j'imagine que la situation a évolué. De nouvelles moisissures sont apparues et si la loi permet de juger qu'un bâtiment est « salubre » même s'il présente des moisissures, la Commune, elle, a quand même le droit d'intervenir et de résoudre cette situation y compris, dans le cas qui nous occupe, via le Logement molenbeekois. En tant qu'organe de contrôle, je trouve que la Commune doit pouvoir intervenir sans s'en tenir aux marges de l'interprétation légale et estimer qu'il n'y a pas lieu de faire quelque chose si ces marges sont à la limite de ce qui est prescrit par la législation.

M. l'Echevin Majoros :

Si votre question est de savoir si une nouvelle visite va être organisée, je réponds qu'elle le sera si les habitants le demandent. C'est ce que prévoit la procédure et comme je l'ai dit tout à l'heure, il en va de l'intérêt de tous que ces visites soient organisées sur base de demandes introduites par les habitants. Donc, s'ils souhaitent faire une nouvelle demande ou redéposer une plainte, que ce soit auprès de la Cellule communale du Logement ou de la Direction de l'Inspection Régionale du Logement, ils peuvent évidemment le faire. Je rappelle que les bureaux de la Cellule communale du Logement sont établis 47 rue Tazieaux, près de la place des Etangs-Noirs. J'invite donc toute personne qui est dans une situation qu'elle juge délicate dans son habitation à entreprendre les démarches qui s'imposent auprès de la Cellule communale du Logement.

M. De Block:

Et pour ce qui est de mettre en danger la santé des gens, qu'en est-il ? Est-ce que l'Administrateur Délégué peut répondre à cela ?

M. le Président :

Non. Je suis désolé. C'est l'Echevin qui répond à votre interpellation. Je crois qu'on a fait le tour du sujet et que l'on peut considérer que l'incident est clos, puisque la possibilité pour les habitants de demander qu'une visite soit effectuée a été clairement énoncée.

Ceci dit, l'Administrateur Délégué de la SC Le Logement molenbeekois, Monsieur Azaoum, est présent dans la salle et a évidemment entendu votre message. Il pourra donc se faire votre porte-parole au sein du Conseil d'Administration de la société.

M. De Block:

Et en ce qui concerne les équipes techniques ?...

M. l'Echevin Majoros:

Oui, pour ce qui est de votre question relative au nombre de personnes qui travaillent dans les équipes techniques et de vos questions concernant la société de logement en général, elles doivent être posées aux instances de la SC Le Logement molenbeekois... Car comme je l'ai évoqué à demi-mot, ces instances ne sont pas, statutairement, aux mains de la Commune et du Collège.

M. le Président :

Merci.

Non, Monsieur Azaoum... Ce n'est pas le lieu. Vous deviez vous inscrire pour répondre et vous ne l'avez pas fait.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur aura l'occasion de répondre...

M. le Président :

Monsieur Azaoum aura l'occasion de présenter les informations au niveau de la SC Le logement molenbeekois. C'est tout.

L'incident est clos.

On passe au point 1 du Conseil communal.

1. Secrétariat communal - Ordonnance du 12 janvier 2006 sur la transparence des rémunérations et avantages en nature des mandataires publics bruxellois - Règlement applicable aux Bourgmestre Echevins et Conseillers communaux.

Gemeentelijk secretariaat - Ordonnantie van 12 januari 2006 betreffende de transparantie van de bezoldigingen en voordelen van de Brusselse openbare mandatarissen - Reglement van toepassing op de Burgemeester, Schepenen en Gemeenteraadsleden.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban:

Vous parlez du point 1 de l'ordre du jour et vous n'avez pas évoqué le PV de la séance précédente. Je ne sais pas s'il faut le faire ou pas, c'est vous qui présidez. Mais d'habitude, quand on commence une séance, on demande si on approuve le PV ou pas.

M. le Président :

On ne l'a jamais fait de cette façon.

M. Ikazban:

Soit, vous faites comme vous voulez. J'ai entendu qu'on allait inventer beaucoup de règles ici. Mais d'habitude, quand on commence une séance, on pose cette question.

M. le Président :

Je réponds à votre question, le Secrétaire communal vient en effet de me donner une information.

M. Ikazban:

Ah oui, heureusement qu'il est là, lui!

M. le Président :

Le PV n'est pas approuvé formellement en début de séance. Par contre, tous les Conseillers communaux ont la possibilité d'intervenir sur le PV de la séance précédente, pendant la séance en cours.

M. Ikazban:

A quel moment?

M. le Président :

Quand vous le souhaitez.

M. Ikazban:

Voilà, je voulais le faire avant le point 1. Mais bon, comme vous nous m'avez pris un peu par surprise avec vos nouveaux règlements.

M. le Président :

Ce ne sont pas des nouveaux règlements.

M. Ikazban:

Si, si, mais on y reviendra après. Comme vous avez donné la parole à Monsieur Vossaert, je vais rester discipliné aujourd'hui. Mais je dirais simplement, par rapport au PV, qu'évidemment on a reçu un PV qui est très succin et qui ne reflète pas du tout la discussion qu'on a eue, la fois dernière pendant la séance du Conseil communal. Je voulais faire cette remarque et demander qu'on acte dorénavant au PV qu'on approuve ou non. Je voudrais également faire une communication, formellement au nom de mon groupe, et je m'adresse au Secrétaire communal : je demande qu'on me remette une copie de l'enregistrement de la séance du 17 décembre 2012. Je pense que nous sommes tout-à-fait en droit d'avoir l'enregistrement. Les séances sont enregistrées, j'espère que vous n'allez pas m'annoncer que vous les avez détruites. Je le demande aujourd'hui formellement, je voudrais avoir l'enregistrement de la séance du 17 décembre. Si vous avez un problème avec ça, dites-le! Vous êtes pour la transparence, paraît-il. Je demande d'avoir le plus vite possible l'enregistrement de la séance du 17 décembre. Et alors, je voudrais aussi vous faire une communication, et on ne va pas dépasser les 5 minutes, Madame Bastin, c'est Madame P'tito qui va faire cette communication, si vous le voulez bien.

M. le Président :

Communication au sujet de quoi, Monsieur Ikazban?

M. Ikazban:

Par rapport justement à ma demande. Si je demande l'enregistrement du PV de la précédente réunion, c'est parce qu'on a un problème avec les PV. Les PV ne reflètent pas du tout les discussions que nous avons eues. Nous avons un litige par rapport à un des points de l'ordre du jour et on a une communication à faire à l'ensemble des Conseillers communaux. Si vous pensez qu'il ne faut pas communiquer aux Conseilles communaux, si vous pensez qu'il faut les laisser dans l'ignorance. Voilà, j'ai fait ma remarque.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, le PV est la liste des points qui ont été approuvés pendant le conseil. Ensuite, il y aura un compte-rendu, qui nous est fourni après chaque conseil et vous le savez. Il n'a pas encore été distribué parce qu'il n'est pas finalisé et je suppose qu'il arrivera d'ici une semaine ou deux, peut-être trois. Il sera distribué, comme. il l'a toujours été et ce compte-rendu est à ce moment-là, une fidèle copie de tout ce qui a été dit pendant le Conseil. Il est même publié sur le site internet communal.

M. Ikazban:

Merci pour la réponse. Je ne voudrais pas être discourtois, simplement je me suis mal fait comprendre. Je sais très bien qu'on a un PV et puis un compte-rendu intégral. Je dis simplement que je ne vais pas attendre de recevoir le compte-rendu intégral pour voir ce qu'il contient. Par précaution, je vous demande de nous remettre l'enregistrement de la séance du 17 décembre. Je ne vais pas attendre un mois pour me rendre compte que tout n'est pas retranscrit et puis, vous allez me dire que vous avez détruit la bande. Je voudrais, sauf si vous avez quelque chose à cacher, l'enregistrement de la séance du 17 décembre, cette séance qui a été trop longue au goût de Madame Bastin.

M. le Président :

Il n'y a rien à cacher! Vous recevrez le compte-rendu comme ça a toujours été fait. Mais il n'est pas question qu'on commence à distribuer des cassettes.

M. Ikazban:

Merci pour la réponse.

M. le Président :

Madame P'tito, je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'intervenir là-dessus, sauf si vous avez une demande de modification sur un point. S'il s'agit d'une interpellation, vous la mettez à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Mme P'tito:

Outre le fait que le règlement prévoit aussi qu'on ne doit pas être interrompu pendant qu'on parle, sauf pour un renvoi au règlement ou un rappel à l'ordre, donc j'aimerais bien qu'on ne soit pas systématiquement interrompu. L'idée n'est pas de faire une interpellation, mais simplement de dire que de toute façon, ce compte-rendu intégral ou cet enregistrement a également été demandé dans le cadre du dépôt de la plainte au sujet du pacte culturel, dont je me proposais de vous faire lecture, sauf si vous n'en voulez pas. Evidemment, ce dont on prendra acte bien entendu si vous êtes sûr de votre bon droit. Nous sommes sûrs du nôtre et nous attendrons la réponse dès lors. Mais c'était effectivement pour pouvoir avancer sur cette question. Mais bon, je constate aujourd'hui que le dialogue est difficile et qu'en tout cas, les règles du règlement d'ordre intérieur sont à géométrie variable, selon qu'il y ait des caméras ou non. Merci!

M. le Président :

Si vous souhaitez interpellez sur ce sujet, vous avez la possibilité de le faire à la prochaine séance. Je donne la parole à Monsieur Vossaert qui attend déjà depuis un petit temps.

M. Vossaert:

Je suis heureux de prendre la parole. Par rapport à l'objet de la discussion du début, c'est pour cela que j'aurais voulu intervenir pendant le débat qui a été porté par Madame Bastin, vous le portez au nom de la majorité ou au nom du Mouvement Réformateur ? Vous n'êtes pas obligée de me répondre. Si votre réflexion relevait du règlement d'ordre intérieur et de la bonne application d'un des articles, moi aussi, j'aimerais parler de ce règlement d'ordre intérieur pour permettre un vrai débat démocratique. J'ai un peu peur, quand on parle de museler l'opposition. Moi, je dirais à la majorité, au nom du FDF, c'est une opportunité d'avoir une opposition qui interroge le Collège et ça vous permettra de vous dépasser et de nous faire preuve que vous avez les qualités et les compétences nécessaires pour occuper les fonctions que vous occuper aujourd'hui.

Pour le reste, j'en viens à ma proposition, et là, on peut en débattre tous ensemble, c'est de revoir l'article 6. Parce que cet article ne permet pas, et là, je rejoins un des engagements que l'une des formations politiques de la majorité a fait dans son programme électoral, c'est de mettre en place la possibilité de déposer des questions d'actualité. Je pense que c'est une très bonne proposition. J'espère que dans le cadre de la note de politique générale, j'entends qu'elle va arriver en février, je suis heureux de l'entendre, et bien que cette partie sur la bonne gouvernance, je suis sûr qu'on va y penser. Je lance cet appel à l'ensemble des membres du Conseil, je pense que ce serait une bonne chose de revoir cet article 6 et de proposer, comme l'a fait une des formations politiques de la majorité,

j'espère qu'elle va tenir cet engagement, de poser des questions d'actualité. Je vous remercie.

M. le Président :

Excusez-moi, Monsieur Ikazban, je vais répondre à Monsieur Vossaert. Vous avez abordé, Monsieur Vossaert, un sujet que j'allais aborder en final du point. Il est un fait que le règlement d'ordre intérieur actuellement est désuet par rapport à différents points. Il n'y a pas que le point 6 qui doit être revu, il y en a d'autres. Cela se fera dans le courant de l'année, les chefs de groupe seront informés et chacun sera amené à participer avec le Secrétariat communal également, pour mettre un règlement d'ordre intérieur à jour par rapport aux législations et pour aussi faciliter le fonctionnement du Conseil. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban:

Vous avez dit ce que je voulais faire comme remarque. Je pense qu'il faut réunir un petit groupe de travail pour proposer des modifications, pour ne pas donner l'impression que vous voulez museler l'opposition. Je suis sûr que ce n'est pas ça que vous voulez, et pour avoir des séances plus courtes pour faire plaisir à Madame Bastin. Merci pour la proposition, mais qu'on n'attende pas 6 mois.

M. le Président :

Je voudrais quand-même rappeler que vous l'avez tenu pendant 20 ans ce règlement.

M. Ikazban:

Oui, mais moi je ne suis pas ici depuis 20 ans. Vous avez votre Bourgmestre qui est là depuis 24 ans, ici. Moi, je n'ai pas la chance d'être ici depuis 12 ans. Vous, vous êtes un petit rigolo, tantôt c'est le changement, tantôt c'est la continuité. Faut voir, c'est schizophrénique. Mais enfin, vous avez fait une belle proposition et je la soutiens, voilà.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, je crois qu'on a fait le tour du sujet et je propose qu'on poursuive le Conseil. Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans, ensuite à Monsieur Ait Jeddig et enfin à Monsieur Lakhloufi et après, ce sera terminé.

M. Berckmans:

Mijnheer de Voorzitter, ik heb een korte vraag. U sprak over dat fractieleiders zullen uitgenodigd worden. Geldt dat ook voor een fractie met één man?

M. le Président :

Ja Mijnheer Berckmans, u gaat ook uitgenodigd worden.

M. Ait Jeddig:

Deux remarques à propos du PV. Concernant le point 12, on a reçu des informations concernant l'asbl Transit et ses activités. On a eu comme information que cette asbl s'occupe de distribuer des seringues ou des produits de substitutions. Je voudrais simplement dire que ce n'est pas en s'investissant dans des politiques de colmatage...

M. le Président :

Monsieur Ait Jeddig, si vous souhaitez évoquer un point par rapport au PV de la séance précédente, c'est par rapport à une faute ou une erreur qui se trouve dedans. Les questions et comme commentaires devaient se faire au moment où le point a été soulevé. En plus de ça, c'était une interpellation. Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi:

Simplement pour dire qu'au nom du groupe CDH/CD&V, nous soutenons tout-à-fait ce que Madame Bastin a dit. Nous, le problème, ce n'est pas vraiment la durée des Conseils communaux, c'est la pertinence des débats. Je crois que ça fait bien longtemps que les Conseils communaux ne sont pas autant suivis par un public, et je crois que les Molenbeekois méritent mieux au niveau des débats et au niveau de la défense de leurs intérêts.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi, j'en reviens au point un. Vous avez les différentes rémunérations en ce qui concerne les Echevins, les Bourgmestres, les jetons de présence des Conseillers communaux. Je donnerai la parole au Secrétaire communal après le vote. Je donne la parole à Mijnheer Berckmans, Madame P'tito et à Monsieur De Block.

M. Berckmans:

In de Nederlandstalige tekst is het geschreven: « stop te zetten ». Ik denk niet dat de bedoeling is om de Burgemeester en de Schepenen zonder wedde te zetten.

M. le Président :

Mijnheer Berckmans, we gaan checken.

Mme P'tito:

Je souhaiterais demander la liste de tous les mandats à pourvoir, une photographie de la situation actuelle afin de pouvoir se préparer pour veiller à ce que les choses se passent au mieux et qu'on ne doive plus réitérer l'expérience de l'asbl LES. Si on pouvait avoir cette liste, de mandats rémunérés soit non rémunérés, et leurs répartitions.

M. le Président :

On vous la communiquera.

M. De Block:

Je voudrais juste poser la question, vu que je suis relativement nouveau, je voudrais connaître l'évolution de ces montants ? Y-a-t'il eu débat pour un gel des salaires des Bourgmestre et Echevins pour les années à venir ?

M. le Président :

En ce qui concerne les jetons de présence, il n'a plus été modifié depuis la législature 2000-2006. En ce qui concerne la rémunération du Bourgmestre et des Echevins, tout cela est géré par la Loi communale, et les montants sont déterminés sur base de la population de la Commune. Ce n'est pas la Commune qui gère ces montants.

M. De Block:

Ca a donc augmenté?

M. le Président :

Oui, quand la population augmente, leurs salaires augmentent.

M. Van Damme:

Je ne comprends pas, vous répondez à la place du Collège ! C'est le Collège qui est compétent et qui doit répondre, pas vous Monsieur le Président !

Mme la Bourgmestre:

Je peux répondre en précisant que c'est l'application de la loi.

M. Van Damme:

Ah voilà, ça fait plaisir de vous écouter.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur Van Damme., nous ne faisons pas preuve d'originalité, le Collège se contente d'appliquer la Loi. Je sais que ça vous dérange parfois, mais c'est comme ça. Nous sommes dans un état de droit, il y a des règles et il faut les respecter.

Pour le reste, comme l'a dit le Président, il y a une proposition pour réformer tout ce règlement d'ordre intérieur qui concerne le Conseil communal. Je peux vous dire qu'en termes de participation, elle sera beaucoup plus forte pour autant que vous le souhaitiez. En tout cas, du côté de la majorité, il y a un enthousiasme à cet égard. Il y aura beaucoup plus de sections réunies qu'il y en avait sous la législature précédente, ou sous les législatures précédentes. Il y aura un échange entre la majorité, le Collège et l'opposition. Les projets seront présentés au préalable au Conseil communal. Je peux vous assurer que l'activité sera intense.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous n'avez pas la parole. Je donne la parole à Monsieur De Block, puis à Monsieur Van Damme..

M. De Block:

J'ai compris que c'est une augmentation.

M. Van Damme:

Ça m'a fait plaisir d'entendre la Bourgmestre. C'est pour ça qu'on est là, pas pour entendre le Président. Le Président règle les travaux, mais le Collège répond aux questions de fond. Donc, ça me fait énormément plaisir et d'entendre votre engagement aujourd'hui pour une refonte globale du règlement d'ordre intérieur. Apparemment vous avez déjà bien planché là-dessus, mais je voulais intervenir sur la forme qui a un lien avec le contenu : la traduction en néerlandais dit que vous n'allez plus recevoir de salaire. Donc ça, c'est vraiment le changement à Molenbeek, vous allez travailler gratuitement, c'est très bien.

M. le Président :

Vous ne faites que répéter ce que Monsieur Berckmans a déjà dit. Si c'est pour tourner en rond, Monsieur Van Damme., ce n'est pas nécessaire. Je donne la parole à Madame Ouberri. We hebben gezegd aan Mijnheer Berckmans dat we gingen checken. Hij heeft inderdaad gevonden dat er een fout stond en dat zal verbeterd worden. De verbetering is dat ze wel een wedde zullen trekken.

Mme Ouberri:

Merci de me donner la parole. Juste pour avoir un peu plus d'information et de clarté peut-être, j'entends bien que les salaires des Bourgmestre et Echevins sont fixés par la loi en rapport avec la population molenbeekoise. Mais je voudrais savoir, pour la Bourgmestre qui aura un salaire de 74.668,80 euros, est-ce que c'est un maximum prévu par la loi, est-ce qu'elle est obligée de prendre tout ce salaire ou elle peut prendre un peu en deçà ? Et la même chose pour les Echevins ? C'est une question peut-être naïve, mais j'aimerais avoir une réponse claire.

Mme la Bourgmestre :

Je considère que votre question est faussement naïve, parce que vous participez depuis suffisamment longtemps à ce Conseil et vous fréquentez suffisamment les Echevins et les Députés pour connaître la situation. Chaque Echevin et chaque Bourgmestre perçoit un salaire tel qu'il est prévu par la loi, libre à lui ensuite d'en faire ce qu'il souhaite. Je peux vous assurer que certains en font bon usage, notamment dans la manière de gérer leurs affaires. Mais je trouve que vos questions sont intrusives. Je peux vous dire que nous respectons la loi et nous faisons en sorte qu'elle soit strictement appliquée.

Mme Ouberri:

Je voulais juste ...

Mme la Bourgmestre :

Le nouveau Président du PS, est sénateur et Bourgmestre de Charleroi.

Mme Ouberri:

Ma question est par rapport au Collège actuel et je ne comprends pas pourquoi vous vous énervez. Vous répondez d'une manière tout-à-fait inadéquate. Pourquoi voyez-vous le mal partout ? En quelle manière suis-je intrusive ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui:

Je n'ai pas l'habitude d'intervenir souvent, mais simplement pour un complément d'information. Ce que ma collègue veut soulever, c'est que dans la crise actuelle, l'idée derrière, c'est de savoir si le nouveau Collège peut réfléchir et voir comment apporter une aide, faire un effort, geler les salaires ou autres ?

Vous en avez peut-être parlé entre vous, mais l'idée ici, c'est de savoir si un effort va être fait dans ce sens-là. Le public a le droit de le savoir. La question est peut-être naïve, mais elle est intelligente à mon sens.

M. Ikazban:

Vous avez un problème avec la démocratie.

M. le Président :

Non, je n'ai pas de problème avec la démocratie. Vous avez eu tout le temps de vous exprimer, Monsieur Ikazban. Vous le savez pertinemment bien. Vous voulez justifiez votre vote ?

M. Ikazban:

Je voulais simplement dire que nous avons voté favorablement pour ce point, parce que nous sommes pour le respect de la loi. Il ne faut pas rigoler, il ne faut pas se moquer des gens. On représente des gens, on représente des citoyens, d'accord! Nous estimons, et moi je ne fais pas de démagogie, qu'un Collège, quand il travaille bien, il mérite son salaire. Je ne rentrerai pas dans une démagogie, mais simplement une chose, simplement une chose!, quand des Conseillers posent des questions, ils ont droit à avoir des réponses!

M. le Président :

Monsieur Ikazban, s'il vous plaît.

M. Ikazban:

Et arrêtez de vous moquer des gens, arrêtez de mépriser les gens, parce que ça va mal se passer ! Arrêtez de mépriser les gens, Monsieur !

M. le Président :

Monsieur Ikazban, s'il vous plaît.

M. Ikazban:

Arrêtez de répondre de manière ironique!

M. le Président :

Monsieur Ikazban, ça suffit! Maintenant, c'est fini!

M. Ikazban:

Les Conseillers posent des questions, il faut leur répondre.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, maintenant, c'est fini, sinon, j'interromps la séance.

M. Ikazban:

Nous avons le droit d'avoir des réponses.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, s'il vous plaît!

M. Ikazban:

C'est incroyable, les gens qui posent des questions, ils ont le droit d'avoir des réponses. Il ne faut pas se moquer des gens.

M. l'Echevin El Khannouss:

Mais posez des questions intelligentes, Monsieur Ikazban!

M. Ikazban:

Qu'est-ce qu'on s'en fou du Premier ministre et du Président de tel ou tel parti. C'est un scandale ça !

M. le Président :

J'interromps la séance. Merci.

La séance est suspendue 5 minutes De zitting wordt 5 minuten geschorst

M. le Président :

Je rouvre la séance, on passe au vote. Pouvez-vous approuver?

Votes-Stemmingen: Approuvé - Goedgekeurd

Par 40 OUI, 1 NON, 1 abstention - Door 40 JA, 1 NEEN, 1

onthouding

M. le Président :

Je donne maintenant la parole à Monsieur le Secrétaire communal qui souhaite vous faire une Communication.

M. le Secrétaire communal - M. de Gemeentesecretaris

Je vous rappelle que dans le cadre de l'ordonnance du 12 janvier 2006 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois, vous avez l'obligation de déclarer auprès du secrétaire communal dans le mois qui suit votre prestation de serment les mandats, fonctions, mandats dérivés ou charges politiques exercés en dehors de votre mandat et les rémunérations , avantages de toute nature et frais de représentation perçus en exécution de ceux-ci.

Tout changement de situation intervenu en cours de mandat doit m'être immédiatement communiqué.

Je vous informe que je communiquerai les déclarations qui sont en ma possession le lundi 28 janvier 2013 à la cellule transparence de la Région de Bruxelles-Capitale.

Je vous remercie.

Ik herinner u eraan dat in het kader van de ordonnantie van 12 januari 2006 betreffende de transparantie van de bezoldigingen en voordelen van de Brusselse openbare mandatarissen, binnen de maand van uw eedaflegging, bij de gemeentesecretaris, aangifte moet doen van de openbare mandaten, functies, afgeleide mandaten of opdrachten van politieke aard die u naast uw mandaat uitoefent, alsook van de bezoldigingen, voordelen van alle aard en representatiekosten die u ontvangt in het kader van de uitoefening ervan.

ledere verandering in de situatie in de loop van het mandaat moet onmiddellijk aan mij gemeld worden.

Ik breng u ter kennis dat ik de verklaringen die in mijn bezit zijn op maandag 28 januari 2013 aan de cel transparantie van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijk gewest zal overmaken.

lk dank u.

M. le Président :

Merci, Monsieur le Secrétaire.

2. Economie - Renouvellement du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'asbl Atrium Molenbeek-Centre.

Economie - Vernieuwen van de Bestuursraad en de Algemene vergadering van de vzw Atrium Molenbeek-Center.

M. le Président :

Le point 2 est retiré.

3. Economie - Renouvellement du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'asbl Atrium Karreveld.

Economie - Vernieuwen van de Bestuursraad en de Algemene vergadering van de vzw Atrium Karreveld.

M. le Président :

Le point 3 est retiré.

4. Economie - Renouvellement du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'asbl Atrium Chaussée de Ninove.

Economie - Vernieuwen van de Bestuursraad en de Algemene vergadering van de vzw Atrium Ninoofsesteenweg.

M. le Président :

Le point 4 est retiré.

5. Informatique - Achat de matériel informatique - CIRB - Approbation du mode de financement.

Informatica - Aankoop van informaticamateriaal - CIBG - Goedkeuring van de financieringswijzen.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar:

Lors du précédent Conseil communal, j'étais intervenue sur l'achat de matériel informatique. J'avais interpellé Monsieur Mahy quant à l'inventaire qui devait être fait et quant à l'usage qui allait être fait de l'ancien matériel. Je demandais si un déclassement allait s'opérer et si oui, vers quelle structure allait être donné ce matériel.

J'ai maintenant trois questions. En consultant le dossier, j'ai pu me rendre compte de quelques chiffres et quelques données en la matière. Mais si c'était possible d'avoir un inventaire sur le matériel demandé et aussi, de connaître vers quelles structures vous allez envoyer ce matériel.

Je m'étonne aussi du montant total de ce matériel qui est fixé à plus de 95.000 euros. Je sais qu'il y a une volonté de changer un matériel et que c'est certainement justifié, je n'ai pas de soucis avec ça. Mais je pense que, vu que vous êtes aussi dans le changement, j'aimerais alors avoir l'inventaire très rapidement, puisque j'ai pu constater que c'était du matériel haut de gamme.

Je suis un peu étonnée aussi, compte-tenu de la crise actuelle, de voir que finalement nos Echevins, notre Bourgmestre et d'autres personnes de la Commune vont recevoir du très bon matériel. Félicitations à vous, en tout cas, on aimerait toutefois recevoir l'inventaire demandé, et ce par écrit. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block:

C'est juste pour demander, les ordinateurs des Echevins et les 57 autres PC, ils sont renouvelés tous les combien ? Les anciens PC des Echevins, ils avaient été achetés il y a combien de temps ? Est-ce qu'ils sont toujours là ?

M. le Président :

Le Secrétaire communal me glisse dans l'oreille que le remplacement des PC se fait au minimum après cinq ans. En ce qui concerne les questions de Madame Tahar...

M. Ikazban:

Qu'est-ce que c'est que ça, vous présidez et vous répondez en même temps aux questions ?

M. le Président :

Madame Tahar, pour répondre à votre question, d'abord le point ici, concerne le mode de financement. Ça passe par une centrale d'achat et donc, nous ne votons que sur le point qui concerne le mode de financement. En ce qui concerne, toutes les informations que vous avez demandées, je vous propose de vous envoyer une réponse écrite.

Mme Tahar:

Juste pour préciser, si j'ai mentionné le nom de Monsieur Mahy, c'est à dessein parce que lors de la première interpellation, j'ai bien voulu comprendre que vous veniez de vous installer et qu'il vous fallait un temps d'adaptation, raison pour laquelle je me suis contentée de la réponse qui m'avait été donnée, même si elle ne m'avait pas satisfaite. Aujourd'hui, c'est vrai que j'aurais souhaité, Monsieur Mahy, si possible, que vous puissiez répondre à cette question et que vous m'envoyiez l'inventaire et le déclassement dans les prochains jours s'il vous plaît. Je ne sais pas si vous acquiescez ?

M. le Président :

Je viens de vous dire que vous aurez une réponse écrite.

Mme Tahar:

Donc, Monsieur Mahy ne peut pas répondre. Ok, j'acte ça!

M. le Président :

Monsieur Mahy vous transmettra les informations par écrit. Pouvez-vous approuver?

Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid

Approuvé - Goedgekeurd

6. Communication - Modification de la composition de l'Assemblée générale de l'asbl Promouvoir la Culture à Molenbeek - Désignation des nouveaux membres. Communicatie - Wijziging van de samenstelling van de Algemene Vergadering van de VZW Promouvoir les cultures à Molenbeek - Aanstelling van de nieuwe leden.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Nous vous proposons ce soir, la désignation des membres de l'Assemblée générale. Comme je vous l'ai déjà dit, nous ne faisons pas preuve d'originalité. Il s'agit de l'asbl Promouvoir la Culture à Molenbeek, la question du pacte culturel, à la différence d'autres asbl, doit être appliquée. C'est pourquoi nous reviendrons vers vous avec une modification des statuts pour étendre aux différentes tendances politiques la représentation dans cette AG. Mais pour l'heure, nous nous en tenons aux statuts tels qu'ils ont été déposés sous la législature précédente, à savoir que la Présidence est assurée par le Bourgmestre, la Vice-présidence par l'Echevin de la cohésion sociale. Nous vous proposons la désignation des candidats, à savoir Françoise Schepmans, Sarah Turine, Roland Vandenhove, Georges Georges Van Leeckwyck et un représentant du PS, sachant que comme je l'ai déjà signalé, nous reviendrons au Conseil communal, avec une modification des statuts. Mais vous savez que Molenbeek Métropole culture, c'est pour 2014 et donc, nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre la modification statutaire pour pouvoir modifier la composition de l'Assemblée générale et ensuite du Conseil d'administration.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban:

Merci Monsieur le Président, merci Madame la Bourgmestre pour votre communication. J'entends bien que vous proposez la répartition suivante, qui ne respecte pas encore le pacte culturel, mais que néanmoins vous vous engagez à présenter rapidement une modification budgétaire afin de respecter le pacte culturel.

M. l'Echevin El Khannouss:

Modification statutaire!

M. Ikazban:

Ah bon, qu'est-ce que j'ai dit?

Mme Turine:

Vous avez dit modification budgétaire.

M. Ikazban:

Vous nous interrompez tellement ici, que voilà ce qui arrive. Voilà, c'est de votre faute. Pour une fois, c'est la faute de la majorité.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, ne perdez pas de temps, continuez.

M. Ikazban:

Mais c'est elle qui m'interrompt, faites la police! On peut rigoler de temps en temps quand même. Donc, je dis simplement, j'entends bien Madame la Bourgmestre que vous vous engagez à venir avec une modification des statuts pour respecter le pacte culturel, pour avoir un deuxième membre de notre groupe. Même si on ne respecte pas le pacte culturel ce soir, nous acceptons la proposition.

Je voudrais par la même occasion, Madame la Bourgmestre, je vous soutiens pleinement quand vous dites que nous n'avons pas le temps d'attendre. Je pense que Molenbeek Métropole Culture 2014 est un des héritages de Philippe Moureaux et que ça ne doit pas attendre. Ça demande une préparation au-delà des sensibilités majorité/opposition, même si ça fait ricaner vos voisins. Je dis simplement que pour Molenbeek, c'est quelque chose d'extrêmement important. Ce soir j'ai voulu commencer en vous présentant des vœux, moi je voudrais vous féliciter Madame la Bourgmestre, parce que vous au moins, vous avez le souci de respecter le pacte culturel. J'espère que vous aurez un peu d'influence sur certaines de vos collègues !

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert:

Je vous remercie. Je prends acte qu'aujourd'hui, ma formation politique ne sera pas représentée au sein de cette asbl. J'avais posé ma candidature. Maintenant, j'entends votre engagement par rapport à la modification des statuts. J'aimerais savoir si elle concerne également, je n'ai peut-être pas bien entendu, est-ce qu'elle concerne également le Conseil d'administration et si oui, comment allez-vous représenter cette représentation ? Est-ce une représentation garantie ou proportionnelle ? Ensuite, j'aimerais savoir s'il y a un agenda prévu pour cette modification des statuts, parce que vous dites qu'il faut prendre le temps nécessaire. A la lecture des statuts de cette asbl, je vois que le nombre des membres est illimité, mais ne peut être inférieur à 14. Je me demande donc si on n'aurait pas pu le faire aujourd'hui et pourquoi attendre ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

M. Berckmans:

Dank u. Ik heb drie vraagjes. Wat is het juist statuut van de vzw, is het een puur gemeentelijk vzw? Dus het gaat over de promotie van de culturen, zijn alle culturen bedoeld? En dan, misschien is er een reden voor, is het een Franstalig vzw?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre

Mme la Bourgmestre :

Monsieur Berckmans, cette association a été spécifiquement constituée pour l'événement Molenbeek Métropole Culture 2014. C'est un projet qui est réalisé à la suite d'au appel à projet qui a été fait par la Communauté française et par la COCOF. C'est donc un projet essentiellement francophone, puisqu'il est subsidié par des pouvoirs francophones. Mais il est évident que dans le cadre de ces manifestations, qui vont toucher tous les quartiers de Molenbeek, tout le monde sera invité à participer, y compris les néerlandophones. Nous nous sommes tournés vers la VGC pour voir dans quelle mesure elle pouvait participer. Mais donc, ça concerne une asbl francophone.

Monsieur Vossaert, par rapport à votre question, on a dû agir dans l'urgence, du fait de la date de Métropole culture. L'ancien Bourgmestre qui en était Président a démissionné et donc, il faut assurer le renouvellement dans les meilleurs délais. Mais comme je l'ai dit, je me porte en faux avec l'appréciation qui est faite par certains membres du Conseil. Le pacte culturel ne s'applique pas à toutes les associations sur le territoire de Molenbeek. Quoi qu'il en soit, dans toutes les asbl, il y aura une représentation garantie de tous les partis démocratiques. C'est dans ce sens-là qu'on veut travailler et, pour Molenbeek Culture, il est évident que la représentation politique des différents groupes sera prise en considération.

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans en dan aan Mijnheer Van Damme..

M. Berckmans:

Ik begrijp dat het een Franstalige vzw is omdat de financiën van de Franse Gemeenschap komen. Ik sta op mijn tevredenheid vast dat alle bevolkingsgroepen zullen uitgenodigd worden. Het is niet omdat ik Vlaming ben dat ik tegen andere culturen zou zijn, noch de Franstalige noch anderen. Dank u!

M. Van Damme:

In het verleden, toen de vzw opgericht is, in de raad van bestuur of in het beheerscomité, iemand zat van de Nederlandstalige cultuurdienst. Dat is belangrijk ook om subsidies van de VGC te krijgen. Wat is gebeurd? Die persoon is naar een andere dienst verhuisd. En dus zou het eigenlijk goed zijn, mocht er iemand van de Nederlandse cultuurdienst in de vzw te zetten en niet allen ter vervanging. Want hier, in de beraadslaging, is het ter vervanging, maar niet als vast lid. Heb ik dat goed begrepen of is het degelijk zo dat de Nederlandse cultuurdienst ook in de raad van bestuur aanwezig is? Dat zou ik graag van de Schepen weten.

M. de Schepen Gadaleta:

Ik wil u gewoon geruststellen. Onze beleidscultuurcoördinator neemt aan deel aan de vergadering van de raad van bestuur. Dat is geen plaats vervangen, dat is echt een effectief lid.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert:

Juste une précision, je vous ai demandé si la représentation était soit proportionnelle, soit garantie. Vous avez répondu. Mais au sein uniquement de l'Assemblée générale, ou également au sein du Conseil d'administration de l'asbl? Je ne vois pas pourquoi vous réagissez Monsieur Majoros, je ne m'adresse pas à vous!

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre, puis à Monsieur Ait Jeddig.

Mme la Bourgmestre :

Laissez-nous le temps d'agir. Pour l'instant, nous vous présentons une proposition pour l'Assemblée générale. Nous reviendrons vers vous plus tard pour le reste.

M. Ait Jeddig:

Je voudrais simplement savoir, enfin d'abord constater que le parti ISLAM n'est pas représenté. On veut l'exclure de tout. Ensuite, je veux savoir, d'un point de vue de la promotion des cultures, est-ce qu'on s'intéresse simplement au folklore, ou est-ce qu'on s'intéresse à la personnalité de ces gens, de ces groupes qui viennent et qui vont représenter leurs cultures.

Mme la Bourgmestre :

Comme on l'a précisé, nous voulons assurer une représentation proportionnelle et garantie de tous les partis démocratiques.

M. Ait Jeddig:

Nous sommes démocrates, on a prêté serment et on tolère tous les avis, on est là pour partager et exprimer nos opinions !

Mme la Bourgmestre :

Chacun aura son appréciation sur les aspects démocratiques que vous défendez dans votre parti.

M. Ait Jeddig:

Oui, tout-à-fait! On n'impose rien à personne.

Mme la Bourgmestre :

Nous avons eu l'expérience d'autres partis non-démocratiques qui ont siégés dans cette assemblée, donc ça ne nous émeut pas beaucoup. Je tenais à vous le signaler.

Pour le reste, Monsieur, je peux vous assurer que toutes les manifestations, les activités qui seront organisées dans le cadre de Métropole Culture 2014, s'adresseront à tous les quartiers, à toutes les populations, à toutes les générations. Ce sera véritablement l'occasion pour notre Commune de valoriser son image et de faire en sorte que tous les Molenbeekois soient impliqués, tout comme les gens extérieurs à Molenbeek, que les Bruxellois, les Wallons et les Flamands puissent découvrir Molenbeek, ses atouts, sa diversité. C'est pour cela que nous avons, je pense un consensus au sein de cette assemblée pour réussir ce défi.

M. Ait Jeddig:

Bonne chance!

M. le Président :

Nous allons passer au vote. La procédure qui est proposée, c'est celle des isoloirs comme nous l'avons déjà fait à plusieurs reprises. Mais nous n'allons pas relancer les polémiques. Monsieur Ikazban, on ne va pas recommencer à couper les cheveux en quatre. Je vous vois déjà venir.

M. Ikazban:

Non, non.

M. le Président :

On va faire comme pour les élections précédentes. Je voudrais simplement excuser la couleur de l'urne, ce n'est pas volontaire. C'est simplement la seule qui était disponible. Je vais donc faire l'appel pour que chacun puisse se rendre à l'isoloir. J'ai besoin des deux volontaires désignés habituels, les plus jeunes de l'assemblée, Madame Pinti et Monsieur Vossaert. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban:

Si vous voulez gagner du temps, Madame la Bourgmestre a fait une proposition et on vote à mains levées. Qui est pour, qui est contre et puis basta, c'est tout. Si tout le monde est d'accord dans l'assemblée, on peut faire ce vote. Si quelqu'un demande le vote secret, alors on passe au vote secret. Mais Madame la Bourgmestre a fait une proposition, moi, je n'ai pas de problème. Je vous communique le nom de notre représentant, voilà, c'est tout. Moi, je suis d'accord de passer au vote à mains levées, pas de problème. Tout le monde est d'accord, on va gagner du temps et faire plaisir à Madame Bastin, voilà!

(Rires - Gelach)

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Comme je l'ai dit, la proposition qui est faite pour les membres qui doivent être désignés par le Conseil communal, c'est de désigner Françoise Schepmans, Sarah Turine, Roland Vandenhove, Georges Van Leekwijck et Nader Rekik. Si vous pouvez marquer votre accord sur cette proposition, nous ne procéderons pas au vote secret. Si un membre de cette assemblée demande un vote secret, nous le ferons.

M. Ikazban:

Profitez-en, on va voter pour vous! Je vote pour vous.

M. le Président :

Est-ce que quelqu'un souhaite un vote écrit? Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert:

Je voudrais motiver mon vote. Est-ce que c'est possible ? Je suis d'accord avec la proposition de le faire à mains levées, mais j'aimerais demander s'il est possible de motiver mon vote ?

M. le Président :

Oui, d'accord.

M. Vossaert:

Au regard des éléments qui ont été exposés aujourd'hui, quant à l'engagement de la majorité de modifier les statuts pour garantir une représentation de toutes les formations politiques démocratiques, je vais voter pour la proposition de désignation.

M. le Président :

Merci, nous procédons au vote.

Votes-Stemmingen: Approuvé - Goedgekeurd

Par 40 OUI, 2 abstentions - Door 40 JA, 2 onthoudingen

7. Instruction publique - Enseignement communal francophone - Délégation de signature.

Openbaar onderwijs - Gemeentelijk Franstalig onderwijs - Opdracht van handtekening.

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme..

M. Van Damme:

Quelques questions par rapport à ce point. Il s'agit de la délégation de signature, signature qui revient normalement à l'Echevin de l'enseignement et qui est déléguée maintenant à un fonctionnaire. Est-ce que j'ai bien compris ?

Si c'est le cas, je m'étonne un peu de cette procédure parce qu'ayant été Echevin de l'enseignement moi-même, je ne comprends pas très bien pourquoi on ferait signer des courriers que normalement on doit signer nous-mêmes, par un fonctionnaire. Est-ce que c'est une question de ne pas oser prendre la responsabilité, est-ce que c'est une question de ne pas être présent suffisamment ? C'est assez bizarre comme démarche, je ne l'ai jamais vu et je me demande pourquoi ça se fait.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele:

Je ne fais que poursuivre la procédure qu'utilisait notre Bourgmestre. Il avait aussi délégué la signature aux fonctionnaires concernés. Pourquoi, et bien parce qu'au niveau de l'enseignement francophone, le volume est vraiment très important, de documents administratifs à signer. Il avait délégué la signature au chef de service qui est autorisé à signer tous les documents qui concernent la gestion courante des établissements scolaires francophones et leurs personnels subsidiés, ainsi que du centre médical d'inspection scolaire et des stations de plein air communales. Il faut dire qu'on parle de plus de 5.000

enfants dans nos écoles, notre Bourgmestre travaillait comme cela, j'ai accepté que les fonctionnaires continuent à travailler de la même facon.

M. Van Damme:

Merci pour cette information, est-ce que ça ne veut pas dire qu'il faut désigner des personnes ? Parce qu'ici, on ne désigne pas de personne bien concrète, on parle juste de son titre.

Mme l'Echevine Vande Maele:

Il s'agit du Directeur, Monsieur Panneels, et de la responsable de l'instruction publique francophone, Madame Pascale Vincent.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban:

Monsieur le Président, comme ça on gagne du temps, pour faire plaisir à nouveau à certains membres, comme vous avez dit, « notre » Bourgmestre, on votera pour ! Voilà.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid

Approuvé - Goedgekeurd

8. Instruction publique - Enseignement fondamental communal - Lettre de mission relative à la fonction de direction d'école communale primaire, de régime linguistique francophone.

Openbaar onderwijs - Franstalig gemeentelijk basisonderwijs - Functieomschrijving met betrekking tot het directieambt in het gemeentelijk Franstalig onderwijs.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik:

Oui Monsieur le Président, si je puis me permettre, la lettre de mission fait ici mention d'un mandat donné par le pouvoir organisateur, en l'occurrence l'administration communale de Molenbeek. Au Point 1, il est clairement indiqué que le directeur met en œuvre, au sein d'établissements scolaires, la politique d'éducation du pouvoir organisateur. On parle aussi de textes qui régissent les missions du directeur. Au point 14, on fait aussi mention du directeur qui anime la politique pédagogique et éducative de l'établissement. Je souhaiterais savoir, quel est cette politique éducative et pédagogique ? Nulle part, nous n'avons pu avoir de réponse à cette question. Je souhaiterais avoir une réponse de l'Echevine en charge de l'enseignement.

M. le Président :

Je donne la parole à l'Echevine Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele:

Cette lettre de mission a été longuement discutée en commission paritaire locale, entre les membres désignés dans cette commission et les syndicats. Il y a eu un groupe de travail qui a été constitué. Elle est encore en grande partie constituée de l'ancienne majorité.

M. Rekik:

Donc, si je comprends bien, vous allez appliquer la politique éducative de l'ancienne majorité. C'est bien ça ?

Mme l'Echevine Vande Maele:

Non ceci, c'est la suite de la réunion de la commission paritaire locale pour l'enseignement communal subventionné de Molenbeek, du 30 novembre 2012. Il s'agit d'une obligation imposée par le chapitre 3 du décret du 2 février 2007, qui fixe le statut des directeurs. Et les directions des écoles primaires doivent signer une nouvelle lettre de mission suite à la scission de leurs établissements respectifs. Le modèle de la lettre de mission pour cette fonction doit être approuvé par le Conseil communal. Il faut savoir qu'il y a des nouvelles directions qui ont été créées. On a encore travaillé sur l'ancienne lettre de mission.

M. Rekik:

Ok, merci. J'avais interpellé le Collège la fois dernière pour un arrêté gouvernemental qui octroyait une subvention de 1.622.964 euros pour l'année 2012 aux Communes bruxelloises, dont 190.000 euros destinés au dispositif d'accrochage scolaire. Vous m'avez répondu la fois dernière que j'aurais les informations. Je n'ai malheureusement rien reçu.

M. le Président :

Vous êtes hors sujet, là. Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine:

On avait répondu qu'on les enverrait aux chefs de groupe et nous l'avons fait. Tous les chefs de groupe l'ont reçue. Voyez donc avec votre chef de groupe. Ça été envoyé par email par le Secrétariat communal et j'étais même en copie de l'email, donc j'ai pu voir qu'elle a bien été envoyée à tous les chefs de groupe. Ça a été fait trois ou quatre jours après le dernier Conseil communal du 24 janvier.

M. Ikazban:

Non, j'ai rien reçu moi.

Mme l'Echevine Turine :

Je vois certains chefs de groupe opiner, ils ont bien reçu les informations. Vous avez peut-être un problème avec vos emails, mais il à été envoyé à tous les chefs de groupe, y-compris à Monsieur Ikazban. J'ai bien vérifié, votre nom est bien repris.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid

Approuvé - Goedgekeurd

9. Instruction publique - Enseignement fondamental communal - Lettre de mission - Educateur-économe - Institut Machtens - Promotion sociale.

Openbaar Onderwijs - Gemeentelijk Franstalig onderwijs - Functieomschrijving - Opvoeder-econoom - Edmond Machtensinstituut - Sociale promotie.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid

Approuvé - Goedgekeurd

10. Enseignement néerlandophone - Approbation de la convention entre l'Administration communale et l'Athénée royale Toverfluit pour l'utilisation de l'infrastructure de janvier à juin 2013.

Nederlandstalig onderwijs - Overeenkomst tussen het Gemeentebestuur en het Koninklijk Atheneum Toverfluit Sint-Jans-Molenbeek voor het gebruik van de infrastructuur van januari tot juni 2013.

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme. en dan aan Mijnheer De Block.

M. Van Damme:

Ik ben heel blij dat deze gewoonte dat ik heb geïnstalleerd, dat die volgende meerderheid gaat die verder gezet worden en dat er een samenwerking blijft bestaan tussen de verschillende netten. Ik denk dat als we elkaar kunnen versterken, dat we elkaar moeten proberen versterken. En hier, is het duidelijk een voorbeeld van goede samenwerking met een school die geen infrastructuur heeft en de scholen die te veel sportinfrastructuren hebben.

M. De Block:

Je voudrais poser la même question. Est-ce qu'on prévoit l'extension ou une propre infrastructure sportive? Si une école a besoin de la salle de gym d'une autre école, est-ce qu'on prévoit de construire une salle de gym pour l'école qui en a besoin et qui n'en n'a pas maintenant.

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mevrouw Gadaleta.

M. de Schepen Gadaleta :

Als je vraagt specifiek over Paloke gaat, die niet zo lang geleden gerenoveerd geweest. Dat zorgt ervoor dat op die site voorlopig geen ruimte is voor een bijkomende sportzaal. De Franstalige en Nederlandstalige scholen moeten dus de ruimte delen. Deze overeenkomst met Toverfluit gaat en voor een dag per week. Dat is de afrekening dat je moet soms doen op vlak van ruimte, op vlak van kosten. Als dat kan, dat je beter infrastructuren die in dit geval dichtbij is, alhoewel van een andere netwerk, maar dat is echt in de buurt.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid

Approuvé - Goedgekeurd

11. Enseignement néerlandophone - Décision de principe pour le renouvellement des conseils de participation actuels - 2013-2017.

Nederlandstalig onderwijs - Principebeslissing tot het vervangen van de huidige schoolraden - 2013-2017.

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme en dan aan Mevrouw Gadaleta.

M. Van Damme:

Ja, ook hier gaat het natuurlijk om een standard beslissing die wordt herhaald. Dat is dus heel goed. Maar ik zou met deze willen oproepen om die schoolraden die juridisch noodzakelijke instellingen zijn voor het laten functioneren van de scholen. Maar de facto heel vaak, een puur formalistische schoolraad is die enkel papier bestaat, om die ook te proberen echt te activeren en te betrekken met de organisatie van de scholen. Dat is niet eenvoudig, ik heb dat in het verleden geprobeerd, maar ik wil ook graag de nieuwe Schepen aanzetten om te blijven proberen want schoolraden een enorme meerwaarde betekenen voor de scholen als zij functioneert als zij goed werkt. Maar de facto is het heel vaak een situatie die enkel op papier bestaat en dus zijn enorme uitdaging om voor te zorgen dat er effectief met die scholraden iets gebeurt.

M. de Schepen Gadaleta:

Ik ben volledig met u eens, ik wil ook vermelden dat inderdaad schoolraden een zeer formeel orgaan is. U weet ook door uw ervaring dat de scholen toch heel veel inspanningen leveren.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block en dan aan Mijnheer Berckmans.

M. De Block:

Je ne peux que constater que sur les cinq écoles primaires néerlandophones, il y a une école qui aura un conseil de parents. Aucune école n'aura un conseil pédagogique et cinq sur cinq auront un conseil d'élèves. Je trouve qu'il faut quand même avouer que c'est un échec au niveau de la participation. J'ai lu les documents qui ont été soumis aux Conseillers et je trouve que c'est très formel. Je ne comprends pas comment ça se fait que les écoles ne font pas plus d'efforts pour stimuler les parents, pour les motiver pour ce genre de conseils. Parce que je pense que c'est une année ratée et peut-être 6 années ratées quand je vois que c'est pour la période 2013-2017. Qu'est-ce que la Commune compte faire pour remédier à ça, pour veiller à ce qu'il y ait effectivement des conseils qui soient mis en place et pas simplement mettre en place une procédure formelle qui prévoit la création de ces conseils.

M. Berckmans:

Dus eerst en vooral, sluit ik mij bij de vragen van collega De Block, is er voldoende aanmoediging geweest? Ik weet dat het niet gemakkelijk is om de participatie te doen slagen.

M. de Schepen Gadaleta :

Dit wil niet zeggen dat de scholen geen andere alternatieven worden aangeboden aan de ouders om mee te doen, om mee te denken of participeren aan beleid van de school. Ze gebruiken andere systemen, zoals ouderwerkgroep, oudercafé, enzovoort. De manier om mee te doen moet ook reken houden met de mogelijkheden van de mensen. Ik weet ook dat de scholen hard hun beste hebben gedaan om de ouders te motiveren, dus alleen met brieven, met contact, gesprekken, enzovoort. Het lukt niet, ik denk niet dat de scholen dat kwalijk moeten nemen. Het aantal exact cijfers ga ik schriftelijk mee te delen, ik denk dat we iets meer dan 1.000 leerlingen hebben in de Nederlandse scholen. Ik zal de exacte cijfers via email bezorgen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert:

J'aimerais aussi disposer des chiffres, je ne sais pas si vous allez aussi les envoyer juste aux personnes qui vous ont interpelée, mais j'aurais aussi aimé pouvoir en disposer. Merci.

M. le Président :

Mogen we goedkeuren?

Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid

Approuvé - Goedgekeurd

M. le Président :

Ik heb een kleine mededeling, er is een Mercedes die de weg blokkeert, met het nummerplaat 1-BKY-317. Als die persoon kan zijn auto verplaatsen?

12. Relations internationales - Subvention à l'association Coordination Euro-Méditerranéenne de la Solidarité (CEMS). Internationale betrekkingen - Toelage aan de vereniging Coordination Euro-Méditerranéenne de la Solidarité (CEMS).

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar, puis à Monsieur Magerus.

Mme Tahar:

On va octroyer un subside de 2.000 euros. J'enchaine aussi sur le point suivant qui est également une subvention. Ma question, et je ne remets pas en cause l'honorabilité des projets, je me réjouis même que la Commune intervienne à ce niveau-là, ma question est surtout d'ordre procédurale. J'aimerais savoir si l'octroi de ces subsides va être conditionné par la remise de pièces justificatives par les destinataires? Ça me paraîtrait tout à fait normal. J'aimerais entendre Monsieur El Khannouss à ce sujet ?

M. Magerus:

On ne peut que se réjouir de cette solidarité internationale. Je m'interroge toutefois, en effet l'objectif d'un jumelage est de tisser un partenariat, de mener à bien des collaborations. Mais je dois constater que dans certains voyages qui ont eu lieu par le passé, très peu, voir aucunes informations n'ont été communiquées. En tant que Conseiller communal, j'aimerais bien savoir si les objectifs, si les résultats attendus ont été atteints. Quelles sont les activités concrètes qui vont être mises en chantier en 2013 ? Vous comprendrez Mesdames, Messieurs, que ce point mérite à mon sens d'être éclairci. Je pense aussi que les élus ont le droit de connaître l'évolution des choses. Peut-être que c'est un sujet qui peut paraitre futile, mais pour avoir été moi-même à Mokrisset, je pense que le nord du Maroc est une zone en difficulté. Les enfants font des kilomètres sur les routes pour aller à l'école. Ce sont des situations qui doivent être suivies. J'aimerais avoir une information ou des informations en cette matière. Je pense que le débat est tellement important. On en a parlé en début de séance et je crois avoir entendu la Bourgmestre dire qu'on allait avoir plus de dialogue et de débat, et bien je propose des sections réunies sur le sujet. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tamditi, puis à Monsieur Lakhloufi.

Mme Tamditi:

J'avais à peu près la même question que Madame Tahar. Et en plus, j'aurais voulu savoir comment s'était opéré le choix des villes avec lesquelles Molenbeek se jumelle. Y-a-t-il régulièrement des modifications dans ces choix ? Y-a-t-il des appels à projets lancés par les associations molenbeekoises pour travailler éventuellement sur d'autres villes qui auraient également des besoins ? Merci.

M. Lakhloufi:

Oui, moi je tiens tout d'abord à féliciter toutes ces initiatives de solidarité internationale, dans un contexte international très difficile, avec des rapports Nord-Sud compliqués. Je crois que le message qu'il faut envoyer, est un message où on voudrait développer plus amplement ces collaborations et dire aux pays africains, aux pays en voie de développement, qu'en Belgique, il y a des Communes qui sont solidaires avec le développement économique, humain, et qu'on est là dans une véritable solidarité, dans des relations humaines et de fraternité. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin:

Je voulais demander un peu la même chose que Monsieur Magerus, c'est-à-dire avoir un rapport sur les activités et les résultats des actions menées depuis 2009.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik:

Je souhaiterais vraiment que dans toutes les dynamiques entreprises par l'associatif ou par l'institutionnel, qu'on puisse offrir à la jeunesse une possibilité d'y participer et de ne

pas les laisser sur le côté. Vous devez le savoir, je peux le dire, les voyages forment la jeunesse, mais sensibiliser les jeunes à la coopération au développement, permettrait de sortir certains d'entre eux d'un pessimisme qui parfois peut les éteindre. J'encourage vraiment toutes les initiatives qui vont dans ce sens, mais priorité à l'implication de la jeunesse.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à vous souhaiter à tous une excellente année! En tout cas, je me réjouis de voir que la plupart des Conseillers marquent un intérêt très intéressant et intéressé à cette matière. Je vais essayer de parler des trois points qui sont à l'ordre du jour, comme ça, on va globaliser et ne pas devoir revenir en arrière.

Je vais d'abord tenter de répondre à la préoccupation de Madame Tahar quant aux subsides accordés aux associations que vous avez citées, l'association CEMS et l'asbl Africa SSA. Il faut savoir que ce sont des associations partenaires de la Commune depuis plusieurs années. Chaque année, ils nous rentrent un projet qui s'inscrit dans la continuité de leur projet initial. En ce qui concerne CEMS, cette association s'est créée à la base autour d'un projet de création d'un centre d'hémodialyse dans la région du Rif. Vous connaissez très bien le projet, de là est née une solidarité très importante entre citoyens molenbeekois, mais aussi avec d'autres villes du pays. Ça a même débordé les frontières pour récolter des sommes d'argent très importantes et créer un des plus grands hôpitaux privés du nord du Maroc, spécialisé dans le domaine de l'hémodialyse. De là, est née une dynamique nouvelle pour pouvoir travailler dans le cadre de la coopération au développement.

CEMS est installée sur notre territoire, ils ont développé toute une série d'activités humanitaires, aussi bien au Maroc, qu'en Somalie. Le subside qui leur est accordé chaque année, correspond à un dossier qui est rentré, un dossier complet qui est instruit par notre service des relations internationales. Mais comme pour toutes les associations qui perçoivent un subside, il est laissé la possibilité au Receveur de pouvoir contrôler l'utilisation de cet argent. Il faut qu'on le sache, ce n'est pas de l'argent qu'on donne comme ça sans vérification, il existe des contrôles qui sont opérés par le Receveur et il est le seul habilité à pouvoir opérer ce type de contrôle. J'espère que ça répond à votre question.

En ce qui concerne Africa SSA, c'est une association qui œuvre aussi bien au Maroc que dans la ville de Mbour. Je rappelle que nous avons un partenariat avec la ville de Mbour. Je reviendrai après sur les motivations du choix de cette ville, et des autres partenaires de la Commune de Molenbeek, que ce soit dans le cadre du jumelage de la ville d'Oujda, qui je le rappelle a été initié en 2002, mais aussi plus récemment la petite région de Mokrisset. Africa SSA au niveau de Mbour, a lancé une opération de dépistage du Sida auprès de 500 femmes. Ces 2.000 euros leur ont permis d'engager pendant une année une infirmière qui s'est chargée, avec des partenaires au niveau local, d'assurer ce dépistage HIV. La ville de Mbour a, je le rappelle, une convention de partenariat avec la Commune de Molenbeek. Cela répond-il à vos questions ?

Mme Tahar:

Je vous remercie pour tout l'historique et le bienfondé des actions que je n'ai, encore une fois, pas remises en cause. J'ai bien dit que c'était des actions que je soutenais et je félicitais la Commune d'intervenir au niveau international. Ma question concernait surtout la manière dont les pièces justificatives allaient être demandées et exigées. J'entends qu'il appartient au Receveur de demander ou pas qu'il y ait un contrôle. Moi, je m'étonne tout

simplement en tant qu'habitante de Molenbeek, s'agissant ici de dotations communales, de voir qu'il appartient ou pas au Receveur d'exiger que des pièces justificatives soient demandées.

M. l'Echevin El Khannouss:

Madame Tahar, je ne vous cache pas que je suis étonné par vos questions. Vous qui avez une grande expérience dans l'associatif, et entre-autre dans des projets de coopération, vous savez très bien que la petite somme que nous accordons aux associations, correspond à une infime partie du financement du projet. Lorsqu'une association introduit un projet, elle introduit un budget global avec les entrées et les sorties. Le Receveur, lorsqu'il est amené à opérer un contrôle, il va demander les pièces justificatives. Quand vous avez un projet qui touche une ampleur importante et qui est de l'ordre de 35.000 euros, vous comprendrez que les 2.000 euros accordés par la Commune, ça représente une goutte d'eau dans la mer.

Mme Tahar:

Une dernière chose alors s'il-vous-plaît, comme vous dites très bien, c'est vrai que j'ai une modeste expérience dans l'associatif et l'humanitaire, et je puis vous assurer que le moindre centime qui est dépensé, il s'agit d'argent public, quelle que soit la somme, je vous assure qu'il n'y a pas une pièce justificative qui est manquante, sans quoi, toute la procédure peut être remise en cause. Moi, je demande simplement, que ce soit 2.000 ou 30.000 euros, Monsieur l'Echevin, c'est qu'on puisse nous justifier les dépenses. Encore une foi, je ne remets pas en cause les projets.

M. l'Echevin El Khannouss:

Madame Tahar, je vais encore le répéter une troisième fois, lorsqu'un contrôle est opéré par le Receveur, je peux vous garantir que celui-ci vérifie toutes les pièces qui lui sont remises par l'association en question.

Mme Tahar:

Merci de nous tenir au courant des suites et de nous transmettre des pièces justificatives.

M. l'Echevin El Khannouss:

Venez consulter les dossiers, ils sont disponibles à la Commune.

Mme Tahar:

Je les ai consultés, il n'y a rien pour l'instant, puisque la somme doit être liquidée.

M. l'Echevin El Khannouss:

Posez vos questions par écrit et je vous répondrai.

Mme Tahar:

Je vous remercie.

M. l'Echevin El Khannouss:

Je vous en prie Madame Tahar. Je vais poursuivre dans mes réponses puisque c'est un sujet qui intéresse énormément de Conseillers et j'en suis vraiment ravi.

Monsieur Magerus, je ne vous cache pas que je suis extrêmement étonné. Vous avez précisé que vous avez participé à ce voyage d'exploration pour rencontrer les autorités de Mokrisset, et même notre Collègue de l'époque, Monsieur Ikazban, nous avait accompagnés. Ce voyage visait effectivement à soutenir les conventions de partenariat qui sont l'aboutissement d'un contact, et ça répondra à une partie des questions concernant le choix des partenariats. Il faut savoir que nous sommes régulièrement contactés par des associations qui nous proposent de collaborer avec elles. Ces partenariats ne sont possibles que dans un cadre défini par la DGCD. Elle possède une liste de pays avec lesquels on peut monter des partenariats. Evidemment, le service des Relations internationales de la Commune analyse la pertinence de conclure un partenariat. La liberté de la Commune, c'est de pouvoir développer des projets en parallèle de ce partenariat.

Alors que ce soit pour Oujda, que ce soit pour Mokrisset, ou pour Mbour, nous sommes dans du renforcement institutionnel, dans un échange de capacité. Ça veut dire qu'avec les autorités locales, nous identifions les besoins sur le plan de l'action sociale et, à travers des échanges de savoir dans les deux sens, par rapport à Mokrisset, nous avons obtenu un subventionnement qui nous a permis de moderniser toute une partie de leur Administration communale avec pour plus de 10.000 euros de matériel informatique. Pour le Sénégal, c'est la même chose. Donc, nous sommes tenus de respecter un cadre qui nous est défini par les autorités subsidiantes. En parallèle de ceci, nous sommes en train de travailler sur un projet d'échange avec des élèves d'écoles molenbeekoises qui vont aller rencontrer des élèves de Mokrisset dans une école secondaire pour travailler sur un projet de rénovation de classes et d'équipement en matériel informatique. A travers ce type de projet, nous permettons effectivement à nos jeunes de pouvoir rencontrer des jeunes d'autres horizons et de pouvoir échanger des expériences.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block, à Madame P'tito et à Monsieur Ikazban. On passera ensuite au vote.

M. De Block:

Désolé si je suis un petit peu lent, mais est-ce que oui ou non, une condition préalable au subside est que les gens doivent fournir un rapport avec les pièces justificatives, ou est-ce au Receveur de contrôler ça à sa demande ?

M. l'Echevin El Khannouss:

Non, ils doivent mettre les pièces à disposition des autorités communales. Je le rappelle encore une fois, ils peuvent être convoqués par le Receveur qui exige des pièces bien précises.

M. De Block:

Dans ce sens-là, je voudrais vraiment proposer à la Commune de Molenbeek, de se mettre un peu à jour et de demander à toutes les organisations de fournir une copie des pièces justificatives et un rapport financier et des résultats des activités.

M. l'Echevin El Khannouss:

Je partage totalement votre suggestion. Vous devez savoir que la volonté du Collège actuel, c'est de bien évidemment de revoir toutes les règlementations d'octroi de subsides qui datent de 1984, que ce soit au niveau des relations internationales ou au niveau des sports, de la jeunesse. Nous allons revoir tous les règlements, parce que malheureusement il y a plusieurs règlements et nous allons mettre en place un règlement qui permet de

pouvoir objectiver l'octroi de subsides, mais aussi de pouvoir assurer un contrôle beaucoup plus précis de ceux-ci.

M. De Block:

Juste une petite question pour le point 13. Dans la lettre de demande de subsides, on parle d'une grande ONG, qu'ils auraient des contacts avec une grande ONG et qu'ils auraient eu des contacts avec la coopération belge. De qui s'agit-il ?

M. l'Echevin El Khannouss :

Je n'ai pas cette information, mais je peux me renseigner.

Mme P'tito:

Monsieur le Président, moi je ne peux que plaider dans le sens de Madame Tahar, dans le sens où, normalement vous le savez aussi très bien, mais probablement que vous l'avez oublié, dans d'autres structures telles que la Mission locale, le moindre euro demandé, sachez qu'on doit le justifier pour pouvoir obtenir les premières tranches de subsides. On ne les reçoit que si on justifie toute une série de choses qui sont bien établies à l'avance. Donc, c'est vrai que c'est étonnant que ce ne soit pas le cas ici et nous plaidons pour une bonne utilisation de l'argent public. S'il vous plaît, on va appliquer le règlement d'ordre intérieur, et donc on ne m'interrompt pas !

M. l'Echevin El Khannouss:

Voilà, vous terminez votre phrase et je ne vous interromps pas. Mais je vais quand même vous répondre, le règlement actuel date de 1984. Il y a eu des tentatives de modification, il faut savoir que les anciennes majorités dans lesquels était le PS et où il dominait ce parti, n'a jamais accepté une quelconque modification. Donc, je peux vous garantir ici publiquement que nous allons revoir le règlement et tous les subsides qui vont être octroyés. Parce que ce que vous venez d'évoquer aujourd'hui, est d'application dans ces compétences-là, qui étaient gérées entre-autre les années précédentes par le PS. Alors moi je tiens à vous dire ici, que dans les années à venir, tous les subsides accordés le seront avec objectivité et avec le suivi de l'utilisation de ceux-ci.

M. Ikazban:

Merci, Monsieur le Président. Je pense que ces points ont fait l'objet de débats et que c'est très intéressant, mais je ne comprends pas très bien pourquoi l'Echevin doit s'énerver.

M. l'Echevin El Khannouss:

Je ne m'énerve pas du tout, mais je n'aime pas la mauvaise foi.

M. Ikazban:

Est-ce qu'on peut ne pas être tout le temps interrompu, c'est pitoyable, vraiment ! C'est une matière extrêmement intéressante, je suis moi-même surpris par le nombre d'interventions des Conseillers. Je pense qu'ils ont raison de poser des questions pertinentes. Je pense que la majorité ne doit pas s'énerver tout le temps. Si on pose des questions, ce n'est pas pour vous emmerder.

Ah vous rigolez, mais c'est bien, vous êtes de moins en moins nombreux. J'ai remarqué, vous êtes en train de quitter la salle. Les gens du MR, bientôt, vous n'aurez plus le quorum.

Pour gagner du temps encore une fois, je dirais simplement, pour faire plaisir à Madame Bastin, que pour les points qui concernent les jumelages et les relations internationales, il y a des questions qui sont posées, mais ça ne veut pas dire qu'on soit contre, on va voter favorablement pour ces projets-là. Nous sommes pour le soutien aux relations internationales. Mais pour rebondir sur ce que la Bourgmestre nous a révélé, enfin communiqué, parce que comme on n'a pas encore de note de politique générale, il y déjà une information qui a giclé, je voudrais rebondir là-dessus et vous demander franchement d'organiser une section réunie sur ce sujet, parce que c'est important. Je voudrais qu'on passe à des débats de fond à ce Conseil et qu'on arrête d'interrompre à chaque fois les Conseillers communaux de l'opposition. Nous représentons une partie de la population, c'est vrai, c'est vrai qu'on ne représente pas les petits électeurs d'ECOLO, mais on représente un nombre important d'habitants et je voudrais, même si vous ne nous aimez pas, même si vous ne nous respectez pas, respectez au moins les électeurs que nous représentons. Je rebondis sur l'excellente proposition de la Bourgmestre, je la rejoins vraiment à 100 % ce soir, sur ce plan-là en tout cas, pour organiser prochainement une section réunie, avec un vrai débat et j'espère que les gens du MR vont aussi prendre la parole, de temps en temps, pas seulement pour rigoler et quitter la salle.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig, puis à Monsieur Magerus.

M. Ait Jeddig:

Je voulais dire que le parti ISLAM votera positivement pour ces idées de coopération et d'aide. Simplement, je voudrais demander si cette petite somme, n'est-ce pas pour se donner bonne conscience? En ce qui concerne les jumelages, ne risque-t-on pas là-derrière des influences politiques qui nuiraient à l'indépendance de ces pays ou villes?

M. Magerus:

Monsieur le Président, je m'attendais à la réplique de Monsieur El Khannouss. J'ai effectivement participé à un voyage à Mokrisset et là, je me suis rendu compte que les besoins des gens étaient parfois criants et il y avait vraiment une demande de rencontre, une demande de se retrouver. Mais il y a eu une série de voyages qui ont été organisés, et nous n'avons pas reçu de résultats. Moi, je ne veux pas polémiquer ce soir, au contraire, je veux être constructif. Je pense qu'après tous les voyages, après tout le travail qui a été effectué, il faut maintenant un bilan, une mise au point, un dialogue. Je ne veux pas polémiquer, je ne veux pas démagogie, une section réunie, je pense que ce serait très bien. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik:

Comme l'a si bien dit Monsieur Ait Jeddig, 2.000 euros sur un budget de 35.000 euros, ça me paraît dérisoire. Alors, je voudrais juste essayer de comprendre. Est-ce vraiment pour se donner bonne conscience, ou est-ce que la marge de manœuvre d'action au niveau du portefeuille des relations internationales est restreinte. J'aimerais avoir une idée, comme vous avez été aux commandes des relations internationales et de la jeunesse pendant 6 ans, savoir vers quoi on va, notamment au niveau du budget alloué à la jeunesse molenbeekoise et pour les relations internationales.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss pour la dernière intervention sur ce point.

M. l'Echevin El Khannouss:

Monsieur Magerus, à vous entendre parler, on a l'impression que la Commune de Molenbeek est une agence de voyage, que nous organisons des voyages pour certains membres de notre personnel, alors que vous avez-vous-même participé au premier voyage qui visait à signer cette convention. Je tiens à vous signaler que le programme que nous développons avec notre partenaire de Mokrisset, mais aussi avec Oujda et avec M'bour, sont définis par un cadre réglementaire très strict. Nous nous inscrivons dans un programme qui n'est pas défini par la Commune de Molenbeek, mais par la DGCD. Dans ce cadre-là, les seuls voyages qui ont été organisés, l'ont été effectivement par les responsables de la cellule des Relations internationales, Madame Harras, puisque je dois citer son nom, a été en maladie. Elle a été remplacée par une personne pour préparer les formations qui ont eu lieu aussi bien à Mokrisset qu'à Bruxelles, il y a quelques semaines. Il n'y a eu aucun voyage d'agrément, mais des séjours de travail. La manière dont vous présentez ça, ça pourrait être mal compris. Monsieur Van Damme., ne m'interrompez pas s'il vous plaît. Ce serait donc bien d'être beaucoup plus clair et précis : la Commune de Molenbeek n'organise pas des séjours de repos pour son personnel, ni pour ses mandataires politiques.

En ce qui concerne les budgets, Monsieur Rekik, il faut savoir que Molenbeek n'a pas la vocation à faire de la coopération au développement. Si nous pouvons initier ce genre de projets, c'est grâce à des pouvoirs subsidiants qui eux, ont des budgets beaucoup plus importants pour développer des programmes avec ces pays.

M. le Président :

Mijnheer Van Damme., nee, ik heb gezegd dat Mijnheer El Khannouss de laatste tussenbeide tredende was.

M. Van Damme.:

Juste 30 secondes pour redemander une dernière fois une réponse à la question qu'ont déjà posée trois Conseillers et que je repose maintenant : est-ce que vous êtes d'accord d'organiser sur ce sujet prochainement des sections réunies ?

M. l'Echevin El Khannouss:

Je vais vous apaiser, Monsieur Van Damme., le service des Relations internationales est en train de préparer un dossier avec une présentation de tout ce qui a été fait depuis le jumelage d'Oujda jusqu'à aujourd'hui. Vous allez avoir une commission réunie dans laquelle vous allez pouvoir vous libérer, vous lâcher et poser toutes les questions qui vous taraudent.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid

Approuvé - Goedgekeurd

13. Relations internationales - Subvention à l'association Africa Santé Solidarité Amitié.

Internationale betrekkingen - Toelage aan de vereniging Africa Santé Solidarité Amitié.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid

Approuvé - Goedgekeurd

14. Jumelage - Projet de coopération avec la municipalité de Mokrisset au Maroc - Programme de coopération internationale communale (cic) - Approbation de l'avenant à la convention spécifique pour 2013.

Verbroedering - Project voor samenwerking met de gemeente Mokrisset in Marokko - Programma voor gemeentelijke internationale samenwerking (gis) - Goedkeuring van het bijvoegsel bij de specifieke overeenkomst voor 2013.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid

Approuvé - Goedgekeurd

15. Jumelage - Projet de coopération avec la ville de Mbour au Sénégal, programme de coopération internationale communale (CIC) - Approbation de l'avenant à la convention spécifique pour 2013.

Verbroedering - Project voor samenwerking met de stad M'bour in Senegal, programma voor gemeentelijke internationale samenwerking (gis) - Goedkeuring van het bijvoegsel bij de specifieke overeenkomst voor 2013.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid

Approuvé - Goedgekeurd

16. Secrétariat communal - CPAS - Comité de concertation instauré par l'article 26 par.2 de la loi organique du 8 juillet 1976 - Composition de la délégation communale. Gemeentelijk secretariaat - OCMW - Raadgevend Comité opgericht door artikel 26 par. 2 van de wet van 8 juli 1976 - Samenstelling van de gemeentelijke delegatie.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block en dan aan Mijnheer Berckmans.

M. De Block:

Je suis pour que la nouvelle majorité prenne en main sérieusement le CPAS. Parce que je viens d'entendre que la direction, sous l'ancienne majorité, vient d'envoyer une lettre de démission aux trois médecins désignés au home Arcadia. Donc, je soutiens cette proposition, que le comité de concertation se mette en place le plus vite possible.

M. Berckmans:

Ik ben niet van plan gedurende de ganse legislatuur een vertaler te blijven spelen. Er staat een delegatie van de Raad voor sociale actie, in het Frans is de naam gewijzigd, in het Nederlands niet.

M. le Président :

Dank u, het gaat veranderd worden. Pouvez-vous approuver?

Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid

Approuvé - Goedgekeurd

17. Secrétariat communal - Congé du Secrétaire communal - Désignation d'un Secrétaire faisant fonction - Confirmation.

Gemeentelijk Secretariaat - Verlof van de Gemeentesecretaris - Aanstelling van een waarnemende Secretaris - Bevestiging.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Votes-Stemmingen: Unanimité - Eenparigheid

Approuvé - Goedgekeurd

18. Travaux publics - Nouvelle Loi Communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Openbare werken - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten -

Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block:

Je sais que c'est peut-être hors contexte, à vous de juger, mais comment se fait-il que sur quatre des points, on a demandé des devis à 3 entreprises et qu'une seule a répondu ?

M. le Président :

Parce que nous ne savons pas forcer les entreprises à répondre.

M. De Block:

Et donc vous donnez le marché à l'entreprise qui répond.

M. le Président :

C'est la loi. Pouvez-vous approuver?

Votes-Stemmingen: Unanimité - Eenparigheid

Approuvé - Goedgekeurd

19. Travaux publics - Nouvelle Loi Communale article 236 alinéa 2 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Openbare werken - Nieuwe Gemeentewet artikel 236 alinea 2 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban:

Merci. On approuvera ce point, il n'y a pas de problème. On fait référence aux travaux au musée. Je voudrais savoir, comme on est en litige avec le plafond qui s'est écroulé, est-ce qu'on a des nouvelles par rapport à ce litige, puisque je le rappelle, l'entreprise avait caché des détritus dans le faux-plafond qui s'est effondré ?

Ensuite, je vois les Conseillers quitter uns à uns la salle, ne serait-il pas judicieux de faire une petite interruption, pour des commodités personnelles, naturelles et durables de tout un chacun ?

(Rires - Gelach)

Mme la Bourgmestre :

Je peux vous répondre brièvement, c'est un dossier dans lequel la Commune joue de malchances. C'est vrai que les plafonds se sont effondrés, la question de l'expertise se pose donc. Il y a un bureau qui a été désigné pour faire cette expertise et nous devons nous réunir début février pour décider si nous allons en justice contre la société qui a installé ces faux-plafonds. Mais au-delà de cette question, se pose l'urgence des travaux pour mener à bien la réalisation de ce musée. Des travaux seront peut-être réalisés au-delà de l'action en justice qui pourrait nous mener à plusieurs années d'attente, ce que la Commune ne souhaite pas.

M. Ikazban:

On n'est pas contre le fait qu'il y ait des travaux le plus vite possible, il est temps que ce musée ouvre. Mais je voudrais être certain que la Commune va vraiment faire valoir ses droits et poursuivre l'entreprise.

Mme la Bourgmestre :

Un avocat a été désigné.

M. Ikazban:

Je vous remercie, et alors la suggestion de faire une petite pause ?

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid

Approuvé - Goedgekeurd

M. le Président :

Je suspends la séance 5 minutes.

La séance est suspendue 5 minutes. De zitting wordt 5 minuten geschorst.

20. Travaux publics - Accord de coopération entre l'Etat fédéral en la Région de Bruxelles-Capitale - Approbation du Protocole - 3.10.3 Réfection complète des toitures du Château du Karreveld à Molenbeek-Saint-Jean - Retrait de la décision du 17.12.2012.

Openbare werken - Samenwerkingsakkoord tussen de Federale Staat en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Goedkeuring van het Protocol - 3.10.3 Volledige vernieuwing van het dak van het Karreveldkasteel te Sint-Jans-Molenbeek - Intrekking van de beraadslaging.

M. le Président :

Je ré-ouvre la séance.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme:

Je voudrais intervenir sur les trois points qui concernent la rénovation du château du Karreveld. Il s'agit d'un grand projet qui date d'il y a au moins 10 ans. Cela porte sur la rénovation de la toiture du Karreveld, des étangs et du parc. Ma question est un peu un état des lieux. Où est-ce que ce dossier en est ? Parce que ce dossier traîne depuis quasi aussi longtemps que la bibliothèque francophone. On nous annonce depuis très longtemps cette rénovation de la toiture et des étangs. Est-ce que l'Echevin compétent peut nous décrire en détail le timing de tous les travaux.

Ik denk dat heel veel mensen die nieuw in de Gemeenteraad zijn niet weten waar het dossier vandaag staat. Ik denk dat heel veel schepen niet weten waar het dossier staat vooral qua timing. Het gaat over heel veel geld, mijn vraag is: kan dat even uitgelegd worden?

M. le Président :

Ik geef het woord aan Jan Gypers.

M. de Schepen Gypers:

Ik begrijp heel goed de vraag. Het is een dossier dat zoals alle Irisdossiers met federaal geld, die dossiers zijn altijd lang en dit dossier is naar mijn kennis al door vier verschillende projectleiders geweest, van Beliris. Natuurlijk maakt dat telkens een verlenging. We zijn eerst probleem gehad met daken, omdat ze wilden de leistenen vervangen met de identieke dezelfde leistenen. Niemand weet dat, maar dat zijn roze leistenen, heel specifiek steen dat waarvan de groeve gesloten zijn. We hebben gevonden in Engeland een groeve die een soort gelijk leisteen kan aanbrengen. Die dikte was volledig verschillend, gelukkig want die leisteen kost 10 keer zoveel als het gewone leisteen. We kunnen dus hier die leistenen niet implementeren om vervanging te doen.

Het tweede probleem is met de isolatie. We willen geen daken die gerepareerd worden, we willen nieuwe daken en we willen dat die geïsoleerd worden. Het is een kwestie van duurzaam beleid.

Na zoveel jaren zijn we tot het compromis gekomen dat er een isolatie gaat komen die niet optimaal is maar die wel aangenomen is, en we gaan gewone leistenen plaatsen die we kunnen vinden in groeve in Spanje.

Betreffende de parken, het dossier was gelijmd. Daar hebben we ook een ganse tijd moeten tussenkomen omdat de vraag was van de vijver van dienen toe te laten reinigen, via een lagunage, via een ecologische manier om die vijver te reinigen omdat de vijver van het Karreveld nog altijd een stormbekken is in geval van overdreven regen, dus van stormen. Wat gebeurt dan, vliegen de deksels van de riolering open en het water stroomt in de put hier aan het Karreveldkasteel. Wat is het resultaat van, de vijver volledig vervuilt en dus om toe te laten dat die vijver de functie blijft doen van stormbekken en dat die zichzelf kan regenereren zonder dat daar iets anders bijkomt, heb ik die vraag uitdrukkelijk gesteld vandaar een lagunage van te maken. Dat is daar ook ingekomen.

Dan was er ook een probleem met de middelen. Het zijn ook de wegen die volledig heraangelegd worden. Er komt een omheining voor de veiligheid. Dat steekt allemaal in. En dus was er ook een probleem met de bekostiging omdat we budgettaire boven het budget gingen dan voorzien was.

Nu zijn er twee mogelijkheden, hofwel laten we alles doen ofwel zeggen we kijk, dat moet er maar zien dat er meer geld komt van Beliris voor dat project te maken en we gaan dan niet zeggen: we gaan de helft laten vallen, of we gaan dat niet doen om toch alles kunnen voor te zetten. De aannemers worden nu gecontacteerd voor prijzen neer te leggen en dus ne keer dat we dus de goedkoopste aannemer hebben, zullen de werken beginnen.

Dus de staat van zaak vandaag, we wachten gewoon op de prijzen dat de aannemers moeten neerleggen. Het is wel Beliris dat beheert en niet de Gemeente. Dat was de reden waarom dat we een vervanging moeten operen omdat het geld, die 10% dat de Gemeente moet bijdragen, die mag niet aan de aannemer betaald worden, maar die moet aan Beliris betaald worden, omdat Beliris eigenlijk den operator blijft. Dat was de reden ook voor die omzetting.

M. Van Damme:

Dank u wel voor het uitgebreide antwoord. Als de aannemers vandaag worden aangeschreven, betekend dat de werken dit najaar zullen starten? Kunnen we optimistisch over zijn of gaat het nog anderhalf jaar duren? Kunt u ook de precieze kosten van deze werken geven?

M. de Schepen Gypers:

Ik kan eigenlijk niet zeggen wat dat Beliris morgen gaat beslissen. Wij hebben geen vat op.

Betreffende de kosten, ik kan de precieze cijfers sturen, maar ik ken dat bedrag niet juist tot op de centiem vanaf vandaag, want die bedragen aangepast zijn telkens als een lagunage bijkomt, dat is zoveel bij. De Gemeente kan ook een deel van de werken zelf doen, zoals voor de beplantingen die voorzien is. Dus vandaag kennen we niet de precieze prijs.

Betreffende de timing, we vertrekken, maar ik heb geleerd vandaar geen datum meer op te plakken. Ik weet alleen wanneer we gaan beginnen met Beliris.

M. le Président :

Er is een bedrag geschreven van 1.684.000 euros. Pouvez-vous approuver?

Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid

Approuvé - Goedgekeurd

21. Travaux publics - Accord de coopération entre l'Etat fédéral en la Région de Bruxelles-Capitale - Approbation du Protocole - 3.10.3 Réfection complète des toitures du Château du Karreveld à Molenbeek-Saint-Jean.

Openbare werken - Samenwerkingsakkoord tussen de Federale Staat en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Goedkeuring van het Protocol - 3.10.3 Volledige vernieuwing van het dak van het Karreveldkasteel te Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid

Approuvé - Goedgekeurd

22. Travaux publics - Accord de coopération entre l'Etat fédéral en la Région de Bruxelles-Capitale - Approbation du protocole 3.10.5 réfection complète des voiries et abords (y compris l'étang) de la ferme du château du Karreveld à Molenbeek-Saint-Jean.

Openbare Werken - Samenwerkingsakkoord tussen de Federale Staat en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Goedkeuring van het protocol 3.10.5 volledige herstelling van de wegen en aangelanden (met inbegrip van de vijver) van het kasteel te Molenbeek.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin, puis à Monsieur Ait Jeddig.

Mme Bastin:

J'aurais voulu savoir s'il y avait quelque chose de prévu pour les boues de dragage et s'il y avait une maintenance prévue pour ces réfections ?

M. Ait Jeddig:

Moi, je me pose la question de l'utilité de ces travaux. Quand il s'agit vraiment de la Capitale, de l'embellissement, je pense que l'embellissement des quartiers, notamment du vieux Molenbeek, je pense que pour le rayonnement de Bruxelles, ce serait beaucoup plus intéressant que d'embellir des bâtiments ou les alentours des propriétés protocolaires.

M. L'Echevin Gypers :

Les boues de dragage seront amenées dans un centre de traitement. Ça coûte très cher, c'est la raison pour laquelle la demande de la Commune était très claire. Normalement, ça coûte plus ou moins 100.000 euros pour le traitement des boues. Pour bien faire, il faudrait le faire tous les quatre ans. C'est la raison pour laquelle on a demandé un lagunage, pour rétablir le milieu aquatique naturellement.

Mme la Bourgmestre :

Pour répondre à la deuxième question, je dirais que tous les quartiers de Molenbeek sont pris en considération. Vous le verrez, nous avons les contrats de quartier où il y a une rénovation urbaine importante qui se fait, tant au niveau de l'espace public, que du logement.

Le Château du Karreveld, ce n'est pas un lieu protocolaire. C'est un lieu où on tient les Conseils communaux, où on tient les mariages. Je pense que c'est un lieu important, il y a aussi des festivités, des manifestations culturelles importantes. Il est essentiel qu'un lieu comme le Château du Karreveld soit entretenu et préservé, car il fait partie de notre patrimoine. Je peux vous assurer que la Commune a le souhait d'intervenir dans tous les quartiers et on le fait peut-être de façon plus approfondie dans les quartiers historiques, parce que nous bénéficions de plus de subsides. Ici, comme pour la piscine de Molenbeek ou la Maison de la Nature, il s'agit de projets qui peuvent être réalisés avec le soutien du Fédéral et de Beliris.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid Approuvé - Goedgekeurd

23. Projets subsidiés - Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication de la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins. # Gesubsidieerde projecten - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame P'tito.

Mme P'tito:

Juste une petite question par rapport à ces travaux, je me demandais si on faisait l'utilisation soit de clauses sociales en la matière, en faisant appel à une entreprise de travail adapté, ou à l'insertion socioprofessionnelle et pourquoi pas locale. Ici, je ne peux que plaider pour, avec des partenariats, avec des acteurs locaux qui permettent également de mettre à l'emploi ou de former par le travail des travailleurs.

Mme la Bourgmestre :

En général, c'est une préoccupation du Collège que de faire attention à ce que dans les marchés publics on puisse insérer des clauses sociales. Mais vous savez comme moi que ce n'est pas chose aisée, que de pouvoir le réaliser.

Mme P'tito:

Je remercie la Bourgmestre pour sa réponse et en effet, des formations ont été organisées sous la précédente législature. Je sais bien qu'avec entre-autre la Mission locale, on a vraiment coordonné cette question-là et donc, je plaide pour qu'il y ait véritablement des concrétisations en la matière.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid

Approuvé - Goedgekeurd

24. Projets Subsidiés - Contrat de quartier Cinéma Bellevue - Approbation de la composition de la CLDI.

Gesubsidieerde projecten - Wijkcontract Cinéma Bellevue - Goedkeuring van de samenstelling van de PCGO.

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans:

Ik heb de volgende vraag: ten zij ik me vergis zijn de algemene vergaderingen van de wijkcontracten zijn dat ook vergaderingen waar het publiek mag toe komen. Ik veronderstel de buurtbewoners die worden daar uitgenodigd, en mijn vraag is dat of de Gemeenteraadsleden kunnen geïnformeerd worden, ik denk dat het een keer per jaar is, op de evolutie van alle wijken te kunnen volgen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi:

Je peux peut-être répondre à Monsieur Berckmans,

M. le Président :

Non, Monsieur Lakhloufi, ce n'est pas à vous de répondre.

M. Lakhloufi:

Non excusez-moi, je ne vais pas répondre, mais il y a un comité de quartier par rapport au Contrat de Quartier Cinéma-Belle-Vue, il y a une réunion qui va se tenir ce samedi-ci, à l'espace public Piron.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Je voulais un peu rebondir sur cette question, parce que moi, j'habite dans le quartier maritime et je suis assez convaincu que la majorité des habitants du quartier maritime ne savent pas qu'il y a un comité de quartier. Je me demande s'il n'y a pas une réflexion à avoir sur ce thème pour veiller à ce qu'il y ait une connaissance plus large et une publicité plus grande.

Mme la Bourgmestre :

Au niveau de la participation, il y a un effort qui est réalisé dans le cadre des Contrats de Quartier pour faire une information qui n'est pas uniquement un toutes-boîte, mais qui est aussi des réunions qui vont à la rencontre des habitants. Evidemment, ce n'est pas toujours facile de mobiliser la population, mais les comités de quartier sont de plus en plus actifs et partie prenante à la vie de la Commune. Je voulais vous rassurer par rapport à cet aspect des choses. Le comité de quartier du Maritime existe depuis de nombreuses années, il se réunit au centre communautaire et il mène des actions de sensibilisation et est parfois l'interlocuteur dans certains projets communaux ou dans certains projets qui sont réalisés à Bruxelles-ville.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre. Je donne la parole à Monsieur Gypers.

M. de Schepen Gypers:

Ik vind dat een heel goede vraag is. Voor de algemene vergaderingen die worden effectief georganiseerd, ik kan noteren dat voor elke algemenen vergaderingen alle Gemeenteraadsleden uit te nodigen. Ik vind een heel goed idee. Maar voor de rest de wijkcomités, dat is wel beperkt naar dit model.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid

Approuvé - Goedgekeurd

25. Projets subsidiés - Contrat de quartier Autour de Léopold - Approbation de la composition de la Commission de Quartier.

Gesubsidieerde projecten - Wijkcontract Rond Leopold - Goedkeuring van de samenstelling van de Wijkcommissie.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Ouberri.

Mme Ouberri:

Merci Monsieur le Président, dans le même ordre d'idée que mon collègue qui a soulevé la question de l'information et aussi au niveau des comités de quartier, je voulais savoir, parmi la liste des habitants qui sont proposés, y en aurait-il un ou plusieurs qui représenterait notamment un comité de quartier. Parce que je vois bien qu'il y a 8 effectifs et 3 suppléants, mais est-ce que le comité de quartier est représenté ici ou pas ? A l'époque, il y avait le comité de quartier Le Maritime et le Haut Maritime.

M. l'Echevin Gypers:

Je crois qu'on a repris les gens qui étaient inscrits. On n'a pas réorganisé une élection ou une manière de désigner des représentants de quartier. Ici, on a repris ceux qui étaient déjà dans cette CLDI.

Mme la Bourgmestre:

Je voulais ajouter qu'aujourd'hui on représente la composition de la commission locale de développement intégré pour les deux contrats de quartiers, parce qu'on veut que le plus grand nombre d'habitants puisse participer. Mais s'il y a d'autres noms qui se font connaître, on peut par la suite les intégrer dans cette présentation et revenir devant vous au Conseil communal.

Mme Ouberri:

D'où l'intérêt d'avoir un comité de quartier dans une CLDI, parce qu'ils ne drainent pas le même public. Pour ma part, ils pourraient être complémentaires aux habitants.

M. le Président :

Merci. Pouvez-vous approuver?

Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid

Approuvé - Goedgekeurd

26. Projets subsidiés - Centre Communautaire Maritime - Approbation de la composition de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration.

Gesubsidieerde Projecten - Gemeenschapscentrum Maritiem - Goedkeuring van de samenstelling van de Algemene vergadering en de Raad van bestuur.

M. le Président :

Le point 26 est retiré.

Punt 26 wordt ingetrokken.

27. Eco-conseiller - Approbation de la convention pour l'octroi d'un subside régional concernant la fête du sacrifice.

Milieuraadgever - Goedkeuring van de overeenkomst voor de toekenning van een gewestelijke subsidie aangaande het offerfeest.

M. le Président :

Il s'agit de la fête de 2012. Pour votre information, il y a eu des dépenses pour 38.000 euros, des recettes pour 37.000 euros, nous avons à peu près 600 euros de déficit sur l'organisation, ce qui ne me semble pas être problématique. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban:

Merci Monsieur le Président, donc c'est bien, vous présentez le point et vous donnez votre avis.

M. le Président :

J'ai décrit le point.

M. Ikazban:

Faut pas le prendre mal chaque fois que je parle.

M. le Président :

Je ne le prends pas mal, continuez.

M. Ikazban:

Je vous aime beaucoup.

Mme la Bourgmestre :

Il a de la chance!

M. Ikazban:

Ouais, Françoise, soit pas jalouse! Aujourd'hui, j'ai été très gentil avec toi, hein. Ce soir en tout cas. Bon, simplement je voudrais dire qu'on parle de l'organisation de la fête du sacrifice, qui a lieu depuis un certain nombre d'années, depuis que Philippe Moureaux est Bourgmestre dans cette Commune, une fête extrêmement importante pour une grande partie de la population à Molenbeek, la population musulmane. On bénéficie, à l'initiative de la Région, d'un subside de 25.000 euros chaque année. C'est très bien. Ça vous fait rire peut-être, mais la fête du sacrifice c'est important pour la population de Molenbeek-Saint-Jean. Vous, tout vous fait rire, Monsieur El Khannouss, c'est incroyable. On se moque de tout dans cette majorité. C'est incroyable, la fête du sacrifice, ce n'est pas quelque chose de rigolo. C'est quelque chose d'important et il faut l'organiser sérieusement.

M. l'Echevin El Khannouss:

Monsieur Ikazban...

M. Ikazban:

Monsieur le Président, je peux continuer ? Faites un peu la police, ici!

M. l'Echevin El Khannouss:

Vous dites un peu tout et n'importe quoi.

M. Ikazban:

Non, je ne dis pas tout et n'importe quoi. J'étais en train de parler et on m'interrompt. Vous rigolez à chaque fois que je dis quelque chose. Je parle des musulmans, vous rigolez. Je parle de la fête du sacrifice, vous rigolez. Alors, rigolez si vous voulez, c'est votre problème, moi, je pose ma question. Vous êtes content Monsieur El Khannouss, c'est bon ? Vous avez dit ce que vous aviez à dire ? Ça vous fait du bien ?

M. l'Echevin El Khannouss:

Arrêtez de dire des bêtises!

M. le Président :

Arrêtez de polémiquer.

M. Ikazban:

Monsieur le Président, faites la police!

M. le Président :

C'est ce que je suis occupé à faire.

M. Ikazban:

Si vous donnez la parole à un Conseiller communal, évitez qu'on l'interrompe, c'est tout. Vous êtes le seul, Monsieur le Président, à avoir le droit de m'interrompre. Je répète simplement, grâce à la Région, un subside important est alloué à la Commune pour l'organisation de cette fête qui est extrêmement importante pour les musulmans, en tout cas à Molenbeek. On organise l'abattoir depuis que Philippe Moureaux est Bourgmestre. Je le dis, je le répète, certains ont des trous de mémoire, mais ce n'est pas grave, on est là pour leur rappeler et leur rafraichir la mémoire. La prochaine fête du sacrifice aura lieu dans quelques mois. Mon intervention est censée vous aider. Le lieu qui était utilisé, c'était le garage communal, rue des Quatre Vents. Un lieu qui était aménagé chaque année provisoirement, comme on sait très bien que des travaux vont avoir lieu à cet endroit, et je crois que même quand ces travaux seront terminés, j'avais entendu dire qu'on ne pourrait plus organiser l'abattoir à cet endroit, je voudrais simplement vous demander, est-ce que la majorité, qui est en forme, est-ce que vous avez déjà trouvé une solution pour la prochaine fête du sacrifice, qui est extrêmement importante pour la population de Molenbeek, pour les musulmans, mais aussi pour la santé publique. Je vous remercie de ne pas m'avoir interrompu sur la fin.

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mevrouw Gadaleta.

M. de Schepen Gadaleta:

La prochaine fête du sacrifice aura lieu le 14 ou le 15 octobre 2013. En ce qui concerne les services, Eco-conseiller et Propreté publique, ils ont fait une liste des quatre lieux alternatifs à celui du garage communal. On a donc 4 scénarios avec chaque fois des avantages et des inconvénients. Maintenant, on va décider en tenant compte de tous les paramètres, d'hygiène, de mobilité...

M. Ikazban:

Tout à l'heure, vous aviez dit, quand quelqu'un prend la parole, on ne redonne plus la parole aux autres. Mais enfin, ce n'est pas grave. Je remercie l'Echevine pour sa réponse, aimable réponse. Je me suis trompé, toute la majorité n'est pas arrogante. Il y a encore des échevins qui savent être aimable et répondre convenablement. C'est très important, je suppose que vous allez revenir vers nous au Conseil communal pour nous donner plus d'informations.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Léonard, à Monsieur Achaoui, puis à Monsieur Rekik.

M. Léonard :

On voit que le payement du subside est soumis à toute une série de conditions et notamment à donner la preuve qu'on collabore avec deux autres Communes. J'étais intéressé de savoir comment cette collaboration prenait forme.

Mme Achaoui:

Je voulais simplement revenir sur l'élément budgétaire. Comme vous l'avez stipulé, la communauté molenbeekoise croît, je présume qu'il en va de même pour la communauté musulmane. Je m'étonne donc que le budget reste le même. Je pense que le sacrifice est un élément important chez les musulmans, ne faudrait-il donc pas augmenter ce budget ? 25.000 euros, c'est peut-être trop peu vu l'augmentation de la population et pour que cela se passe dans les meilleurs conditions possibles.

M. Rekik:

Tout en allant dans le sens de l'intervention de Monsieur Achaoui, la population musulmane présente ici à Molenbeek n'est pas négligeable. La question que je me pose, c'est de savoir s'il ne faudrait pas penser, dans le cadre d'une dynamique qui incite le vivre ensemble, de ne pas se limiter exclusivement à une organisation purement sanitaire, mais peut-être de réfléchir à aller plus loin, au niveau culturel, au niveau festif, de telle manière à ce que l'ensemble de la population molenbeekoise puisse à travers des activités culturelles et un investissement de la Commune, mieux comprendre de quoi il s'agit, et ne pas rester sur des clichés où on imagine des barbares égorgeant un mouton. Culturellement, il y a un beau challenge là! Que ce soit au niveau budgétaire ou au niveau de la mobilisation, j'encourage le Collège à y réfléchir. Je tiens juste à rappeler que de l'autre côté de l'Atlantique, dans certains quartiers de certaines mégalopoles américaines, où une minorité de musulmans sont parfois présents, les pouvoirs locaux investissent énormément au niveau de la gestion sanitaire, mais surtout au niveau culturel pour aller vers une cohésion et encourager le vivre ensemble. Quelles sont les actions qui seront menées et sera-t-il possible d'avoir des actions dans ce sens pour la prochaine fête du sacrifice.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig:

Au niveau de l'organisation, il y a parfois des gens qui attendent trois jours pour le sacrifice. Je constate aussi que la présence du parti Islam influence positivement l'opposition.

M. L'Echevine Gadaleta :

Par rapport à la question des Communes avec lesquelles nous collaborons, il s'agit des Communes de la même zone de police : Jette, Berchem et Ganshoren. Ces Communes mettent aussi du personnel à disposition.

Au niveau du budget, 25.000 euros, c'est un subside régional. Ce n'est pas nous qui pouvons agir à ce niveau. Mais je peux vous dire que Molenbeek a mis à disposition 100 à 120 personnes. S'il en faut plus, on fera en sorte que la fête se passe dans les meilleures conditions possibles.

Par rapport à la question du dialogue interculturel, je prends bien note de votre suggestion. On reviendra au Conseil une fois que le sujet aura été bien discuté au sein du Collège.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid

Approuvé - Goedgekeurd

28. Jeunesse - Approbation de la convention relative au projet de centralisation de l'aide scolaire pour l'année scolaire 2012-2013 en partenariat avec les asbl ABEF et Atouts-Jeunes.

Goedkeuring overeenkomst inzake de voorgenomen centralisatie van de schoolsteun voor het schooljaar 2012-2013 in partnerschap met de vzw A.B.E.F. en Atouts-Jeunes.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Léonard, Madame Bastin, Monsieur De Block, Madame Ouberri, Monsieur Rekik.

M. Léonard :

On voit que c'est une convention avec deux asbl, pourquoi ces deux-là, sachant qu'il y en a quand même aussi d'autres, je pense à la Rue, la Porte verte, qui interviennent aussi sur l'aide scolaire? Quelle signification exacte devons-nous mettre derrière ce terme de centralisation, en voyant par ailleurs qu'il ne porte que sur certaines des asbl?

Mme Bastin:

Je crois que les élèves du secondaire ont largement besoin d'un type de tutorat. Je voulais savoir s'il y avait d'autres centres qui existaient pour ce genre d'activité. J'aurais voulu savoir aussi à quels élèves ces organismes sont réservés, quels sont ceux qui peuvent y participer ou pas, et quand ce sera bien structuré, y-aura-t'il moyen d'informer les organismes qui ont en charge des élèves du secondaire, comme par exemple le CPAS, de les informer sur ces activités.

M. De Block:

Je voudrais savoir combien de gens peuvent participer ou profiter de cette offre. Si je fais le calcul, ici, c'est trente par semaine. Combien reçoit l'ABEF, et quel est le besoin ? Parce que j'ai l'impression que le besoin est le multiple de ce qu'on peut offrir là. Je voudrais demander quelle est la politique de la Commune pour aider les jeunes ou les élèves qui en ont besoin. Quelles sont les initiatives de la Commune pour soutenir la remédiation et est-ce uniquement pour la période des examens, d'une façon continue ?

Mme Ouberri:

Merci Monsieur le Président, par rapport à ce point, je voudrais apporter un rectificatif par rapport au libellé. Il ne s'agit pas d'une centralisation, mais bien d'une ouverture de place. Pourquoi l'ABEF, parce qu'elle a une expertise, depuis 17 ans, dans le soutien scolaire en faveur des jeunes.

M. l'Echevin El Khannouss:

Vous apportez les réponses à ma place, Madame Ouberri.

M. Ikazban:

Monsieur le Président, faites la police, elle parle et est interrompue par Monsieur El Khannouss. Ça ne va pas.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, arrêtez de polémiquer.

Mme Ouberri:

Je continue, si vous voulez bien. Je voulais simplement souligner que l'ABEF avait une expertise et qu'à ce titre, elle a été sollicitée par le service jeunesse pour mettre en place ce service, dans le haut, en partenariat avec Atout Jeunes qui n'est pas du tout son secteur.

M. le Président :

Madame Ouberri, quelle est votre question?

Mme Ouberri:

La question, ce n'est pas une question. C'est plutôt dire en temps qu'Administratrice de cette association, que je vais m'abstenir sur ce point pour des raisons de déontologie.

M. le Président :

Merci beaucoup. Je donne la réponse à Monsieur Rekik.

M. Rekik:

Sauf erreur de ma part, j'ai pu avoir comme information que le montant qui va être octroyé serait d'approximativement 2.000 euros. Je me pose des questions, sachant que l'échec scolaire est un fléau qui touche des milliers de jeunes sur la Commune, que l'ABEF a une expérience depuis 17 ans au sein de la Commune et reconnue pour ces actions concrètes. Je me demande si ces 2.000 euros sont suffisants ? Ne serait-ce pas simplement un geste pour pouvoir dire, on investit ? Le Collège pourrait-il aller vers une réflexion pour augmenter ce budget. 2000 euros, jeter ça à la figure d'une jeunesse qui est touchée par l'échec scolaire, c'est bien, mais c'est maigre! Il y a plus de 60 à 70 % de redoublement dans les classes de 5ème-6ème. Chaque redoublement coûte à peu près 52.500 euros au contribuable. Octroyer un montant pareil, c'est symboliquement sympathique, mais est-ce que le Collège est prêt à aller vers une augmentation ?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine:

Il y a beaucoup de questions, certaines qui dépassent largement le cadre de ce projet-ci. Je ne sais pas si je pourrai donc répondre à toutes ces questions maintenant. Ces nombreuses questions montrent l'intérêt lié à la jeunesse et à la politique d'accrochage scolaire. Je rejoins l'intérêt que vous portez tous à cette question. La politique d'accrochage scolaire ne se limite pas aux 2.000 euros ou à un projet pilote. Vous l'avez évoqué tout à l'heure, Monsieur Rekik, on en a parlé au dernier Conseil communal, il y a un budget de 194.000 euros pour le dispositif d'accrochage scolaire. La politique de la jeunesse en tant que telle, reste par contre le parent pauvre de la politique de manière générale. Quand on

regarde les budgets, que ce soit au niveau de la communauté française ou au niveau communal par rapport à d'autres politiques. Au niveau communal, ce n'est pas une politique régalienne, ca fait partie des dépenses facultatives, ca doit être négocié dans un équilibre avec d'autres types de politiques qui sont considérées comme facultatives. C'est clair qu'il v a un enjeu et une volonté du Collège de pouvoir mettre la jeunesse comme étant un thème prioritaire. Par rapport à ce projet-ci en tant que tel, je rejoins ce qu'a dit Madame Ouberri. C'est vrai que mon prédécesseur à la jeunesse. Monsieur El Khannouss, voulait lancer un projet pilote pour voir comment aider les structures en place pour l'aide scolaire par rapport aux adolescents. Il y a un manque de place pour l'instant, l'ABEF est la seule association qui s'occupe exclusivement des jeunes de cet âge-là. Donc, bien entendu, il y a toute une série d'autres associations qui apportent de l'aide scolaire aux adolescents et qui s'occupent aussi des primaires. Et donc, de par l'expertise de l'ABEF, le service jeunesse a fait appel à elle et l'a proposé également à Atout Jeunes, qui travaille avec un public d'adolescents dans un autre guartier de la Commune. C'est vrai que l'ABEF a énormément de demandes et doit peut-être organiser ce partenariat. Ici, c'est un projet pilote, il est encore en phase d'évaluation. Il y a encore eu une réunion il y a quelque jours pour voir comment l'améliorer et comment, sur base de ce projet pilote, pouvoir éventuellement lancer d'autres partenariats du même type. Comme je l'ai déjà dit au Conseil communal dernier, il est clair que la politique de jeunesse peut consacrer un petit peu plus de son petit budget à la question des adolescents que ce que ca n'a été fait par le passé et qu'on compte bien, sur base de l'évaluation de ce projet pilote, tenter d'autres expériences. On est déjà en contact avec d'autres associations, notamment Débrouilles, pour réitérer des expériences de partenariat comme celle-là.

M. De Block:

Vous avez une cellule pédagogique, il y a l'instruction publique. Quel est donc le lien avec ce projet qui touche la scolarité? Concrètement, je me rappelle des débats en période électorale, où on a critiqué le manque de synergies entre les différents échevinats. Là, je vois qu'on prend des mesures au niveau de la scolarité et je vous demande quel est le lien qui se fait avec l'instruction publique?

Mme l'Echevine Turine:

L'instruction publique, vous l'avez dit vous-même dans votre première intervention, gère les écoles communales. Pour tout ce qui concerne le travail sur le soutien scolaire par rapport aux écoles communales, il y a de la collaboration et de la transversalité nécessaire entre le service de l'Instruction publique, le service Jeunesse et les associations qui prodiguent l'aide aux devoirs pour les plus jeunes. Mais c'est vrai que l'Instruction publique n'a pas de compétence par rapport aux écoles secondaires. Par contre, des contacts au niveau du service Jeunesse avec des écoles secondaires au niveau de la Commune, il y en a et on discute d'autres types de projets qui pourraient d'une autre manière accrocher les jeunes adolescents à la question du savoir. Je ne peux pas en dire plus pour le moment, parce qu'on en est au début des discussions. Mais il y a bien entendu une volonté de pouvoir travailler avec les écoles secondaires de la Commune, même si on n'a pas de compétence de tutelle ou de pouvoir organisateur sur ces écoles.

M. le Président :

Merci, dernière intervention de Monsieur Achaoui et ensuite, on passe au vote.

M. Achaoui:

Si je comprends bien, on peut en déduire, compte tenu des montants qui sont octroyés par rapport à la problématique de la Jeunesse, que ce n'est pas une priorité en soi. Parce que vous savez comme moi, le nerf de la guerre, ce sont les moyens qui sont octroyés à une mission. Donc ici, des moyens octroyés, on peut déduire que la politique n'est pas

axée sur la jeunesse. Or, la jeunesse à Molenbeek est une priorité en soi. Ça été longuement débattu lors de la campagne. Est-ce que la problématique de la jeunesse est une priorité en soi ?

Mme la Bourgmestre :

La jeunesse est une richesse.

Mme Ouberri:

J'ai encore une question, enfin une précision. La personne ne touche absolument rien, on organise tout ça bénévolement. Les subsides octroyés transitent par l'ABEF pour payer les bénévoles.

M. le Président :

Merci Madame Ouberri. Pouvez-vous approuver?

Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid

Approuvé - Goedgekeurd

29. MoMuse - Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication d'une décision du Collège des Bourgmestre et Echevins.

MoMuse - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid

Approuvé - Goedgekeurd

30. MoMuse - Accord de principe pour l'acquisition de petites pièces pour les collections du MoMuse - Phase 2.

MoMuse - Principeakkoord over de verwerving van kleine stukken voor de collecties van MoMuse - Fase 2.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Votes-Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid

Approuvé - Goedgekeurd

31. MoMuse - Enregistrement d'acquisitions de petites pièces pour les collections du MoMuse (avril - décembre 2012).

MoMuse - Registratie van de verwerving van kleine collectiestukken voor de collecties van MoMuse (april - december 2012).

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban:

Ça concerne les trois points que vous venez d'évoquer, on les approuve. Mais je me rappelle au bon souvenir du dernier écologiste de gauche qui a fait partie de ce Conseil

communal, Monsieur Coeurnelle. S'il avait été là, il aurait demandé si vous aviez une date pour l'ouverture du musée. Je trouve que c'était vraiment un vrai Ecolo de gauche, lui au moins! Je trouve qu'il faut lui faire honneur et poser cette question à sa place!

M. le Président :

Donc, vous demandez s'il y a un toit.

M. Ikazban:

Non, je demande quand on va l'ouvrir ce musée.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

J'entends la manière dont vous qualifiez un ancien Conseiller communal. Moi, je l'aurais plutôt qualifié d'Ecolo anarchiste. Mais quoi qu'il en soit, je crois que ce n'est pas l'objet de votre question. Je voudrais simplement préciser, comme vous m'avez déjà posé la question, que je ne peux malheureusement pas vous donner de date quant à l'ouverture de ce musée, dans la mesure où comme vous le savez, le plafond s'est effondré, que l'on doit entreprendre des travaux et que la réunion se fera début février. Nous n'avons pas l'intention d'attendre que la procédure judiciaire soit terminée et que les experts aient donné tous leurs avis. Parce que sinon, ce musée restera virtuel. Mais nous sommes particulièrement préoccupés par cette question, d'autant plus que les plafonds ne concernent pas que le musée, même si celui-ci s'est effondré sur cet espace, il concerne aussi l'Académie de dessin. Je peux vous assurer que nous assurons le suivi dans ce dossier qui nous tiens particulièrement à cœur.

M. Ikazban:

Je voudrais remercier la Bourgmestre pour sa réponse. Ça veut dire qu'on n'a pas de réponse en réalité. On ne sait pas quand ce musée va ouvrir. Avec ou sans toit, ça on s'en fou. Quand on parle du toit, on détourne la conversation. Ma question est simplement de savoir s'il y a une date ou pas. Il n'y a pas de date et on n'est pas prêt d'en avoir. Simplement, Madame la Bourgmestre, ne détournez pas mes propos, d'accord! Monsieur Coeurnelle était un Ecolo de gauche, un vrai. Pour certains, dire Ecole anarchiste, c'est un pléonasme, c'est dire deux fois la même chose.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Chahid.

M. Chahid:

Merci Monsieur le Président, pour vous demander, est-ce qu'on sera invité à l'inauguration, car nous sommes aussi les initiateurs de ce projet ?

M. le Président :

Votre demande est enregistrée. Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik:

Concernant le musée, très bonne initiative, en tout cas pour Molenbeek, la question est de savoir dans quelle mesure il y a une implication des citoyens molenbeekois dans la dynamique de développement du musée, sachant que ce sera avant tout le musée du peuple, je l'espère? Dans quelle mesure il est prévu, dans la réflexion, une implication citoyenne? Est-ce que ce musée reflètera bien la réalité historique et actuelle de Molenbeek?

M. le Président :

C'était la dernière intervention, je donne la parole à Madame la Bourgmestre et puis nous passerons au vote.

Mme la Bourgmestre :

Si on refait l'historique sur chaque point évoqué au Conseil communal, enfin, nous on est disponibles, mais je pense que vous aurez certainement l'occasion de vous exprimer dans le cadre de la déclaration de politique générale et du budget. Comme vous êtes un nouveau Conseiller communal, Monsieur Rekik, je vais vous dire quelques mots sur le projet de musée. Ce n'est pas le musée du peuple - vous avez la Maison de l'égalité pour cela c'est un espace culturel qui sera à la disposition de tous les citoyens, évidemment des Molenbeekois, mais aussi, nous avons bien l'intention, par la présentation des collections et par les animations qui se tiendront dans cet espace, que d'autres citoyens de Bruxelles et d'ailleurs, viennent découvrir Molenbeek par le biais de son musée.

C'est un musée qui se veut à l'écoute des écoles et donc, il y a un membre du personnel qui participe à l'élaboration d'un projet pédagogique, parce que les écoles viendront au musée, mais le musée ira également dans les écoles. Nous avons également une newsletter, nous avons dans le cadre de l'élaboration du projet du musée, été à la rencontre de très nombreux citoyens. Il y a eu des appels qui ont été faits via le journal communal, dans les médias, des rencontres citoyennes qui ont été organisées pour demander aux Molenbeekois, anciens et nouveaux, de participer au projet, d'apporter leurs témoignages sur leur vécu à Molenbeek. On leur a aussi demandé de faire des dons, de très nombreuses délibérations sont passées devant ce Conseil pour, soit demander l'acquisition de petites pièces, soit qui prendre acte des dons qui ont été faits au musée communal et à l'Administration. Donc, je peux vraiment vous assurer que ce musée sera un outil d'ouverture, de connaissance, de rencontre, mais je précise, à l'égard de tous les habitants. de tous les guartiers, et que notre intention n'est pas de faire en sorte qu'il n'y ait un public en particulier qui soit invité, mais au contraire, que ce musée puisse s'épanouir dans la diversité dans tous les quartiers, et bien au-delà des frontières de la Commune.

M. le Président :

Je vous remercie Madame la Bourgmestre. Pouvez-vous approuver?

Votes-Stemmingen: Unanimité - Eenparigheid

Approuvé - Goedgekeurd

32. Secrétariat communal - Motion introduite par Madame Olivia P'Tito relative aux invendus alimentaires.

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mevrouw Olivia P'Tito betreffende de onverkochte voedingswaren.

M. le Président :

Nous passons maintenant aux motions et interpellation qui ont été introduites, hormis l'interpellation de Monsieur De Block concernant la rue de Liverpool et les logements sociaux qui a déjà été abordée en début de séance. On va commencer avec la motion de Madame P'tito. Je rappelle ce que j'ai dit en début de séance concernant les motions et les interpellations : la personne fait sa présentation, les personnes qui souhaitent se joindre ont la possibilité de le faire, de s'inscrire, puis la réponse est donnée et la personne qui a introduit l'interpellation ou la motion, aura un droit de réponse. Monsieur Ikazban, vous souhaitez intervenir sur la procédure ?

M. Ikazban:

Je voudrais dire Monsieur le Président, et puis on passera la parole à Madame P'tito, qu'il n'y a rien dans le règlement qui dit que vous ne pouvez redonner la parole qu'à l'interpellateur. Je pense que vous faites une confusion avec ce qui se passe au Parlement, où vous avez quelqu'un qui interpelle et puis d'autres qui peuvent se joindre et dans la réplique, il n'y a que l'interpellateur qui peut répliquer. Ici, nous sommes au Conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean, dans le règlement, il n'est pas prévu de ne pas redonner le droit de réplique aux Conseillers. Ce que vous venez de dire, n'est pas dans le règlement communal. J'en sais quelque chose, je préside une commission au Parlement, vous faites la confusion avec ce qui se passe au Parlement, mais ce n'est pas grave, on va donner la parole à Madame P'tito.

Mme P'tito:

Oui, le dialogue s'imposera sur le règlement d'ordre intérieur!

Monsieur le Président, cette initiative, cette proposition de motion, s'inscrit dans le cadre d'une action plus large, « invendus, mais pas perdus ». J'ai quelques formulaires et Monsieur Ikazban va vous donner toute une série de documents signés par les Conseillers communaux du groupe PS-SPa, ainsi qu'une étude faite sur l'aide alimentaire. Sachez que 92 autres petites cartes postales vont vous être envoyées par la poste, Madame la Bourgmestre. Même par les températures négatives, les citoyens molenbeekois font preuve effectivement de cœur et de volonté d'être plus solidaires et en tout cas, cette initiative leur parle, vu qu'on a mené une petite action par une température de - 4°, devant le carrefour du Boulevard du Mettewie. On a été très bien reçus.

Je ne vais pas tout lire pour ne pas alourdir inutilement Conseil, mais je vais choisir quelques extraits, sauf si vous me dites que je dois tout lire pour que ça figure au PV et que la motion soit prise en considération dans son ensemble. Si je dois tout lire, je lis tout.

Nous proposons que le Conseil et la Commune de Molenbeek-Saint-Jean prescrive, au titre de conditions particulières d'exploitation à respecter dans son avis remis en application de l'article 41 paragraphe 3 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relatif au permis d'environnement ou dans le permis lorsqu'elle est l'autorité délivrante, une clause prévoyant que les produits encore parfaitement consommables mais que l'exploitant ne peut plus ou ne désire plus commercialiser à savoir, les produits frais, semi-frais, avec date de durabilité trop rapprochée, invendus ou sous emballage abimé, devront systématiquement être proposés par l'exploitant à au moins une association affiliée par convention à la Banque alimentaire – et je fais remarquer que j'ai évoqué trois associations qui sont bien affiliées et qui sont situées sur notre territoire- avant d'emprunter éventuellement d'autres filières de valorisation

ou d'élimination de déchets. L'idée est donc de demander au Collège des Bourgmestre et Echevins de nous faire annuellement rapport de la mise en œuvre de cette clause et charger ce même Collège de l'exécution de la présente motion.

J'espère en tout cas que l'accueil sera aussi favorable que le dialogue qui été entamé hier à Schaerbeek.

Je vous remercie.

M. Le Président :

Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir?

La parole est à Monsieur Léonard.

M. Léonard:

C'est une motion qui porte sur des sujets importants et qui concerne aussi le groupe MR, c'est-à-dire à la fois la solidarité envers les plus démunis et une réflexion sur ce que l'on fait de notre nourriture pour éviter son gaspillage.

Sur le fond, nous considérons donc qu'il s'agit de quelque chose qui mérite considération. Nous ne sommes pas convaincus qu'il soit opportun de le faire d'une manière coercitive, ni même -mais cela, ce sera aux services de nous le dire- possible légalement. Par contre, nous sommes ouverts à une réflexion sur une mise en œuvre pratique ou à des alternatives à ce projet.

M. Le Président :

La parole est à Monsieur Jeddig.

M. Ait Jeddig:

Je pense que c'est une bonne initiative. Il va de soi qu'il faut éviter le gaspillage et il convient évidemment d'envisager la manière dont on peut le faire. Pour cela, il faut mettre au courant tous les distributeurs de notre vœu de collaborer avec eux pour éviter de gaspiller inutilement de la nourriture.

M. Le Président :

Merci.

Het woord is aan de Heer Berckmans.

M. Berckmans:

Mijn vraag ligt een beetje in de lijn van de twee volgersprekers.

Ik ben dus zeker voor het principe. Alleen stel ik de vraag: kan de Gemeente dat doen? Ik stel u dat dat beslist is. Kan de gemeente dat effectief uitvoeren en controleren ?

Dat is mijn vraag.

Dank U.

M. Le Président :

La parole est à Madame P'Tito.

Mme P'tito:

Je ne vais évidemment pas répondre aux personnes qui sont intervenues puisqu'il s'agit de ma propre proposition de motion.

Ceci étant, je souhaite préciser que la Commune de Herstal le fait. Elle vient de mettre cela au point et il y a un permis qui est d'ailleurs consultable sur Internet. Ce permis a été modifié dans le sens de véritablement imposer aux supermarchés de faire don des invendus alimentaires non périmés. Ce n'est donc pas quelque chose que l'on a inventé sur un coin de table. C'est vraiment une initiative très utile. Après, bien sûr, chaque commune est libre d'adapter cela en fonction de sa réalité locale. En tout cas, sur le plan juridique, cela n'est évidemment pas illégal et pas du tout impossible. Par ailleurs, depuis des années, notre commune a quand même soutenu des initiatives locales qui relèvent de l'aide alimentaire et qui sont très positives. Nous souhaitons donc, au sein du groupe PS-Spa que cela se prolonge et que le travail soit facilité au maximum.

Je vous remercie.

M. Le Président :

La parole est à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert:

Je vois que Schaerbeek inspire certains membres du Collège puisque la même motion a été déposée dans cette commune. Je pense néanmoins qu'il serait dommage pour nous d'en rejeter l'idée et le principe. Cela dit, il est entendu qu'il faut voir la manière de bien mettre en œuvre son application. Je demande donc aux membres de la Majorité de ne pas rejeter directement l'application de cette proposition, mais par contre de bien l'étudier.

M. Le Président :

La parole est à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Nous avons entendu les interventions, et le suivi intéressant qui pourrait être donné à la motion de Madame P'Tito serait justement de constituer un groupe de travail qui réunirait les groupes politiques démocratiques et qui nous permettrait de faire avancer concrètement ce projet.

Cela dit, il appartient évidemment aux chefs de groupes de se concerter à ce sujet. Ils se réunissent et décident de la suite qu'il convient de donner à cette motion qui n'est pas approuvée mais est mise en suspens le temps de l'examiner et de définir la manière pratique dont elle pourra être mise en œuvre. Les Echevins Olivier Mahy et Annalisa Gadaleta souhaitent également intervenir pour autant que vous pensiez que l'on peut clôturer le débat et que la discussion puisse se poursuivre hors Conseil communal.

M. Le Président :

Merci.

M. Ait Jeddig:

Je voudrais...

M. Le Président :

Monsieur Jeddig, vous n'avez pas la parole! S'il vous plaît...

Les choses sont très claires. La seule personne qui peut répondre est Madame P'Tito.

Mme P'tito:

Je tiens à remercier Madame la Bourgmestre de cette proposition d'ouverture pour autant évidemment qu'il ne s'agisse pas d'*encommissionner* les choses. Le but de tout ceci est évidemment d'arriver à quelque chose dans un délai raisonnable.

Ceci dit, mis à part cette ouverture, il n'y a pas eu beaucoup d'interventions pour se prononcer sur la chose. Je présume que la proposition vous intéresse et que la discussion est entamée, mais j'aurais quand même voulu en savoir un petit peu plus ce soir et connaître vos avis sur la question.

Pour le reste, nous sommes évidemment tout à fait favorables à la constitution d'un groupe de travail mais peut-être avec la fixation d'un délai... Donnons nous donc, par exemple, deux ou trois mois pour aboutir à quelque chose.

M. Le Président :

La parole est à Monsieur l'Echevin Mahy et elle sera donnée ensuite à Madame l'Echevine Annalisa Gadaleta qui, tous deux, donneront peut-être dès ce soir de la matière à travailler pour ce futur groupe.

M. L'Echevin Mahy:

Je crois effectivement qu'il faudra passer par ce groupe de travail réunissant les chefs de groupes des partis démocratiques et qu'il ne se trouvera évidemment personne pour nier l'utilité de ce genre de proposition. Ceci étant, je dis d'emblée que votre projet, inscrit comme tel, est une fausse bonne idée et je vais évidemment vous dire pourquoi.

Vous vous appuyez sur un certain nombre de textes légaux mais vous faites fausse route. En effet, l'Ordonnance du 7 juin 1997 relative aux permis d'environnement a pour finalité essentielle de promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie et la protection contre les dangers, nuisances ou inconvénients qu'une installation ou une activité sont susceptibles de causer directement ou indirectement à l'environnement, à la santé ou à la sécurité de la population, en ce compris toute personne se trouvant à l'intérieur de l'enceinte d'une installation sans pouvoir y être protégée en qualité de travailleur.

Voilà le texte et j'ai bien dit *Ordonnance*, je n'ai pas dit *Décret wallon*.

La lutte contre le gaspillage des denrées alimentaires, aussi légitime soit-elle, n'est donc pas une matière couverte par ladite Ordonnance. Vous citez également dans les considérants l'Ordonnance du 24 mars 1999 qui n'est pas plus relevante dans le cas qui nous occupe puisqu'elle porte sur la recherche, la constatation et la poursuite des infractions en matière d'environnement, en particulier en ce qui concerne les déchets dangereux. Donc, point de salut du côté des Arrêtés gouvernementaux ou régionaux. Ils visent des autorisations par permis d'environnement qui concernent le plus souvent des installations de refroidissement, des installations de chauffage ou encore la puissance électrique des

systèmes techniques. Enfin, au niveau du Droit européen, la directive 2008 / CE porte sur le traitement général des déchets. Donc, ici non plus, on n'est pas dans la même matière. Je vous demande de m'en excuser mais, outre la faiblesse des références normatives et réglementaires, votre proposition de motion pose aussi la question d'un pragmatisme et il faudra donc absolument repasser par ce groupe de travail pour étudier le cas que vous avez décrit dans le décret wallon. On peut donc dire aujourd'hui que le système existe déjà mais qu'il fonctionne surtout sur une base volontaire. Un article paru récemment dans la presse indiquait qu'en 2011, le groupe Colruyt avait offert 240 tonnes de colis alimentaires aux plus démunis. Bien sûr, on peut faire beaucoup plus et ce groupe de travail devra justement trouver les pistes qu'il faut pour y arriver.

Je propose à Monsieur le Président de donner la parole à Madame Gadaleta car je pense qu'elle va nous donner des indications sur un projet-pilote qui est mis en œuvre à Molenbeek-Saint-Jean en ce domaine.

M. Le Président :

Merci Monsieur Mahy.

La parole est donc à Madame Gadaleta.

M. l'Echevine Gadaleta:

En tant qu'Echevine de l'Environnement, je ne suis évidemment pas seulement intéressée par cette proposition mais aussi très heureuse qu'on nous la fasse parce que tout ce qui contribue à la prévention en matière de déchets est évidemment une chose qui me tient très à cœur et pour laquelle je désire m'engager.

Comme l'a dit mon collègue Monsieur Mahy, je voudrais vous donner des informations sur un projet-pilote qui est mis en œuvre en ce moment dans notre commune. Il s'agit d'un projet lancé par l'asbl *Ateliers-Groot Eiland* en collaboration avec un magasin Delhaize.

En fin de journée, les membres de cette asbl reprennent des produits au magasin en respectant évidemment la chaîne du froid et toutes les directives en matière d'hygiène. Ateliers-Groot Eiland travaille aussi avec une autre association qui s'appelle Solidarité socialiste qui se charge, de son côté, de distribuer les produits à des étudiants d'origine étrangère.

Depuis que ce projet-pilote existe, ses initiateurs ont évidemment déjà effectué toute une série d'expertises dont ils ont tiré les premières conclusions. Sans vouloir empiéter sur les compétences du Conseil communal, je peux m'engager à réaliser une rencontre entre les responsables de *Ateliers-Groot Eiland* et les membres de notre futur groupe de travail pour permettre un échange d'informations qui sera sans doute intéressant.

M. Le Président :

La parole est à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Oui, car je voudrais préciser que par rapport à vos questions, il appartiendra aux chefs de groupes de s'organiser. Ainsi, en ce qui concerne la proposition de motion qui a été déposée par Madame P'Tito, on ne va pas épiloguer sur la participation des uns ou des autres.

Bref, ce soir, tout cela n'est plus du ressort du Collège qui a donné une opinion qui est celle qui a été remise par le service des permis d'environnement. En tout, ce sont tout de même deux aspects qui ont d'ores et déjà pris en considération dans le cadre de la réponse qui a été donnée à Madame P'Tito et aux membres du Conseil communal, pour précisément montrer la nécessité de mettre en place ce groupe de travail afin d'aboutir à une proposition qui répondra aux prescrits et qui pourra être mise en œuvre dans les meilleures conditions.

Ce soit, je crois que les échanges ont été suffisamment nombreux et je répète qu'il appartient maintenant aux chefs de groupes de s'organiser pour revenir concrètement vers nous avec le sujet qui a été développé ce soir.

M. Le Président :

La parole est à Madame P'Tito pour une dernière réplique.

Mme P'tito:

Merci, Monsieur le Président. Merci Madame la Bourgmestre.

Effectivement, j'entends bien l'ouverture mais j'entends bien aussi quelques petites... fermetures. C'est le cas notamment par rapport à ce que vous avez appelé une « fausse bonne idée » et à la façon dont vous entrevoyez le « dialogue ». J'avoue que j'ai été un peu refroidie tout à l'heure, que j'ai ressenti cela comme une douche écossaise qui va du chaud au froid. Il y a le projet-pilote entre Groot Eiland et Delhaize en lien avec Solidarité Socialiste que vous avez évoqué. Tant mieux. Basons-nous donc là-dessus mais également sur d'autres choses qui existent. Je pense au restaurant social ou à Amphora qui ont établi pas mal de liens avec la Banque alimentaire et avec pas mal d'autres associations.

Pour ma part, les membres de mon groupe et moi-même restons ouverts au dialogue pour nous permettre d'aboutir à quelque chose, mais me dire d'emblée que c'est une fausse bonne idée, avouez que c'est surprenant.

Bref, j'ose tout de même espérer que dès la mise en place du groupe de travail, les choses seront mises en musique et que vous parlerez d'une même voix. En tout, ce sera le cas pour nous.

Je vous remercie.

M. Le Président :

Merci, Madame P'Tito.

L'incident est clos.

120. Secrétariat communal - Motion introduite par Monsieur De Block, Conseiller communal, relative à l'augmentation des tarifs STIB.

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer De Block,

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer De Block Gemeenteraadslid, betreffende de stijging van de tarieven van het MIVB.

M. le Président :

Je vais vous donner la parole, Monsieur De Block, mais j'ai vu dans votre proposition de motion que le sujet ne relève pas du Conseil mais d'une autre Assemblée.

Une réponse sera néanmoins possible mais je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas mêler une motion avec une interpellation et avec ce que j'appellerai une plate-forme politique.

Je souhaite donc vous proposer de transformer votre motion en une interpellation, de telle manière à permettre au sujet de faire l'objet d'un débat qui aboutira à une réponse la plus claire et la plus concrète possible au sein de ce Conseil. Au niveau de la lecture de votre texte, je vous demande aussi de vous limiter à la première page pour nous permettre d'entrer immédiatement dans l'étude du sujet. Tout cela, bien sûr, si vous le souhaitez.

M. De Block:

Je m'attendais à une réponse de ce genre. C'est pour cela que je voudrais commencer par le cadre qui, à mon avis, est bien d'ordre communal : le Plan communal de mobilité de Molenbeek-Saint-Jean. La commune peut, à cet égard, développer, soutenir une série de demandes et de recommandations touchant à l'amélioration des transports en commun. C'est cette logique qui est inscrite dans le Plan communal de mobilité. Je pense qu'il est évident qu'une autorité communale a le droit de réagir et d'intervenir en interpellant les autorités supérieures quand ces dernières prennent des décisions qui vont à l'encontre des intérêts des Molenbeekois. Je vais un peu expliquer cela : le Gouvernement régional a pris une décision qui, en matière de tarifs des transports en commun signifie une augmentation de 7,5 % en deux ans. Cela touche particulièrement les personnes âgées, les pensionnés qui verront leur abonnement augmenter de 0 à 60 Euros, ainsi qu'une catégorie de jeunes qui n'ont pas encore de travail - dont l'abonnement ne peut donc être remboursé par l'employeur-, ou qui ne travaillent pas encore de façon assez stable pour avoir des revenus suffisants leur permettant de se payer un abonnement. Je pense que cela est tout à fait contraire à la volonté de cette nouvelle majorité de décloisonner les quartiers. Il est donc de la compétence de la commune d'intervenir et d'interpeller la Région pour marguer son opposition à l'augmentation successive des tarifs de la STIB qui constitue un nouveau frein à la mobilité des Molenbeekois.

Il me paraît donc tout à fait important d'intervenir et de dénoncer l'incohérence de ces augmentations qui vont à l'encontre de l'Accord de gouvernement de la Région 2009-2014. Il est logique, dans l'intérêt des Molenbeekois, de demander à la Région de développer une politique de promotion du transport public par le biais de tarifs fortement réduits et intégrer sérieusement, comme d'autres villes l'ont fait, la possibilité d'étendre sa gratuité à Bruxelles. Cela relève, comme je viens de le montrer, des compétences communales. C'est pourquoi je demande effectivement à la Commune, donc au Collège des Bourgmestre et Echevins, de prendre ses responsabilités et d'interpeller la Région.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je passe la parole à Monsieur Gypers.

Pardon... j'ai oublié de vous demander si quelqu'un souhaitait s'inscrire. Monsieur Vossaert, j'avais noté votre nom ; je vous ai omis. Je reviens donc vers vous.

M. Vossaert:

Je vous remercie. Donc, effectivement, à la lecture de cette motion, je me suis demandé si elle relève du niveau communal ou régional. Ici, disons qu'il y a une demande qui est légitime - c'est d'utiliser le pouvoir communal comme interlocuteur par rapport à une décision régionale. Maintenant se pose la question de la représentation au sein de la majorité au niveau du Gouvernement bruxellois, et de la majorité au sein même de la Commune de Molenbeek. Est-ce qu'il y une cohérence à ce niveau-là ? Je dirais non. Est-

ce que la majorité dans notre commune va s'exprimer d'une même voix ?, j'en doute. Est-ce qu'elle va dénoncer cette incohérence ? Et là, je rejoins Monsieur De Block quand on parle de l'augmentation des tarifs ; nous constatons que la gratuité offerte aux seniors est tenue pour acquise par une décision du Gouvernement bruxellois. Et maintenant, on lui retire cet acquis – et cela est dommageable. Mais, moi, je ne vois pas quels sont les véritables leviers pour la Commune. Alors, je m'interroge et interroge le Collège par rapport à cela. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert. Quelqu'un d'autre veut intervenir ? Monsieur Jeddig...

M. Ait Jeddig:

Je m'inscris dans le sens de l'interpellation de Monsieur De Block. Je pense que, en augmentant les tarifs des titres de transport, ce sont les familles nombreuses qui, d'après ce que j'ai lu, sont particulièrement visées. Je souscris parfaitement à la motion.

M. le Président :

Merci Monsieur Jeddig. Je passe la parole à Monsieur Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Merci Monsieur le Président. Je ne peux répondre effectivement que sur la partie qui concerne la Commune. La question de la tarification des transports en commun, du mode de financement et de gestion des opérateurs des transports en commun concerne, en effet, l'ensemble des habitants de la région. Elle entre donc davantage dans le cadre du plan régional des déplacements (Plan Iris II). Le cadre dans lequel s'inscrit le Plan communal de mobilité (PCM) est plus limité; les mesures qu'il préconise visent principalement l'amélioration des performances des lignes qui transitent par le territoire de Molenbeek, des mesures telles que la modification de certaines lignes, des horaires de l'infrastructure, les bandes-bus, commande des feux, plans de circulation, permettant d'améliorer la vitesse des bus, etc. Et ce, en tenant compte des objectifs fixés dans le plan de mobilité générale. C'est, je crois, ce qui nous limite. C'est la seule réponse que je peux vous donner.

M. le Président :

Monsieur De Block?

M. De Block:

Je voudrais vraiment que cette nouvelle majorité soit audacieuse, ose prendre position même vis-à-vis de la Région, ose chercher et pousser les limites de ses responsabilités; elle ne devrait pas se cloisonner ni se défendre derrière des choses très formelles. Je pense qu'une commune qui interpelle sur les infrastructures, la fréquence, les arrêts et qui a une population qui ne peut pas - ou de moins en moins - utiliser ces transports en commun, je trouve alors, si on ne va pas plus loin, qu'on a raté le coche. Deuxième chose : si la Région ne veut pas écouter, ne veut pas étudier la possibilité d'offrir des tarifs réduits pour certains jeunes ou la gratuité pour les pensionnés, la Commune prendra-t-elle ses responsabilité pour imaginer des mécanismes de soutien et des interventions, via par exemple le CPAS, en faveur des jeunes, de sorte qu'ils ne soient pas limités dans leur mobilité? On sait que les jeunes sont très mobiles mais également très fragiles. Ainsi, en ce qui concerne les amendes dressées par la STIB, les ieunes représentent une catégorie particulièrement touchée et cela peut enclencher une spirale négative. Evidemment, pour les personnes âgées, la mobilité est quelque chose de primordial. On doit vraiment les soutenir et ne pas accepter de les voir cloîtrées chez elles par manque d'argent.

Ce sont donc-là deux questions par lesquelles la Commune peut oser interpeller. Et si la Région ne veut pas prendre en considération ses réflexions, que compte alors faire la commune en faveur des groupes qui risquent d'être spécifiquement touchés ? Merci.

M. le Président :

Merci, Monsieur De Block. On a bien entendu vos demandes et questions. L'incident est clos. Merci.

Nous passons à l'interpellation suivante de Monsieur Vossaert concernant l'utilisation des infrastructures sportives communales par le club FC Bleid Molenbeek. Merci.

M. De Block:

Au point de risquer...

M. le Président :

Monsieur De Block!...

Allez-y, posez votre question.

M. De Block:

Quand on interdit une motion... Est-elle soumise au vote?

Mme la Bourgmestre :

On ne l'interdit pas.

M. le Président :

On ne l'interdit pas. On peut la passer au vote, si vous la maintenez telle quelle.

M. De Block:

J'aimerais bien, oui. C'est le but d'une motion...

M. le Président :

Vous la maintenez ?

Alors, qui est pour ? Qui est contre ?

M. Ikazban:

Monsieur le Président, vous avez coupé la motion de Monsieur De Block qui doit être votée. Pourquoi, pour quelle partie?

M. le Président :

Non, non. On a rejeté les annexes et je lui ai demandé s'il voulait transformer sa motion en interpellation. Il maintient le fait que c'est une motion. Donc, il faut passer au vote.

Votes-Stemmingen: Rejetée par 5 OUI, 19 NON, 16 abstentions -

Verworpen bij 5 JA, 19 NEEN, 16 onthoudingen

121. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vossaert, Conseiller communal, relative à l'utilisation des infrastructures sportives communales par le club du FC Bleid-Molenbeek.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de Heer Vossaert, Gemeenteraadslid, betreffende het gebruik van de gemeentelijke sportinfrastructuur door de club FC Bleid-Molenbeek.

M. le Président :

Alors, nous abordons le point suivant relatif à l'utilisation des infrastructures sportives communales par le club FC Bleid. Monsieur Vossaert, vous avez la parole..

M. Vossaert:

Je vais m'adresser au Collège de manière générale même si cela concerne plus particulièrement les matières de M. l'Echevin des sports. Dans la presse du 16 janvier 2013 et ce, suite à une interpellation au Conseil communal de la Ville de Bruxelles du nouvel échevin des Sports MR, nous apprenons que le club de football FC Bleid de Molenbeek n'a pas encore payé une facture d'un montant de 1000 Euros au sujet de la location de terrains. Nous apprenons, par ailleurs, qu'une convention existe entre la Ville de Bruxelles et le club pour occuper ces installations jusqu'au mois de mars 2013. La prolongation de ladite convention serait, selon l'échevin des sports de la Ville de Bruxelles, conditionnée au paiement de cette facture.

Sachant que le club FC Bleid de Molenbeek occupe également les infrastructures sportives communales de Molenbeek-Saint-Jean, depuis le début de la saison sportive pour ses séances d'entraînement, je souhaite alors interroger le Collège sur les points suivants: une convention d'occupation des installations sportives est-elle conclue entre la Commune de Molenbeek et le club FC Bleid Molenbeek? Dans l'affirmative, quelles sont les conditions reprises dans cette convention, quelle est la durée de cette convention, le montant de la location des terrains demandés au club? Seconde question: on a parlé souvent dans la presse de projets de collaboration entre le FC Bleid Molenbeek, le FC Brussels et l'asbl Ecole de formation des jeunes de Molenbeek-Saint-Jean. J'aurais donc voulu savoir l'état d'avancement de ce dossier. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert. Personne ne souhaite s'inscrire en interpellation ? Non, merci.

Je donne la parole à Monsieur Ahmed El Khannouss. Mais je voudrais rappeler à tout le monde que les interpellations se font toujours à l'attention du Collège, non d'un échevin en particulier, puisque c'est au Collège de décider de la personne qui répondra.

M. l'Echevin El Khannouss:

Merci, Monsieur le Président. Donc, pour aller à l'essentiel par rapport à l'interpellation de notre collègue Monsieur Vossaert, en réponse aux différentes questions, il s'avère, après avoir interrogé mes services, que, jusqu'à la semaine passée aucune convention d'occupation des installations sportives n'avait été conclue entre la Commune et le club FC Bleid. Pour information, la convention a été signée il y a une semaine ; et il faut savoir que le Collège a approuvé en juillet 2012 - avec les articles suivants qui sont repris dans cette convention - la décision de proposer au conseil communal d'accorder au FC Bleid la possibilité d'occuper les installations du stade Edmond Machtens durant la saison 2012-2013 ainsi que de charger le Service des affaires juridiques en collaboration avec le Service des sports de rédiger une convention à cet effet. Aucune information ne nous est parvenue

quand aux tranches horaires, partage des terrains nécessaires à chacun, etc., donc sur les accords éventuels avec, soit l'Ecole de foot de Bruxelles, soit avec le 'Brussels'.

Nous n'avons, dès lors, pas donné suite à cette demande jusqu'à il y a une semaine où, lors du premier Conseil d'administration de Molenbeek Sports, j'avais exigé de savoir justement quelles étaient les relations avec FC Bleid. Et on m'a confirmé qu'aucun accord ni convention n'avaient été signés. Et pour répondre à votre question du paiement d'une éventuelle location, aucune somme n'avait été réclamée au FC Bleid jusqu'à la semaine passée où nous avons signé une convention qui porte sur la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2013 et ce, pour un montant de 1680 EUR relatif à l'occupation du terrain ainsi que d'un terrain annexe destinés à ses entraînements.

En ce qui concerne votre question sur des éventuelles collaborations avec le FC Brussels, vous vous doutez bien, Monsieur, au jour d'aujourd'hui, qu'il n'y a aucune collaboration entre le FC Bleid et le FC Brussels, si ce n'est que le responsable du FC Bleid est actuellement directeur faisant fonction de l'Ecole de foot; mais point de collaboration entre les deux clubs.

Je voudrais, ici, si vous permettez, sortir - en espérant répondre à votre question- du sujet concernant l'occupation des infrastructures communales par certains clubs. Il appert, après avoir interrogé mes services sur la nature des relations entre la commune et tout une série de clubs, que les réponses qui m'ont été données m'ont interpellé à plus d'un titre. Il y avait, par moment, une espèce de politique du fait du prince qui était menée ; certains clubs et structures ayant la gratuité, d'autres pas et ce, sans aucune base objective. Donc, ce que je peux vous dire à l'ensemble du Conseil est que, bien évidemment, cette majorité va s'assurer que tous les clubs, toutes les structures de la commune seront traités sur un même pied d'égalité et qu'il n'y aura plus de privilège accordé à qui que ce soit, ce qui était malheureusement le cas dans le passé. Voilà, merci.

M. le Président :

Merci. La parole est à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert:

Si je comprends bien, il y a une semaine, cette convention a été signée. Il n'y en avait donc pas avant cela. Pouvez-vous alors me confirmer qu'il peut occuper le stade Edmond Machtens?

M. l'Echevin El Khannouss:

Pas le stade, un terrain!

M. Vossaert:

Un des terrains du stade Edmond Machtens.

M. l'Echevin El Khannouss:

Un des terrains pour l'entraînement !. En fait, le Collège avait marqué son accord en juillet 2012 pour l'occupation d'un terrain, mais pas du terrain principal du stade Edmond Machtens.

M. Vossaert:

Alors, vous avez évoqué, si j'ai bien compris, la collaboration entre deux clubs. Et là, vous êtes bien placé pour en parler puisque vous êtes président de l'asbl Ecole de

Formation de Molenbeek-Saint-Jean. Y a-t-il une collaboration envisagée entre les trois structures ? Vous avez juste parlé de la collaboration entre le FC Brussels et le FC Bleid.

M. l'Echevin El Khannouss:

Il faut savoir que la venue du FC Bleid dans nos infrastructures communales correspond à une situation très particulière. Il y a eu des initiatives menées par certaines personnes qui occupaient des responsabilités - dont je ne vais pas m'étendre sur les choixet qui avaient une logique, en partie compréhensible, vu la situation pas très claire du FC Brussels. Et pour ceux qui ne connaissent pas bien la matière, il faut savoir que l'Ecole de foot qui, aujourd'hui, est composée de quelque 600 enfants et jeunes, dépend du matricule du FC Brussels. Et devant les incertitudes qui pèsent sur le FC Brussels – il suffit pour cela de se référer à ce qui est paru dans la presse ces derniers mois, ces dernières années - il était important de pouvoir réfléchir à une alternative. Aussi, la démarche de certaines personnes était d'essayer de trouver une possibilité de remplacement si jamais, le FC Brussels devait quitter les infrastructures communales. Donc, pour répondre à votre question, aucune collaboration n'existe, au jour d'aujourd'hui, entre le FC Bleid et l'Ecole de foot du Brussels. La seule qu'il y a c'est, évidemment, celle entre l'équipe première - qui détient le matricule - et l'Ecole des jeunes.

M. Vossaert:

Je poursuis : qu'est-ce qui justifie le fait d'avoir rédigé une convention qui court jusqu'en avril 2013 ? Sur base de quels critères ?

M. l'Echevin El Khannouss:

Parce qu'il y a eu une décision du Collège en juillet 2012. Et c'est sur cette base que le FC Bleid a pu occuper des infrastructures communales, mais il n'y a pas eu de suivi administratif de cette autorisation du Collège, c'est-à-dire la signature d'une convention. Nous n'avons donc fait que régulariser la situation en comblant cette lacune qui incombe aux services de la commune et aux services des sports de l'époque.

M. Vossaert:

Mais sur quels critères a-t-on pu sélectionner ce club? Je rappelle que...

M. l'Echevin El Khannouss:

Non, ici, Il s'agit d'un club, Monsieur Vossaert, qui, comme d'autres, a fait la demande à l'administration communale. Il fait partie de tous ces clubs et structures qui occupent nos infrastructures, après que l'autorisation leur a été accordée sur base d'une demande formelle.

M. Vossaert:

Très bien, je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Monsieur Vossaert. L'incident est clos.

Nous passons au point suivant.

122. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vossaert, Conseiller communal, relative au lancement d'une carte des sites à visiter dans la commune. Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de Heer Vossaert, Gemeenteraadslid, betreffende de invoering van een kaart van de locaties in de gemeente die kunnen worden bezocht.

M. le Président :

Monsieur Vossaert, vous avez la parole.

M. Vossaert:

Un petit instant, que je retrouve mon texte.

M. le Président :

Vous voulez une carte des sites?

(Rires - Gelach)

M. Vossaert:

Le 15 janvier 2013, la presse fait écho d'un projet initié par la Commune qui lance une carte touristique reprenant les lieux intéressants à visiter dans la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Selon l'Echevine en charge du tourisme, plusieurs initiatives sont prévues: d'une part, la mise à jour de la carte de Molenbeek-Saint-Jean qui reprend les points intéressants à visiter mais également une carte de restaurants présents sur le territoire. Le projet, prévoirait, d'autre part, la possibilité d'organiser des parcours touristiques et de collaborer avec *Visitbrussels*.

Vous avez suscité ma curiosité. J'ai aussi appris dans la presse que le projet a été accueilli favorablement par, je ne sais qui, les habitants ou les représentants de l'Horeca. J'aurais voulu savoir d'ou provenait cette manifestation positive par rapport à cette idée, à ce projet et être rassuré sur le fait que ce n'est pas juste un effet d'annonce, juste une idée mais qu'il s'agit bien de quelque chose d'abouti. Aussi ma question se veut-elle plus précise et porte sur la collaboration avec *Visitbrussels*: quels sont les contacts qui ont été pris aujourd'hui, avec l'Agence de communication et de tourisme de la Région de Bruxelles, quelle est l'estimation des coûts de ce projet, une campagne d'information est-elle prévue et quels sont les critères choisis pour sélectionner ces restaurants et sites à visiter? Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Monsieur Vossaert. Des personnes souhaitent s'inscrire ? M. Léonard.

M. Léonard :

Oui, le groupe MR voulait manifester son approbation pour cette initiative. Bravo au Collège, en particulier à l'échevine en charge du tourisme – on avait fini par oublier qu'il y avait une échevine en charge du tourisme. C'est donc et très sympathique. C'est une initiative qui est heureuse à double titre, d'abord dans nos rapports avec la presse qui n'ont toujours pas été idéaux. Et là, sans même que l'initiative soit déjà en place, on a quand même bénéficié d'un buzz très favorable et très sympathique. C'est une initiative qui est aussi favorable à tous les habitants, au sens où on peut espérer que, justement, cet accent mis sur les points d'intérêt de Molenbeek amènera un peu plus de monde à venir visiter Molenbeek et à se faire son idée de visu plutôt que de rester avec des idées un peu toutes faites sur la commune.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi:

Au nom du groupe CDH-CD&NV, nous nous félicitons de cette initiative qui est très intéressante. Espérons qu'elle apportera tous les bénéfices escomptés et je remercie Ann pour cette magnifique initiative. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

M. Berckmans:

Ik wens namens mijn fractie ook al is het maar een eenmansfractie aan te sluiten bij de felicitaties die er al geweest zijn.

M. le Président :

Dank u.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj:

Moi, je voulais souligner le besoin de gaffer de certaines personnes qui avaient considéré que Molenbeek était déjà une contrée lointaine. Il y avait déjà du tourisme, mais apparemment pas celui qu'on espère. Il faut souhaiter vraiment que la politique soit faite de telle façon qu'on arrive à donner une image beaucoup plus positive, en particulier à destination des personnes qui ont une idée très négative de Molenbeek. Merci.

M. le Président :

Merci, Monsieur Gjanaj. La parole est à Madame Ann Gilles-Goris. Pardon, excusezmoi ... Monsieur Rahali.

M. Rahali:

J'ai eu un appel téléphonique juste après le petit buzz d'une chaîne nationale me demandant de faire un petit tour à Molenbeek et montrer autre chose que la négativité de Molenbeek, et m'interpellant en disant que Molenbeek est une salle commune qui, de toute façon, a une mauvaise image. Je voudrais savoir ce que la nouvelle majorité prévoit pour rétablir l'image dont elle a besoin mais aussi qu'elle mérite. En disant Molenbeek, je veux surtout parler de la jeunesse – hormis ceux qui ont la quarantaine dont certains se sont tant bien que mal débrouillés- qui ne demande qu'à s'épanouir mais dont beaucoup n'ont aucune perspective d'avenir, dans la mesure où certains medias abondent dans le sens de certains partis populistes pour salir cette commune. Moi je parle en connaissance de cause car cela fait 33 ans que j'y suis ; il y a des choses qui n'ont pas changé ou qui se sont aggravées et mon souci reste toujours cette jeunesse, principalement cette minorité de couleur – qui pour moi représente une richesse. Que pourrait-on faire tous ensemble - pour gagner ou regagner simplement l'image que nous méritons tous -, pour notre jeunesse?

Merci, Monsieur Rahali.

Monsieur Rekik, vous avez la parole.

M. Rekik:

Oui, en ce qui concerne cette initiative, je tiens à attirer votre attention sur un maximum de prudence dans le sens où Molenbeek c'est avant tout son patrimoine urbanistique ou autre. Et c'est là qu'il ne faut pas tomber dans les travers outre-Atlantique.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Gilles-Goris.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Merci Monsieur le Président. Comme vous le savez, le vendredi 11 janvier, j'ai accordé, comme chaque nouvel échevin de la commune, une interview à une journaliste de 'La Capitale' dans est paru ce point tourisme qui a provoqué, comme vous venez de le dire, l'enthousiasme des médias, y compris ceux de la Flandre. Mais ce qui est pour moi le plus important est que cela a suscité un vif intérêt de la part des Molenbeekois tout particulièrement. J'ai donc reçu, depuis, de nombreux mails et des appels tant de citoyens que d'associations ou de professionnels désireux de collaborer au projet. Et de cet enthousiasme, nous pouvons tous, je pense, nous réjouir. J'ai donc toute une liste de personnes de bonne volonté que j'ai déjà rencontrées en partie – pas toutes bien sûr parce que les journées sont bien remplies. Mais tout cela va se faire.

Je voudrais cependant souligner que c'est un projet qui en est à ses tout débuts et cette - entre guillemets - fuite dans la presse n'était pas prévue; nous sommes donc maintenant en train de construire et de réfléchir ce projet pour ne pas mettre la charrue avant les bœufs et pour ne pas promettre des choses que nous ne pourrons pas tenir. Donc, ce projet se construit en ayant comme point de mire l'événement Molenbeek ville culturelle 2014. Et ce travail de création est et sera mené en lien étroit avec d'autres services communaux : le service Culture, la Participation citoyenne, le Patrimoine, la Communication, etc.

Pour répondre donc à vos questions, Monsieur Vossaert, en ce qui concerne la collaboration avec *Visitbrussels*, oui j'ai déjà pris contact avec Monsieur Patrick Bontinck qui en est le directeur et j'ai rendez-vous avec lui lundi matin à 9 heures et quart. J'ai déjà - et j'aurai - des rencontres avec des personnes des milieux touristiques de Bruxelles et d'ailleurs. Quant à l'estimation des coûts de ce projet qui n'en est qu'à son processus d'élaboration, elle est évidemment difficile à faire. Cela dépendra du genre de cartes que nous allons produire - une carte seule ou avec un carnet...- mais je reviendrai à vous dès que j'aurai plus d'éléments en rapport avec l'estimation du coût. Une campagne d'information est-elle prévue ? Certainement.

Les premiers concernés sont les Molenbeekois, les premiers à pouvoir se réjouir de ce projet et à devoir le porter, ce sont les Molenbeekois. Et si un site est proposé à être visité, il est clair que les premières personnes à rencontrer sont celles qui vivent sur place, de façon à les intégrer dans ce projet et faire en sorte que chacun puisse y trouver une fierté. Quelles que soient nos origines lointaines, aujourd'hui, nous sommes tous ici et c'est ensemble que nous devons bâtir ce projet.

Quels sont les critères retenus pour sélectionner les sites à visiter ? Pour l'horeca, nous passerons par les Atrium et pour les sites qui ont une valeur historique ou patrimoniale,

les monuments classés, etc., nous les définirons avec les partenaires adéquats, sachant qu'il vaut mieux viser un projet bâti mais bon et que l'on peut développer année après année plutôt que de viser un projet grand et de se retrouver devant quelque chose d'ingérable et qui, finalement, ne répond aux attentes de personne. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Ann Gilles-Goris. La parole est à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert:

Vous conviendrez que je reste sur ma faim; mais je n'ai pas envie de jouer au plombier par rapport à toutes ces fuites dans la presse - on n'en est pas à la première... Mais, en attendant, j'entends bien votre volonté de rassembler autour de ce projet les Molenbeekoises et Molenbeekois. J'aurais quand même voulu savoir si vous avez été approchée directement par l'association des commerçants de Molenbeek, s'il y a eu une réaction – je l'espère. Pour le reste, je me permettrai de revenir vers vous dans quelques mois pour voir si ce projet aboutira.

Mme l'Echevine Ann Gilles-Goris :

Je vous invite même à participer, à le mettre sur pied.

(Exclamation de l'assistance - Gejuich in de zaal)

M. Vossaert:

Chacun sa place...

(Rires - Gelach)

M. le Président :

On peut considérer que l'incident est clos ? Oui ? Merci.

123. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Van Damme, relative à l'immeuble Lavoisier vide depuis 1,5 ans.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Van Damme, betreffende GOMB-kantoorgebouw Lavoisier al anderhalf jaar leeg.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme:

Monsieur le Président, mon interpellation concerne effectivement le site Lavoisier ou 'British American Tobacco' qui a été rénové il y a de cela plus d'une année et demie et dont on doit constater aujourd'hui qu'il y a encore quasiment 10 000 mètres carrés de superficie vides.

In 2012 zijn in Brussel 11 procent meer vierkante meter kantoren verhuurd of verkocht dan in 2011. Ondanks deze heropleving van de kantoormarkt staat het hypermoderne *Lavoisier*- kantoorgebouw van de GOMB anderhalf jaar na de opening nog altijd nagenoeg leeg.

De Gewestelijke Ontwikkelingsmaatschappij voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (GOMB) renoveerde een oude tabaksfabriek tot het moderne kantorencomplex *Lavoisier* dat tot 500 mensen kan tewerkstellen. Een geslaagd reconversieproject, maar door een gebrek aan strategie om ondernemers aan te trekken zijn na anderhalf jaar nog maar twee van de tweeëntwintig modules verhuurd. 10.000 m2 kantoorruimte blijft onbenut. De ligging is immers niet evident. De site is goed bereikbaar maar kantoren buiten het centrum raken moeilijk verhuurd. Ook de slechte reputatie van Molenbeek speelt mogelijk een rol zeggen vastgoedspecialisten.

Ondertussen zijn jonge ondernemers continu op zoek zijn naar betaalbare kantoorruimte. Molenbeek mag niet bij de pakken blijven in een tijd dat steden concurreren om innovatieve sectoren en ondernemers aan zich te binden. *Lavoisier* vormt hier een gedroomde opportuniteit. Waarom zorgen we er bijvoorbeeld niet voor dat *Lavoisier* aansluit op de gewestelijke innovatiestrategie door actief op zoek te gaan naar jonge ondernemers in de prioritaire sectoren zoals ICT, de biomedische sector of leefmilieu?

Als traditionele bedrijven niet geïnteresseerd zijn, moeten we jonge, creatieve ondernemers aantrekken die zich niet laten afschrikken door de locatie. Ook de gemeente Molenbeek zal daar de vruchten van plukken.

Ik geef alvast enkele voorstellen om creatief talent aan te trekken: men kan startende ondernemers tijdelijk korting geven op de huurprijs. Men zal hier niets aan verliezen aangezien de kantoren vandaag helemaal niets opbrengen. We kunnen jonge ondernemers ook aantrekken door de kantoren flexibel in te richten en kruisbestuiving tussen starters te ondersteunen via een stimulerende co-working-omgeving. Lavoisier kan zelfs extra diensten voor starters aanbieden, zoals hulp bij de administratie en boekhouding, zoals het Dansaertcentrum in hartje Brussel. In dialoog met het gewest kan een loket voor lokale economie worden voorzien en kunnen we ondernemers met een zwakker profiel specifiek begeleiden. Jonge werklozen met ondernemerstalent of nieuwkomers met talenten en competenties die op de reguliere arbeidsmarkt niet erkend worden. Door Lavoisier om te vormen tot een creatief ondernemerscentrum kan Brussel een dubbele winst boeken: Lavoisier wordt verhuurd én startende, innoverende ondernemers vestigen zich in Brussel.

En bref, il y a une énorme opportunité à utiliser ces plates-formes qui sont vides et stimuler ainsi l'économie créative des jeunes entrepreneurs, des jeunes gens créatifs qui sont nombreux dans le quartier. Utilisons cette dynamique et donnons-lui une chance. Aussi, je demande au Collège ce qu'il compte faire – et ce qu'il fait déjà – pour stimuler des jeunes entrepreneurs débutants, pour aider à redynamiser ce site qui, après un an et demi, devient un site moribond alors qu'il a été si bien rénové. Enfin, ne pourriez-vous pas organiser à l'attention des Conseillers communaux une visite sur place, car je crois que les Conseillers communaux peuvent être les premiers ambassadeurs pour ce site plein de potentialités.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Van Damme. Qui souhaite s'inscrire?

Monsieur El Khannouss, je vous cède la parole.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président. Je vais essayer de répondre avec précision aux interrogations de Monsieur Van Damme. Néanmoins, je voudrais commencer d'abord par lui faire part de mon étonnement quant au lieu où vous posez cette question. Il se fait que j'ai été vérifier les débats qui ont lieu en commission au Parlement : et vous avez déjà posé les mêmes questions lors des débats budgétaires au sein de la commission des affaires économiques. Ce qui m'étonne c'est que vous ne saviez pas que la SDRB est un opérateur régional et que ce site sur lequel porte votre interpellation dépend de la SDRB. Mais je me

suis quand même cassé la tête pour essayer d'apporter des éléments de réponse à vos questions. Vous devez savoir que la commune ne gère pas le site Lavoisier ; aussi vous avez effectivement le droit de poser des questions, mais posez alors les bonnes. En l'occurrence, vous posez les mauvaises.

C'est une compétence régionale...Je voulais vous apporter quelques précisions avant de vous répondre.

Comme vous m'interrogez, j'ai interrogé, à mon tour, la SDRB et les réponses qui m'ont été données m'ont évidemment étonné. Tout d'abord, je tiens à vous dire que les données chiffrées que vous avancez sont erronées. Pourquoi erronées ? Parce que vous avez pris comme sources d'information deux journaux, La Capitale et Het Laatste Nieuws. Or, il y a un troisième journal qui a travaillé sur ce dossier mais qui n'a pas publié d'article, parce qu'il s'est renseigné à la source auprès de la SDRB. Donc, Monsieur Van Damme, en réalité, 42% des 13900 mètres carrés de surface de bureaux dans la partie rénovée qui appartient à la SDRB sont occupés par Caloribel et ce, depuis un an et demi, l'imprimerie Enschedé qui se trouve actuellement à Evere et qui va bientôt intégrer ses locaux dans environ quatre mois après avoir fini les travaux et notre zone de police Nord-Ouest qui a déjà signé et les travaux d'aménagement vont commencer. En outre, B.A.T. va garder 8000 mètres carrés de la surface globale dans l'ancienne partie du bâtiment pour son usage personnel, c'est-à-dire, pour ses bureaux. En outre, il y a une vingtaine de firmes candidates - dont je ne donnerai pas, ici, les noms, les conventions d'occupation n'ayant pas encore été signées - intéressées par ces surfaces et ce, selon les services des Propriétés communales. Il y a évidemment – et vous le savez puisque vous étiez dans le précédent Collège communal – une décentralisation d'une partie de l'administration qui va se faire ; aussi, une antenne Démographie sera installée rue Charles Malis et va précisément occuper 762 mètres carrés dans une partie du bâtiment en question.

Ce qui est assez intéressant comme élément avancé par le service de l'Urbanisme c'est le fameux chiffre de 63 % qui semble un peu optimiste, dans le sens où Monsieur Van Damme parle dans son interpellation du bâtiment rénové, plus précisément de la partie immeuble à bureaux du fameux site Lavoisier. Je tiens à vous rappeler qu'il y a une partie qui a été achetée par la SLRB avec 49 unités de logements à construire sur les lieux et qui seront commercialisés par elle. Il faut savoir que c'est là que les contrats de location sont traités et finalisés.

Si l'on tient compte de l'ancienne partie non rénovée de B.A.T, on peut considérer que deux-tiers du bâtiment dans son entièreté sont occupés. En ce qui concerne votre demande de visite, évidemment la SDRB a marqué son accord – pour peu qu'elle soit prévenue deux semaines auparavant – pour organiser la visite des lieux et il n'y a pas lieu de passer par le Conseil communal. Juste pour votre information, il est tout à fait possible de faire une visite virtuelle, via le site. Voilà, j'ai dit et répondu.

M. le Président :

Merci Monsieur EL Khannouss. La parole est à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme:

Je regrette un peu le ton de la réponse ; je suis peut-être mal informé mais vous pouviez tout à fait répondre -sans qu'il y ait besoin de m'insulter, M. l'échevin - juste par rapport au fond de ma question. J'ai eu une réponse partielle et je vous en remercie. Cependant, par rapport à la question, il reste qu'il y a une grande partie selon vos chiffres, un tiers de la superficie, c'est-à-dire plus de 3000 mètres carrés sur 10 000 qui demeurent vides après un an et demi. Et ma question reste pertinente : qu'allez-vous faire en tant que Commune pour faire en sorte que ces 3000 mètres carrés soient valorisés, notamment au

profit de jeunes entrepreneurs issus de notre population. Car s'il est vrai que c'est un projet régional, ne doit-on pas pour autant, comme il est sur notre territoire, s'y intéresser ?

M. l'Echevin El Khannouss :

Ce qui est déjà positif c'est que vous reconnaissez que la surface initiale annoncée inoccupée a évolué vers une surface plus petite. Vous avez raison, par contre, votre préoccupation par rapport à l'occupation de ce qui est restant est, évidemment, pour la commune de Molenbeek une priorité, en sachant que notre marge de manœuvre quant à la gestion des surfaces à mettre en location est très petite. Néanmoins, nous avons la chance d'avoir sur notre Commune des opérateurs qui dépendent directement d'elle ; je pense ici , par exemple, au Centre d'entreprises. Effectivement, ce qui prévaut dans notre projet au sein de ce Collège, c'est de pouvoir utiliser de manière complémentaire tous les services susceptibles de pouvoir redynamiser l'économie en essayant, entre autres, d'attirer, en parallèle à ce qui se fait au niveau de la SDRB, des éventuelles entreprises ou de susciter des vocations chez des jeunes qui voudraient lancer une activité économique et ce, en utilisant des outils qui dépendent directement de la commune. Je pense ici au Centre d'entreprises que vous connaissez bien, au GE.L. ainsi qu'à d'autres structures qui pourront être mises à contribution pour pouvoir aider les personnes qui, non seulement, souhaitent s'installer mais aussi qui souhaitent lancer une activité économique. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme:

Donc, vous nous renvoyez vers le Centre d'entreprises molenbeekois, mais il n'y a pas de projet concret de la part de la Commune pour combler justement ce vide, si j'ai bien compris...

M. l'Echevin El Khannouss:

Monsieur Van Damme, là vous faites preuve véritablement de mauvaise foi...

M. Van Damme:

Non...

M. l'Echevin El Khannouss:

Je tiens à vous rappeler simplement que le nouveau Collège n'est en fonction que depuis quelques mois.

Donc, nous étions échevins ensemble dans la majorité sortante, je le reconnais. Je vous signale que toutes les structures qui actuellement sont en charge de la redynamisation de l'économie sont des structures qui étaient, entre autres, gérées par les socialistes ; et là, c'est bon à savoir...

M. Van Damme:

Je me demande combien de temps vous allez continuer à faire référence au passé. Je me demande quand vous allez vous-même venir avec des propositions concrètes et proposer des solutions ?

M. l'Echevin El Khannouss:

Rassurez-vous, rien ne se fera dans un petit coin...

M. Van Damme:

Monsieur l'Echevin, c'est moi qui avais la parole. Laissez-moi terminer ma phrase, je suis continuellement interrompu par un échevin, c'est quand même un peu sans respect...

M. le Président :

N'exagérez pas....

M. Van Damme:

Je constate que vous n'avez pas de projet concret, pas de proposition concrète et vous nous renvoyez à la SDRB et au Centre d'entreprises molenbeekois. Donc, nous organiserons nous-mêmes une visite sur place. Ç'aurait été plus chouette de le faire avec tous les conseillers et le Collège ; mais si vous ne voulez pas le faire, on le fera nous-mêmes. Merci.

M. l'Echevin El Khannouss:

Ce n'est pas ce que j'ai dit, ne déformez pas mes propos.

M. le Président :

Merci beaucoup. L'incident est clos. Je vous propose de passer au point suivant.

125. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal, relative à la violence policière envers le mineur Moad Touile.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de Heer De Block, Gemeenteraadslid, betreffende het geweld dat de politie heeft gebruikt tegen de minderjarige Moad Touile.

126. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ikazban, Conseiller communal, relative à l'arrestation du jeune Moad Touile.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Ikazban, Gemeenteraadslid, betreffende de arrestatie van Moad Touile.

M. le Président :

Il y a deux interpellations qui concernent le même sujet et je vous propose de les grouper pour pouvoir donner une réponse aux deux. Je commence par donner la parole à Monsieur De Block puis à Monsieur lkazban à propos de l'affaire de l'arrestation du jeune Moad Touile.

M. De Block, vous avez la parole.

M. De Block:

Je pense qu'on a tous lu les échos de ce qui s'est passé, les témoignages – interpellants - du jeune Moad, de la maman. Et si la moitié de ce qu'il dit est vrai, il y a vraiment un problème dans notre commune de Molenbeek et notre police de Molenbeek - je ne sais s'il s'agit de la police locale ou fédérale. Et je voudrais vraiment avoir des éclaircissements sur ce qu'il s'est passé exactement, si une enquête a été menée. Si certains faits décrits par Moad s'avèrent vrais, certains policiers ont clairement dépassé les limites de la loi. C'est inacceptable. Et je voudrais savoir quelles sont les mesures et les

sanctions prises envers ces agents de police. On me répondra que cela relève de la discrétion de la police, mais quand ce genres d'actes se font en pleine manif aves des indigènes à Bruxelles et qu'on évite de communiquer sur ce genre de choses, je trouve que la population molenbeekoise a effectivement le droit de savoir, quand il y a des débordements des... des in-di-gnés - excusez-moi, pour moi aussi il se fait tard.

(Rires - gelach)

Quelles sont les mesures à long terme que la Bourgmestre compte prendre vis-à-vis de la police pour éviter des cas semblables, surtout que j'ai quand même quelques échos selon lesquels certains policiers seraient impliqués et ce ne serait ni la première, ni la deuxième, ni la troisième fois.

Depuis quelque temps et plus particulièrement au quartier de la gare de l'Ouest, certains échos font état de plus en plus d'interventions qui y sont menées, que ça tourne mal, que ça se fait avec un manque de respect. Je voudrais savoir si des plaintes ont été déposées en 2012, pour différents services de contrôle en lien avec des faits de violence illégitimes ou insultes, maltraitance, non-respect sur le territoire molenbeekois, si vous constatez une évolution. Des plaintes spécifiques à un ou plusieurs quartiers et - j'ajouterai - des plaintes spécifiquement liées à un ou plusieurs agents ont-elles été enregistrées ? Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block. Je passe la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban:

Merci, Monsieur le Président. Comme vient à l'instant de le décrire mon collègue, nous avons appris l'arrestation le 11 janvier dernier du jeune Moad Touile, âgé de 14 ans, je le rappelle. D'après les éléments qu'on a tous reçus, on parle d'arrestation arbitraire, d'insulte à caractère raciste et de coups. Evidemment, la violence reste quelque chose de tout à fait inadmissible d'autant qu'il s'agit, ici, d'un mineur d'âge. Je pense d'ailleurs que les choses doivent être claires entre nous : moi, i'interpelle aujourd'hui la Bourgmestre ; même si on n'est pas dans la zone de police, par contre, elle a certaines responsabilités. En ce qui me concerne, je ne vais pas mettre tous les policiers dans le même panier, dans le même sac, comme on dit. On a certainement des policiers de grande qualité dans cette commune, dans cette zone. Néanmoins, cette affaire est quand même inquiétante dans le sens où l'on parle d'un jeune mineur de 14 ans qu'on aurait vraiment roué de coups ; ce qui est, quand même, assez grave. Nous apprenons que la famille, avec l'aide d'un avocat, a déposé plainte avec constitution de partie civile et je voudrais poser certaines questions surtout à Mme Schepmans en sa qualité de Bourgmestre, pas forcément comme chef de la police. Je voudrais savoir, dans un premier temps, étant donné qu'on a eu différentes informations par divers canaux et qu'on ne sait pas s'il faut se fier à la presse - certaine presse -, je voudrais savoir comment vous avez géré cette situation qui n'est pas facile, quelle a été votre attitude vis-à-vis de la police et de la famille qui est, ie le rappelle, molenbeekoise. Je voudrais aussi avoir une réponse claire de votre part, Mme la Bourgmestre, - ne le prenez pas mal- sur ce point : est-il vrai que vous avez interdit ou tenté d'interdire le rassemblement pacifique que la famille souhaitait organiser? On a entendu dire qu'il a été annulé puis reporté, bref, on a entendu tout et n'importe quoi. J'ai entendu dire que des membres du Collège auraient fortement déconseillé à la famille d'organiser un rassemblement. Je rappelle qu'on vit en Belgique et qu'on a la liberté de pouvoir organiser une manifestation pacifique. Vous êtes la responsable de l'ordre public et je voudrais savoir si, effectivement, il y a eu interdiction ou pas, s'il y a eu influence des membres du Collège. Je voudrais avoir une réponse aujourd'hui. Parce que si c'est le cas, je trouve cela très grave. Vous êtes Bourgmestre de la commune et il y a beaucoup de services qui ont été mis en place ces dernières années et je voudrais savoir si vous avez également proposé l'intervention du SCAV (Service communal d'aide aux victimes) à la famille, parce que ce jeune mineur de 14 ans reste une victime

même si, évidemment, une enquête va être menée. Et avant d'avoir les résultats de l'enquête, on ne peut tirer de conclusion. Quoique ... un jeune de 14 ans qui est roué de coups, même s'il avait commis un fait délictueux – ce qui ne semble pas être le cas – c'est tout de même étrange... Aussi, je voudrais savoir si cette aide du SCAV a été proposée au jeune et à la famille, car au-delà des coups qu'on peut oublier, demeure le traumatisme. Si c'est le cas, à partir de quel moment a eu lieu cette aide, sinon pourquoi ? Est- ce que vous ne le considérez pas comme une victime ? C'étaient là les questions que je voulais vous poser aujourd'hui, Mme la Bourgmestre, et je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. D'autres personnes souhaitent s'inscrire pour l'interpellation ? Monsieur Ait Jeddig, Monsieur Rahali, Monsieur Vossaert, Monsieur Berckmans, Madame Tamditi... Qui est en premier ? La parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig:

Je souscris parfaitement aux interpellations et questions qui ont été posées. Une manière justement de montrer le caractère démocratique de la nouvelle majorité en fonction c'est, par rapport la police et la façon dont elle réagit par rapport à cette jeunesse. Rappelons que ce n'est pas le premier cas. Il faut prendre à bras le corps la question de la sécurité, bien entendu ; mais il ne faut pas créer non plus un fossé entre cette jeunesse et la police et services d'ordre, vu que ce n'est pas le premier incident ; et quand on connaît le caractère chaud des jeunes... La façon, pour la nouvelle Bourgmestre, de gérer sa police c'est aussi une façon de montrer ce caractère démocratique qu'elle ne respecte pas chez les autres.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig. Monsieur Rahali, vous avez la parole.

M. Rahali:

Je suis évidemment pour une sécurité optimale pour notre commune mais la sécurité ne se limite pas seulement aux actes criminels, à la délinquance, etc. Il y a d'autres points comme la propreté, l'éclairage public ...qui font partie aussi de la sécurité. Mais je reste sur le point relatif à la dernière bavure de la police et je partage tout à fait les deux précédentes interpellations de mes collègues. Ces incidents, à force de vouloir les tolérer ou de vouloir renforcer - entre guillemets - la répression, j'ai bien peur que cela laisserait la voie libre à certains policiers malintentionnés qui déchargeraient leurs frustrations sur nos jeunes et nos concitoyens. Je reviendrai tout à l'heure avec des faits récents ou lointains, et à certains que j'ai moi-même connus, il y a longtemps, à l'âge de 12 ans. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali. Monsieur Vossaert, vous avez la parole.

M. Vossaert:

Par rapport à ce cas, à cette affaire, je pense qu'il faut rester très prudent car il y a quand même un devoir d'enquête qui doit se faire. Mais aujourd'hui se pose aussi la question de la crédibilité des services de police qui est liée notamment au sentiment d'insécurité des habitants et, dans les faits, à l'optimisation des services de police. Donc, aujourd'hui, je pense qu'on ne peut pas s'exprimer sur le fait qu'il y ait eu ou pas bavure, mais qu'il faudrait laisser plutôt l'enquête se faire. Alors, j'ai deux questions précises à poser à Mme la Bourgmestre. Premièrement, est-ce à votre propre initiative que vous avez rencontré la famille de la victime ? Ma deuxième question est plus générale - mais vous

pourriez peut-être me renvoyer à la discussion sur la note de politique générale - : quelles seront vos premières mesures et priorités dans la mise en place de votre politique de sécurité et de prévention ? Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert. Monsieur Berckmans, vous avez la parole.

M. Berckmans:

Dank u Mijnheer de Voorzitter. Ik denk dat heel wat mensen het ermee over eens zijn dat de veiligheid belangrijk is. Hier en elders. Aldus die veiligheid moet natuurlijk op een degelijke manier worden georganiseerd. Ik heb het niet volledig verstaan maar Mijnheer De Block kan mij misschien bevestigen dus over de politieagenten in kwestie zou het blijkbaar al meerdere keren het geval geweest zijn dat zij bepaalde dingen niet correct hebben gedaan. Dus ik ken het dossier niet. Ik weet ook enkel maar wat dat er in de pers verschenen is en daarom ga ik aan Mevrouw de Burgemeester opdat ze al nieuws heeft wat betreft de politiemannen in kwestie of er in het verleden inderdaad al moeilijkheden zijn geweest wat hen betreft en dus dat zij niet op een correcte manier zijn opgetreden. Indien het zo is, ik moet niet zeggen indien, in elk geval de foto's die ik heb gezien het feit dat over een jongen van veertien gaat maakt de zaak nog erger.

Dank u.

M. le Président :

Dank u, Mijnheer Berckmans. Madame Tamditi, vous avez la parole.

Mme Tamditi:

Je souhaitais me joindre à l'indignation ; forcément, je pense que sur cet aspect il n'y a pas beaucoup de controverses à avoir. Je pense que la violence, surtout à l'égard de mineurs, est inexcusable et ce, quel que soit le résultat de l'enquête ; il faut d'office partir de ce postulat. Ça m'amène au fait que, outre les aspects de sanction dont on a parlé, - j''attends aussi la note de politique générale - il est important, en plus du rôle de garant de la sécurité qu'a la police, il y ait tout un travail qui soit fait sur la lutte contre la diabolisation mutuelle des jeunes vis-à-vis de la police et de la police vis-à-vis des jeunes

Je pense qu'il y a vraiment un travail important à faire en termes de connaissance mutuelle des jeunes et de la police. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Mme Tamditi. Je passe la parole à Madame la Bourgmestre, pardon, à Monsieur Achaoui.

Mme Achaoui:

Merci beaucoup. Madame la Bourgmestre, parmi les thématiques qui ont été largement mises en évidence pendant la campagne électorale, il y a évidemment le phénomène sécuritaire, la sécurité qui est indispensable. J'ose espérer que l'événement dramatique qui s'est produit n'est pas une manière d'entreprendre la sécurité à Molenbeek, que les citoyens molenbeekois s'attendent à autre chose – parce que c'est une nécessité en soi. Mais on ne peut pas accepter évidemment ce genre de dérive, parce que ç'en est une, et qui demande, bien entendu, une enquête approfondie par rapport à cela. Merci.

Merci Monsieur Achaoui. Je passe la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Conseillers, je vais peutêtre vous décevoir parce que certaines questions qui ont été posées ce soir, certains faits qui ont été évoqués ne relèvent pas de la compétence du Conseil communal mais bien du Conseil de police. Donc, j'essaierai de répondre au mieux à vos interpellations mais vous comprendrez qu'il y a une enquête qui se fait et que je me dois d'avoir un devoir de réserve par rapport à cet événement. J'ai été, évidemment, comme vous, interpelée par les faits que vous avez évoqués notamment dans vos interpellations et interventions.

Et avant toutes choses, je veux souligner que si le Collège entend faire d'une meilleure sécurité pour tous l'un des défis de cette législature, cet objectif est indiscutablement indissociable d'une conduite irréprochable des forces de l'ordre. La loi vaut pour tous les citoyens à Molenbeek-Saint-Jean, qu'ils portent ou non l'uniforme. Et tout ceci participe d'une double ambition pour laquelle nous ne transigerons en aucun point. Dans ce dossier, il y a eu beaucoup de rumeurs, beaucoup de commentaires; et je voudrais quand même en appeler à la prudence par rapport aux prises de position qui peuvent être faites. Je vais vous évoquer mon rôle en tant que Bourgmestre. Donc, j'ai appris cet incident par des citoyens qui me les ont rapportés via les réseaux sociaux ; à savoir qu'un jeune de 14 ans avait été molesté aux abords de la station de métro Beekant par les forces de l'ordre et que l'on appelait à une manifestation d'abord devant l'Hôtel de police, ensuite devant la Maison communale. Dans certains commentaires, il y avait notamment des appels à agir contre les comportements assassins des policiers. Je me suis évidemment tout de suite inquiétée de la situation de ce jeune. Tout de suite, le dimanche soir- cet incident s'est produit le vendredi soir- j'ai pris contact avec le chef de corps pour lui demander s'il avait des informations. Il m'a dit qu'il n'en avait pas mais qu'il allait évidemment s'informer. J'ai demandé également que l'on prenne contact avec la famille puisque l'incident était connu sur les réseaux. Donc, le lundi, le commissaire de Molenbeek-Saint-Jean à pris contact avec la famille et l'a rencontrée. Le lundi, j'ai, moi-même, pris contact avec la famille pour la rencontrer et je l'ai reçue à la commune le mardi matin.

Donc, il y a eu un échange avec les parents qui m'ont expliqué la situation de leur fils, la manière dont il avait vécu les événements qui ont été décrits ; et je peux vous assurer que, tout de suite, j'ai demandé évidemment aux parents s'ils souhaitaient qu'il y ait un accompagnement psychologique et un suivi du Bureau d'aide aux victimes pour leur fils et pour la famille. Ils m'ont signifié que ça ne les intéressait pas – en tout cas, quand je les avis rencontrés-, parce que le traumatisme était grand et qu'ils n'avaient pas confiance dans les services que pouvait offrir la commune, dans la situation qu'ils avaient vécue. Je leur ai également évoqué cet appel à manifestation qui avait été lancé sur les réseaux. La maman m'a dit que ce n'était pas une manifestation qu'elle souhaitait organiser mais un rassemblement. Evidemment, entre l'appel à manifestation sur les réseaux et la demande de rassemblement telle qu'elle a été faite par les parents, il y a une intention fort différente. J'ai donc signifié aux parents que je pouvais très bien comprendre cette demande de rassemblement qui était faite avec les amis, les victimes et leurs parents, cette demande qui m'a été faite se transformait en un appel à manifestation et que ce n'était donc pas nécessairement la même chose dans la conduite des événements. Je leur ai également signifié que l'étais, avec le Commissaire, prête à recevoir une délégation des parents et des amis quand ils le souhaitaient. Cet entretien s'est terminé le mardi. Je dirai que les médias, après les réseaux sociaux, s'en sont largement emparés, avec beaucoup de commentaires sur ces événements. Moi, je n'ai pas souhaité en faire dans la mesure où justement une enquête est diligentée. Et je pense que cette enquête doit se faire de manière impartiale. Je dois donc nécessairement adopter une attitude de neutralité par rapport à celle-ci. Les parents m'ont également signalé qu'ils avaient pris un avocat, qu'une plainte avait été

déposée entre les mains d'un juge d'instruction. Je vous signale également qu'une enquête du Contrôle interne de la police de Molenbeek a été diligentée. Pour le moment, on en est dans le cadre de cette procédure judiciaire qui m'appelle à avoir un certain devoir de réserve et à ne pas commenter ces événements, ici, au Conseil communal, Mais ie voudrais quand même que les choses soient bien claires : s'il ne m'appartient pas de prendre position ici, il est évident que les procédures légales et administratives vont être menées à leur terme et que si les faits exposés sont avérés, eh bien, ils sont suffisamment graves pour que la réponse soit ferme. Je pense que, justement, un dossier pareil ne mérite pas que l'on fasse des amalgames, que l'on lance des rumeurs, que l'on essaie de récupérer cette situation pour en faire des généralités par rapport à la situation de Molenbeek-Saint-Jean. Je peux vous assurer que, en ma qualité de Bourgmestre, je suis particulièrement attentive au suivi de ce dossier qui relève aussi du Collège de police et, évidemment, les résultats de l'enquête interne seront donnés dans le cadre du Collège de et mes collègues bourgmestres de la zone de police seront également informés de la situation. Voilà, je voulais vous faire part de la manière dont les choses se sont présentées et vous dire que, évidemment, nous considérons qu'une sécurité pour tous est indissociable d'une conduite parfaite des forces de l'ordre. Mais je pense vraiment que, pour la sérénité et l'objectivité de l'enquête, nous avons tout intérêt à être attentifs par rapport aux propos qui peuvent se tenir. En tout cas, ce sera l'attitude que j'adopterai ici ce soir au sein du Conseil communal.

M. le Président :

Monsieur De Block, vous avez la parole.

M. De Block:

Est- ce que vous pouvez répondre aux questions posées, s'il vous plait.

Mme la Bourgmestre :

Mais, Monsieur De Block, je pense avoir été claire dans ma réponse. Il y a une enquête judiciaire qui est en train de se faire. Donc, nous sommes ici au Conseil communal il y a des questions qui peuvent être posées au Conseil de police; mais ici je vous ai répondu en ma qualité de Bourgmestre par rapport à l'attitude que j'ai pu adopter sur ces événements et des contacts que j'ai pu avoir avec la police et avec les parents mais il n'y a pas lieu de répondre par rapport à cet incident et d'en faire un point de politique générale sur la sécurité. Je crois que c'est dans l'intérêt aussi de la famille, dans l'intérêt des parties – même si nous sommes tous concernés et interpellés- d'avoir quand même une réserve par rapport à cet incident pour faire en sorte que l'enquête puisse être menée avec la plus grande objectivité. Il y a une enquête judiciaire, un dépôt de plainte qui a été fait, un juge d'instruction qui a été saisi. Et je crois que ce n'est pas à nous, ici, de nous étendre sur cet incident, sur cet événement malheureux.

M. De Block:

Je voudrais quand même dire que la situation est telle qu'on a clairement un réel problème entre les jeunes et la police. Si vous parlez avec un groupe de jeunes, un groupe de dix jeunes, vous allez avoir au moins quelques jeunes qui ont eu des vécus problématiques avec la police : des bavures, des insultes, des frappes ; et ce ne sont pas des cas isolés e pense que c'est ici quand même qu'on peut se poser la question de savoir dans quelle mesure ce qui s'est passé avec Moad ne s'est pas produit avant , d'une façon cachée, latente, sans que les gens n'aient eu le courage de déposer plainte, comme j'en connais beaucoup. Je voudrais donc savoir s'il y a eu plusieurs interpellations dans cette zone, s'il y a eu une évolution – c'est une question pertinente et simple. Je trouve que c'est tout à fait intéressant et logique de poser la question, car quand on discute avec les jeunes, il y a quelques noms qui reviennent - pas des dizaines, moins de cinq, je pense. On cite souvent deux noms. Ça c'est la situation réelle ; si j'ai des échos selon lesquels, de nouveau,

l'un de ces deux serait impliqué, je trouve qu'on a le droit de s'interroger sur le fait qu'il continue à agir, que sa hiérarchie ne le sanctionne pas et que le nombre de jeunes qui ont eu un mauvais contact avec cet agent-là ne se comptent pas sur les doigts des mains. Ceci est la situation réelle. Donc, je veux bien observer de la prudence et du recul vis-à-vis du cas spécifique de Moad. Mais je vous demande de me dire si ce cas concret ne relève pas d'un problème plus général et plus large. J'ai donc posé quelques questions spécifiques sur la situation générale – parce qu'il ne s'agit pas de cas individuels mais d'une ambiance, une atmosphère qui prévaut effectivement à Molenbeek.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban:

Monsieur le Président, j'ai bien écouté la réponse de Madame la Bourgmestre. D'abord, je respecte votre prudence et la partage et - vous l'avez remarqué - ne rentre pas dans les détails par rapport aux résultats de l'enquête car ce n'est pas le lieu, ici, pour en parler. Par contre, je suis un peu décu dans votre réponse en ce sens où vous ne répondez pas vraiment à toutes les questions. Vous avez notamment dit que la majorité veut une sécurité pour tous, mais aussi le respect, etc. C'est bien, ce sont de belles paroles, de beaux principes que tout le monde ici dans cette salle peut partager. Tout le monde veut la sécurité pour tous... Dire que la loi est pour tout le monde, avec ou sans uniforme, tous, nous partageons cela et personne ne dira le contraire. Là où je suis quelque peu étonné, c'est que, en tant que Bourgmestre, vous avez cette intention... Mais, on n'a pas encore la note de politique générale où, j'imagine, il y a l'aspect prévention et sécurité. Moi, pour l'instant, je ne peux me baser que sur les programmes des formations politiques qui composent la majorité et j'ai consulté le programme du MR qui est la formation politique de Mme la Bourgmestre. Justement, il y a un lien à la sécurité où vous semblez dire qu'il fallait donner plus de possibilités aux policiers...un espèce de chèque en blanc. Je n'ai pas dit que c'était votre intention. Vous avez aujourd'hui fait de belles déclarations partagées peut-être par le Collège où chacun s'exprime comme il veut. Est-ce que vous avez communiqué cela à la police, aux officiers de police, pour bien leur faire comprendre que, parce qu'il y a une nouvelle majorité que certains - pas tous, car il ne faudrait pas mettre tout le monde dans le même sac – pourraient penser qu'ils ont un chèque en blanc et qu'ils peuvent y aller.

Quand je vous ai parlé du SCAV, je ne mets pas en doute votre proposition d'aide, mais je dis simplement que, en principe, il intervient directement et automatiquement et si ce n'est pas le cas, c'est que le jeune n'était pas considéré comme victime et je trouve que là il y a un problème, un problème de principe. Un jeune de 14 ans qui reçoit des coups doit, d'office, recevoir une petite carte – comme cela se fait pour toutes les victimes. Vous savez très bien, Madame la Bourgmestre, que, quand vous proposez de l'aide à quelqu'un qui en a besoin, très souvent il y a mille et une raisons qui font qu'il peut la refuser. Soyez plus prudente sur les aspects liés aux résultats de l'enquête et à ce qu'il s'est vraiment passé mais ne soyez pas timide sur le reste. Allez-y, c'est une famille molenbeekoise...Il faut aussi donner un signe fort aux jeunes qui, par moment, pourraient être victimes de ce genre de faits. Vous avez aussi dit quelque chose d'important, à savoir que vous ne tolérerez aucun comportement excessif de la police. Donc, j'espère qu'on réagira, une fois qu'on aura les résultats de l'enquête et que si jamais ils devaient aboutir à des manquements graves, à une bavure – je vous signale que, outre les bousculades et autres, on parle aussi d'insultes à caractère raciste.

M. Ikazban:

Alors, vous ne m'avez pas répondu clairement sur le rassemblement. Vous ne m'avez pas dit si vous l'aviez interdit ou pas. J'ai bien compris que vous avez encore voulu jouer la prudence. Je peux comprendre, mais donc il y a eu des contacts pour dissuader

cette famille d'organiser un rassemblement. Je ne voudrais pas, c'est votre rôle d'assurer la sécurité, de veiller à ce que s'il y a quelque chose qui se passe, ça se passe convenablement. Que ce soit un rassemblement pacifique, la famille ou pas la famille, une manifestation..., c'est autorisé par la loi. Il ne faut pas interdire ou dissuader ce genre de choses. Je pense que ça fait partie de la pédagogie, il faut pouvoir permettre à des gens d'exprimer un ras-le-bol.

Je vais terminer sur un élément, puisque dans le programme du MR on parlait beaucoup de sécurité et de répression, je vais rejoindre ce que Madame Tamditi a dit, c'est que les efforts doivent être axés sur la prévention et sur ce qu'on peut faire, sur ce qu'une commune doit faire pour améliorer les relations entre les autorités, les forces publiques, la Police, et les jeunes. Pendant tout un temps, ça s'est fait. Pendant des années, on l'a réalisé. Ça a donné des résultats, parfois des bons résultats, parfois moins bon. Je pense qu'il faudra recommencer ce genre d'initiative, pour permettre à des publics de mieux se connaître. Vous savez, des générations passent, toutes les politiques sociales et de prévention qui ont été menées, à un moment, il faut pouvoir recommencer. Donc, j'espère ici, je sais que dans ce Collège il y a dans les discours et dans les intentions, beaucoup de bonne volonté. Nous, ce qu'on attend, ce sont des actes concrets. J'espère en tout cas que vous allez donner une partie importante des moyens de cette Commune à la prévention pour permettre à ces jeunes de s'épanouir de la meilleure façon possible.

Par rapport aux policiers, vous pourrez me dire que ce n'est pas du ressort du Conseil communal, mais j'insiste fortement sur cet aspect de prévention, sur ces moyens qu'il faut mettre en œuvre. Je pense que tous les policiers n'ont pas des comportements de ce type-là. Il faut le faire comprendre aux jeunes, mais il faut aussi faire comprendre aux jeunes qu'ils peuvent vivre en parfaite sécurité et qu'ils ne doivent pas avoir l'impression d'être en danger, excusez-moi Madame, c'est un sujet très important. Je sais que ça vous emmerde...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, terminez votre intervention sans polémiquer s'il vous plaît.

M. Ikazban:

Vous voulez rentrer chez vous, vous rentrer chez vous. Nous, c'est important, quelle que soit l'heure, c'est un sujet qui est important pour la population, pour la Commune. J'ai gardé un ton paisible...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, personne ne vous a interpellé, arrêtez de polémiquer.

M. Ikazban:

J'ai gardé un ton paisible, la Bourgmestre, je ne l'accable même pas. Je demande simplement ici, dans les rangs du MR, qu'on ait un peu de respect. Nous, on défend des publics que vous ne défendez peut-être pas. Voilà, je vais m'arrêter là, je vous remercie.

M. le Président :

Monsieur De Block, vous voulez ajouter quelque chose ?

M. De Block:

J'ai introduit cette interpellation avec des questions, est-ce que s'il vous plaît, la majorité peut se prononcer ? Qu'est-ce qui est tellement secret dans cette question-ci ? Combien de plaintes ont été déposées en 2012 ?

M. le Président :

Monsieur De Block, ce sont des questions qui relèvent du Conseil de Police. Maintenant, je vais donner la parole à Madame la Bourgmestre et je demande que ce soit la conclusion. Si vous avez d'autres demandes, vous savez intervenir au Conseil de Police.

Mme la Bourgmestre :

Je voudrais quand même rappeler que les questions posées par Monsieur De Block, relèvent du Conseil de Police. Si nous avons un Conseil de Police, c'est parce qu'il a un rôle à jouer au niveau des mesures de sécurité, ce type de questions doit être posé au Conseil de Police, pas au Conseil communal. Je ne peux pas me substituer par rapport au rôle que chacune des assemblées doit jouer.

Pour le reste, il y aura la déclaration de politique générale. Elle sera présentée au mois de février. Je peux vous dire que certains conseils communaux, certaines majorités les présentent au moi de mars. Moi ce qui m'interpelle dans les interventions de l'opposition, c'est que on ne balaye pas devant sa porte. On devrait peut-être regarder ce qui se passe dans d'autres communes avant de critiquer systématiquement ce qui se fait dans sa propre commune. Je parlais des interventions que j'ai pu entendre ce soir et je me dis, c'est amusant parce que on fait exactement le contraire dans d'autres communes, on a des attitudes tout-à-fait différentes, alors que ce qui est proposé par la majorité à Molenbeek est systématiquement critiqué.

Dans cette majorité, évidemment chacun a sa sensibilité. Mais ça ne l'empêche pas de parler d'une seule voix et d'avoir des objectifs partagés. Je n'aime pas la manière dont cette intervention, enfin certaines interventions ont été faites ce soir par rapport à un événement qui nous marque, je n'aime pas la récupération et je n'aime pas la manière de donner immédiatement un caractère partisan ou caricatural à certains faits, comme le font certains membres de ce Conseil. Je trouve ça relativement interpellant, je comprends mal qu'on utilise un fait extrêmement grave pour caricaturer certains membres de ce Conseil. Mais bon, soit. Ça fait partie de votre politique et de la manière dont vous souhaitez gérer l'opposition.

Tous les policiers ne sont pas nécessairement des *Rambos*. Il y a des policiers à Molenbeek qui font leur travail avec beaucoup de conscience, avec beaucoup de disponibilité, avec beaucoup de rigueur, avec beaucoup d'attention à l'égard des citoyens. La manière dont certaines interventions ont stigmatisé les policiers, je trouvais ça ...

M. Ikazban:

Oui, mais bon...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous n'avez pas la parole, laissez répondre Madame la Bourgmestre. Vous n'avez pas la parole ! C'est fini.

Mme la Bourgmestre:

La manière dont vous avez stigmatisé les policiers était particulièrement négative pour l'image que Molenbeek veut assurer. Je vous rappelle que la très grande majorité des policiers à Molenbeek font leur travail avec conscience et sont à la disposition des molenbeekois.

Vous avez parlé de la prévention, il faut jouer bien évidemment sur la prévention et la sécurité. Un des objectifs de cette nouvelle majorité sera d'assurer un meilleur dialogue entre les citoyens et entre la jeunesse et les forces de l'ordre. Dans le cadre des propositions qui vous seront présentées, on va développer les contacts positifs qui peuvent exister entre des représentants de la Police et des jeunes. Il y a la politique de prévention, il y a la politique de cohésion sociale, la politique de la jeunesse, je peux vous assurer qu'il y aura énormément d'initiatives qui vont être prises dans le cadre de ces politiques et que vous sentirez la différence par rapport à ce que vous avez pu vivre ces dernières années.

M. le Président :

L'incident est clos.

127. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ikazban, Conseiller communal, relative au déneigement des voiries communales.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de Heer Ikazban, Gemeenteraadslid, betreffende het sneeuwvrij maken van de gemeentelijke wegen.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous avez la parole, mais exclusivement sur ce point!

M. Ikazban:

Le dernier mot est toujours à l'assemblée, je suis un interpellateur, j'ai droit au dernier mot. Je suis un des interpellateurs avec Monsieur De Block, je veux la parole.

M. le Président :

Vous l'avez, trente secondes, pas une de plus!

M. Ikazban:

Ah non, hein, vous n'avez pas à me donner trente secondes.

M. le Président :

Vous l'avez, trente secondes, pas une de plus!

M. Ikazban:

Voilà, je dirais simplement une chose. J'ai commencé cette interpellation de manière tout à fait sereine, sans vous juger, sans vous accabler. J'ai même commencé par dire qu'il ne fallait pas généraliser. D'ailleurs, c'est simple, on va prendre une habitude ici, on va demander les enregistrements, parce que vous déformez tout ce qu'on dit. Je constate simplement, que vous n'avez répondu à aucune question et votre majorité, soit disant pleine de projets, mais qu'on n'a pas encore vus, est très mal-à-l'aise sur ce dossier-là. On en reparler!

M. l'Echevin El Khannouss:

Vous faites de la récupération Monsieur Ikazban!

M. le Président :

Je vous propose de passer à l'interpellation de Monsieur Ikazban. Monsieur Chahid, s'il vous plaît! Vous n'avez pas la parole, c'est terminé. C'est fini, vous n'avez aucune preuve de vos insinuations. Laissez l'enquête se poursuivre! On passe à l'interpellation de Monsieur Ikazban.

Mme Ouberri:

Mesure urgente et provisoire : écartez ces policiers !

M. Ikazban:

Si vous voulez bien vous calmer, je vous signale que le Président m'a donné la parole!

M. le Président :

Tout-à-fait, Madame Ouberri, laissez poursuivre Monsieur Ikazban.

M. Ikazban:

Voilà, on va terminer avec de la neige pour refroidir un peu les esprits. Parce que je constate ici et là, qu'on est échaudé.

Le 15 janvier matin nous découvrons tous et toutes que Molenbeek est recouvert d'un joli manteau blanc.

En réalité, la neige est tombée des le 14 janvier au soir.

Même si, personnellement, j'aime beaucoup la neige, je me dois de vous poser les questions suivantes:

Tout d'abord, je dois féliciter la Région pour l'épandage des voiries régionales.

Néanmoins et je ne veux pas accabler la commune mais il me semble que pour une neige annoncée de longue date par la météo, il y avait moyen de faire beaucoup mieux.

Comment la commune organise t elle son épandage ?

Pensez-vous que la synchronisation de la diffusion du sel a fait défaut ?

Comment allez-vous améliorer l'épandage la prochaine fois ? Allez-vous, vous inspirer de l'expérience de la région ?

Je voudrais aussi qu'on rappelle aux habitants qu'ils doivent déneiger sur leurs trottoirs devant leurs habitations. Ils ont une responsabilité. Moi, je l'ai fait, je montre l'exemple, je suppose que vous aussi. Néanmoins, j'ai trouvé qu'aux abords des écoles, franchement, ce n'était pas terrible, tout comme pour les crèches, les abords des métros. J'ai constaté, parce que oui, je fais du vélo aussi, que les pistes cyclables communales n'étaient pas bien dégagées.

Je ne veux pas accabler mon sympathique balayeur de rue, il essayait de mettre son sel. Je veux simplement savoir si quelque chose a changé dans l'organisation, parce que pour une neige qui était annoncée, est-ce qu'on ne pouvait pas faire mieux ?

A l'étranger, il y a des expériences, j'ai même appris que ça existe aussi en Belgique, que les municipalités distribuent du sel aux habitants. Au début, j'ai trouvé cette idée complètement farfelue. Je me suis dit que ce n'était pas si bête que ça, par ce que ça reviendra moins cher aux habitants. Je pense que c'est un service intéressant qu'on pourrait rendre.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block, puis à Monsieur Mahy.

M. De Block:

Aux alentours du Karreveld, il y a une dame qui vient de tomber sur les pavés. C'est très glissant, donc attention en sortant!

M. l'Echevin Mahy:

Monsieur Ikazban, c'est moi qui répond, ce n'est pas Monsieur Gypers. C'est vrai qu'il y a des choses qui ont changé depuis trois mois, mais pas l'épandage du sel. C'est une vérité.

Vous avez parlé de votre sentiment, de votre perception qu'il y avait moyen de faire mieux. C'est de l'ordre de votre perception individuelle, parce que sur le terrain, la propreté publique a fait son travail et l'a bien fait, comme les autres années. Je vais vous expliquer en quoi les choses se sont bien passées

En général, l'épandage se met en route lorsque la Police le demande. L'épandeuse est sortie dans la journée du 14 janvier et dans la nuit de lundi à mardi. Elle est également sortie de 22h00 à 7h00 sur ordre de Police. C'est la procédure, c'est la Police qui lance le signal pour sortir. Ça n'a pas changé depuis des années.

Dimanche, la neige est tombée. C'est sur le signal de la Police que le service d'épandage s'est mis en action. L'équipe de garde a travaillé jusqu'à 16h00 le 20 janvier et a été contactée par les services de Polices à 20h00 et a continué à travailler jusqu'à 6h00 le lundi. A 6h30, une deuxième équipe est partie vers d'autres quartiers. La plupart des rues, les 14, 15,16, 20 et 21 janvier ont été couvertes. On fonctionne toujours pas priorité, des artères sont salées en priorité selon un ordre de priorité. Ces voiries ont été couvertes, les stocks de sel en vrac ont diminués énormément et sont actuellement aux alentours de 25 tonnes. On a fait une commande de 50 tonnes récemment. Si la Police n'appelle pas, le service de la propreté doit juger la situation et faire sortir ou non l'épandeuse.

Vous pensez que la synchronisation n'était pas bonne, mais en fait elle était bonne! J'ai posé la question, je voulais avoir des faits, j'ai contacté la Police, j'ai demandé les accidents qu'ils ont recensé sur ces journées. Il y a eu 4 incidents de roulage mineurs le 14 janvier, premier jour de neige. Le 15 janvier, aucun incident, le 20 janvier, un incident de roulage mineur, le 21 janvier rien.

Je suis allé à l'ABP, pour demander si leurs camions circulaient bien le lundi matin et les autres jours. Ils ont dit, pas de problème à Molenbeek, par contre à Auderghem, à Watermael et à Uccle, c'était plus difficile.

On n'a pas reçu de plainte de la STIB. Ce sont des faits, ce n'est pas de la perception.

Comment améliorer l'épandage ? Quand on fonctionne, on peut essayer d'explorer des pistes, notamment en économisant le sel, en utilisant la saumure. C'est ce qu'on va faire le plus rapidement possible, mais à part remplacer les flocons de neige, par des flocons de velcro, je ne vois pas comment on pourrait améliorer la situation parce que elle était bonne. Les statistiques d'accident sont là. Le personnel communal s'est dépensé sans compter et a fait comme les autres années, ni plus, ni moins. Je ne partage donc pas votre point de vue quant à l'efficacité de l'équipe de la propreté publique.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy, je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban:

Je voudrais remercier Monsieur Mahy pour sa réponse. Dommage qu'il utilise le ton habituel de cette majorité.

M. l'Echevin Mahy:

Prenez un miroir, Monsieur Ikazban.

M. Ikazban:

Même si j'avais une perception personnelle, c'est encore mon droit d'en avoir une. J'ai une perception personnelle, oui, mais j'écoute aussi les gens autour de moi. Vous parlez d'accident de roulage, c'est bien. Mais moi, j'ai parlé des usagers faibles. Est-ce que vous vous êtes renseigné à leurs sujets ?

Je n'accable pas les services communaux, je pense qu'ils font leur boulot quand on les laisse faire leur travail. Ils sont courageux, ils méritent notre respect et n'attende pas forcément la Police pour faire leur travail et pour agir. Donc, il ne faut pas me faire dire ce que je n'ai pas dit. Je constate simplement, vous dites que j'ai une perception personnelle, mais Monsieur De Block vient de nous informer qu'une dame vient de tomber au Château. Quand on va sortir, parce que je ne vous souhaite pas un malheur, je vous conseil de faire attention. Beaucoup d'abords d'écoles aujourd'hui ne sont pas dégagés. Ce sont des propriétés de la Commune. Beaucoup d'accès de Métro n'étaient pas dégagés. Si vous voulez venir avec vos petits chiffres pour me dire que je me trompe, ce n'est pas ça. Moi, je vous dis simplement que je pense qu'il faut avoir une attention particulière pour les usagers les plus faibles à des endroits stratégiques. Maintenant, si vous estimez qu'il ne faut rien changer, que tout est parfait, la population jugera. Mais moi, je dis simplement qu'il y a toujours moyen d'améliorer les choses. Si vous me dites qu'il n'y a rien qui a changé, je veux bien vous croire, mais ce n'est pas ce qu'on m'a rapporté. On m'a dit que l'organisation a été un peu modifiée, qu'on a donné des priorités à certains quartiers. Je constate que vous, vous ne le confirmez pas. Donc, je reviendrai certainement ici avec des éléments d'information plus détaillées et objectives. Mais je ne suis pas d'accord avec vous quand vous dites que tout était parfait, ce n'est pas vrai. Je pense qu'il y avait moyen de faire mieux et je n'ai toujours pas la réponse à ma question de savoir s'il y a eu une désorganisation, est-ce qu'il y a eu des instructions qui ont été données ? Je vous remercie.

Avant de clôturer la séance publique, je voulais vous signaler quelque chose. Au point 116 du huis clos, je ne comprends pas très bien pour quoi il est là. Il devrait passer en séance publique. Il n'y a que les points qui concernent des personnes qui doivent se retrouver dans le huis clos. Voilà. Et il faudrait remercier la presse qui est ici depuis des heures, ainsi que la population qui est toujours là, dans la salle. C'est quand même incroyable. Bravo!

Surtout, que Madame la Bourgmestre, qui est une des plus anciennes mandataires communales, me précise qu'elle n'a jamais connu une séance aussi longue.

M. Ikazban:

Ouais, mais elle aime le changement la Bourgmestre, donc voilà.

M. le Président :

J'ai déjà peur de voir la séance de février. La séance publique est levée. De openbare zitting is gesloten.